

MASSACRES ET COMMANDEMENT DANS LE MONDE GREC ANTIQUE
(VI^e-IV^e SIÈCLES AV. J.-C.)

Amarande LAFFON
Professeur agrégé, UMR 8167, Antiquité classique et tardive
a.laffon@yahoo.fr

Lors de l'expédition des Dix Mille, lorsque les Grecs parviennent enfin aux rives du Pont-Euxin, au moment d'affronter les Colques, dernier peuple qui les sépare d'une cité grecque et de la possibilité de rentrer chez eux, Xénophon parcourt les rangs des soldats en les exhortant avec ces mots : « Camarades, ces gens que vous voyez sont les seuls qui nous empêchent encore d'atteindre le but où nous tendons depuis longtemps ; ceux-là, il faut, si nous pouvons, les avaler tout crus (ὠμούςδαι καταφαγείν). »¹ Par la suite, dans l'attente de pouvoir embarquer pour la Grèce, lorsque les soldats se rendent coupables d'actes de cruauté et d'indiscipline, Xénophon les réprimande, les rappelle à l'ordre et chacun est jugé et puni pour ses fautes². D'un côté, la parole du chef encourage la violence des soldats à l'encontre des ennemis, de l'autre elle l'encadre et lui impose le respect de certaines règles³.

Je souhaiterais apporter ici un éclairage spécifique sur le commandement militaire⁴ en lien avec l'accomplissement de la violence de guerre et en particulier l'une de ses

¹ Xénophon, *Anabase*, 4.8.14, trad. P. Chambry. Sur la pratique de l'anthropophagie dans l'histoire, Breton 2015, p. 5-16 ; dans l'Antiquité grecque, Detienne 1972 (le cannibalisme est évoqué par les Grecs aux confins du monde « civilisé », dans un état primitif de l'humanité ou bien associé à la figure du tyran, cf. Hér. 4.106 (les Androphages de Scythie, voir aussi Strabon 7.3.9 citant Éphore), 3.25 (l'armée de Cambyse en proie à la famine), Thuc. 3.94 (les Eurytanes omophages du nord de l'Étolie), Aristote, *EN*, 7.1148b19-25, *Pol.*, 8.1338b19-22 (les tribus sauvages du Pont), Platon, *Lois*, 782b6-c2, *République*, 572c, 619b-c, Porphyre, *De Abstinencia*, 2.57 (mercenaires phéniciens et Libyens réduits à la famine et éliminés par Hamilcar Barca) ; il est affecté d'un signe positif ou négatif dans les mouvements en rupture avec les valeurs de la cité, le Pythagorisme, l'Orphisme, le Dionysisme et le Cynisme) ; dans la poésie grecque, Mauduit 2006, p. 123-124, 310-311, sur l'omophagie et le glissement sémantique vers la cruauté, p. 59-71, 104-106, 300-309 ; dans l'*Iliade*, Andò 2010.

² Xénophon, *Anabase*, 5.7.13-35, voir Boëldieu-Trevet 2015, p. 163-165.

³ Sur les discours d'exhortation des chefs de guerre aux soldats, cf. Pritchett 1994, p. 27-109 ; sur la discipline militaire, cf. Couvenhes 2005.

⁴ Sur le commandement militaire en Grèce ancienne du point de vue pratique et théorique, cf. Wood 1964 ; Lengauer 1979 ; Hanson 1990, p. 147-157 ; Fernandez Nieto 1990 ; Wheeler 1991 ;

formes les plus extrêmes : le massacre⁵. Plusieurs questions se posent, qui touchent à la fois aux pratiques et aux représentations. Les massacres procèdent-ils de l'initiative personnelle d'un chef de guerre ou bien d'une décision collective ? Sont-ils prémédités, ordonnés, prescrits, organisés par le commandement et donc exécutés de sang-froid ou bien procèdent-ils d'une violence spontanée qui surgit dans le feu de l'action ? Quels sont les facteurs qui contribuent à intensifier ou au contraire à limiter leur ampleur ? Comment les auteurs anciens ont-ils représenté l'initiative des violences et le commandement dans les récits de massacre ?

Par-delà l'apparente simplicité d'un ordre donné, le commandement est un processus complexe, depuis la prise de décision jusqu'à l'exécution, dans lequel interviennent de nombreux acteurs, à l'intersection entre pouvoir militaire et politique. L'exercice du commandement militaire pose en outre la question de la relative liberté d'initiative des chefs de guerre en campagne ainsi que celle du partage du commandement dans le cadre des magistratures collégiales et des alliances militaires entre différents belligérants⁶.

Je me suis fondée pour cette étude sur le corpus des massacres et des violences extrêmes établi dans le cadre de la constitution de la base de données du programme de recherche PARABAINÔ⁷ en me concentrant sur les époques archaïque et classique jusqu'aux conquêtes d'Alexandre comprises⁸. L'inventaire élaboré collectivement

Hamel 1998 ; Garlan [1972] 1999, p. 166-173 ; Hutchinson 2000 ; Boëldieu-Trevet 1999 ; 2007 ; Fröhlich 1999 ; 2008.

⁵ Cet article est issu d'une communication (« Violences spontanées, violences sur commande, ordres et contre-ordres (réflexions sur l'initiative des violences et l'attribution des responsabilités) ») présentée lors de la Table ronde du programme PARABAINÔ (ANR-19FGEN-0002) « Violences de masse et violences extrêmes en contexte de guerre dans l'antiquité » qui s'est tenue à l'université de Caen et au Mémorial de Caen, les 8 et 9 mars 2022, cf. Bonnard 2023. La question du commandement et de l'exécution des massacres a été étudiée par Nathalie Barrandon pour le cas des massacres de la République romaine, cf. Barrandon 2018b, p. 195-238, 249-276 et 345-351.

⁶ Sur l'articulation entre pouvoir militaire et pouvoir politique dans le monde grec, cf. Ducrey 2002 et en particulier sur la question d'une autonomisation du commandement militaire au v^e siècle, Boëldieu-Trevet 2007, p. 239-254. Sur le caractère collégial des magistratures militaires, cf. Fröhlich 1999 ; 2008 ; Boëldieu-Trevet 2007, p. 56-78. Sur le partage du commandement dans le cadre d'une *symmachia*, cf. Boëldieu-Trevet 2007, p. 79-82 ; 2016.

⁷ La base de données constituée dans le cadre du programme ANR PARABAINÔ (www.database.parabaino.com) recense l'ensemble des sources relatives aux massacres et aux violences extrêmes dans l'Antiquité grecque et romaine. Ce programme, porté par I. Pimouguet-Pédarros, s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets spécifique portant sur « Génocides et violences de masse » et développe une approche comparée avec les sciences contemporaines.

⁸ Sauf mention contraire toutes les dates sont entendues avant J.-C.

en se fondant sur la relecture des sources anciennes⁹ et la bibliographie existante¹⁰ s'est avéré d'autant plus complexe qu'outre différentes formes de dissimulation, d'atténuation et de silence¹¹ ou au contraire d'amplification et d'exagération présentes dans les sources grecques, la représentation des violences est largement tributaire des choix d'écriture de chaque auteur, des codes propres aux différents genres littéraires¹² mais aussi de perceptions différenciées des degrés de la violence. Les *topoi* littéraires, les effets rhétoriques, les biais discursifs, les évocations lacunaires ou allusives des violences rendent souvent difficile la reconstitution historique précise des faits. Ces points sont illustrés dans la critique formulée par Plutarque à l'encontre de

⁹ Les sources citées de façon abrégée dans le présent article sont **Hér.** = Hérodote, *Enquêtes* ; **Thuc.** = Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse* ; **Xén.** = Xénophon, **Hell.** = *Helléniques*, **An.** = *Anabase* ; **ps-And. C. Alc.** = Ps.-Andocide, *Contre Alcibiade* ; **Dém. 59** = Ps.-Démosthène, *Contre Nééra* ; **Dém. Amb.** = Démosthène, *Sur l'ambassade infidèle* ; **Isoc. 4** = Isocrate, *Panégryrique* ; **Isoc. 12** = *Panathénaïque* ; **Diod.** = Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique* ; **Strabon** = *Géographie* ; **QC** = Quinte-Curce, *Histoires* ; **Plu.** = Plutarque ; **Arrien** = *Anabase* ; **Polyen** = *Ruses et stratagèmes* ; **Paus.** = Pausanias, *Périégèse* ; **Ael.** = Élien, *Histoire variée* ; **Justin** = *Abrégé des Histoires Philippiques*. Pour les sources latines du IV^e siècle apr. J.-C. relatant la conquête de l'Empire perse par Alexandre, cf. Brenez 2004, qui analyse les formes d'occultation des massacres. Les éditions utilisées sont celles des Belles Lettres ; pour le livre XIII de la *Bibliothèque historique*, l'édition de la Loeb Classical Library, 1950 ; pour les livres VI et VII de l'*Anabase* d'Arrien, l'édition de F. Sisti, A. Zambrini (Fondazione Lorenzo Valla, Arnoldo Mondadori, 2001-2004) ; pour les *Stratagèmes* de Polyen, l'édition de K. Brodersen (Walter de Gruyter, 2017) ; pour le livre X de la *Périégèse* de Pausanias, l'édition de la Loeb Classical Library, 1935.

¹⁰ Sur les massacres dans le monde grec, cf. Ducrey [1968] 1999, p. 51-69, 73-74, 107-130, 159-170, 201-204 ; Lonis 1969, p. 31-47 ; Ducrey 1985, p. 221-223, 227-229, 234 ; Hanson 1990, p. 249-263 ; Pritchett 1991, p. 203-223 ; Carlton 1994, p. 31-32, 35-36, 38-42 ; Ampolo 1996 ; Bernand 1999, p. 250-273 (Grecs), 286-289 (Carthaginois), 291-292 (Thraces) ; Bernard 2000, p. 62-66 ; Hansen, Nielsen 2004, p. 120 ; Eck 2005 ; Giovannini 2007, p. 206-207, 211-217 ; Lanni 2008, p. 479-482 ; Wees 2004, p. 148-149, 215, 225 ; 2010 ; 2011 ; 2016 ; Mariaud 2012 ; Maffre 2012 ; Bielman Sanchez 2012, p. 129-130 ; Payen 2012, p. 119-127, 169-172 ; 2018, p. 221-228, 240-247 ; Ducrey 2019, p. 85-89, 173-175, 363-365, 379, 385-398 ; Crowley 2020, p. 11, 24-25 ; Pimouguet-Pédarros 2022, p. 63-70. Sur l'emploi du concept de génocide dans les études anciennes, cf. Barrandon 2018b, p. 311-340.

¹¹ Cf. Beltrametti 2004 (republié dans Raina 2006), p. 13-14 ; Couvenhes 2011, p. 434.

¹² Dans cette perspective, cf. D'Huys 1987, sur la représentation de la violence dans l'historiographie grecque ; Boëldieu-Trevet 2015, qui analyse les représentations de la violence extrême dans les œuvres épiques et tragiques, les récits historiques et les discours ; Ripoll 2009, qui compare les différents récits de la prise du rocher d'Aornos par Alexandre ; Wees 2011, p. 85-87, qui compare les mentions de massacres de prisonniers en contexte de bataille navale dans l'historiographie grecque ; Guilhembet 2012, qui analyse le traitement plutarquéen du châtement des villes dans les *Vies parallèles*. Pour une confrontation entre sources littéraires et sources archéologiques, cf. Fachard, Harris 2021.

l'historien Douris de Samos¹³ à propos de la description du sort des prisonniers à l'issue du siège de Samos (**M3**)¹⁴ :

Douris de Samos ajoute des détails tragiques (ἐπιτραγωδεῖ) : il accuse les Athéniens et Périclès d'une extrême cruauté dont ne font mention ni Thucydide, ni Éphore, ni Aristote. Il ne dit probablement pas la vérité (οὐδ' ἀληθεύειν ἔοικεν), quand il prétend que Périclès conduisit les triérarques et les soldats de marine de Samos sur l'agora de Milet, où ils furent enchaînés à des planches durant dix jours : après quoi, alors qu'ils étaient dans un état lamentable, il ordonna de les achever en leur brisant la tête à coups de bâton, et de jeter leur corps, sans leur donner de sépulture. Même quand Douris n'est pas concerné personnellement par un événement, il n'a pas pour habitude de fonder ses récits sur la vérité (ἐπὶ τῆς ἀληθείας). Il a donc sûrement, en la circonstance, exagéré les malheurs de sa patrie (μᾶλλον ἔοικεν ἐνταῦθα δεινώσαι τὰς τῆς πατρίδος συμφορὰς) pour accuser les Athéniens. (Plutarque, *Vie de Périclès*, 28.2-3, trad. A.-M. Ozanam)

Cependant l'intensité et la durée de la guerre (mai 440-décembre 440 ou janvier 439) ainsi que les revers connus par Athènes constituent un contexte propice au déploiement de la violence extrême. En outre, dans son récit, Diodore indique que Périclès redoublant les forces engagées s'est donné pour objectif de détruire entièrement la flotte des ennemis (βουλόμενος εἰς τέλος συντρίψαι τὸν τῶν ἐναντίων στόλον, 12.28). Il mentionne aussi succinctement le châtement des responsables de la défection (κολάσας δὲ τοὺς αἰτίους) après la prise de la cité (**M84**). Jean-Christophe Couvenhes, dans son étude de la pratique de l'*apotympanismos*, a montré que le châtement rapporté par Douris, mis en regard avec la façon dont il était pratiqué à Athènes, paraît tout à fait vraisemblable, Périclès infligeant aux alliés qui ont trahi la peine réservée aux *kakourgoi* et aux traîtres, en vertu de ses pouvoirs coercitifs¹⁵.

La définition retenue pour l'identification des massacres en temps de guerre est la mise à mort d'ennemis en grand nombre qui ne sont pas en mesure de se défendre¹⁶. Il

¹³ On peut penser également à la tragédie de Phrynichos, *La Prise de Milet*, interdite de représentation par les Athéniens ca 493 (Hér. 6.21) ou aux critiques émises par Polybe à l'encontre de l'histoire contaminée par la tragédie et des effets d'amplification déployés par certains historiens (2.56-61 ; 7.7 ; 15.36 ; 29.12 ; cf. Fromentin 2001 ; Foulon 2008) ; voir aussi Diod. 19.8.4 ; Strabon 7.3.9 citant Éphore ; Photius, *Bibliothèque*, VII, 250.21, 446a-447b, citant Agatharchide, *Sur la Mer Rouge*.

¹⁴ Les indications **M1**, **2**, **3**... renvoient à la numérotation des massacres dans les tableaux en annexe.

¹⁵ Couvenhes 2014, p. 34-37 (aussi Pritchett 1991, p. 211 et Wees 2011, p. 84). Dans le cadre de la justice athénienne (p. 28-34), l'*apotympanismos*, attesté du VII^e siècle au IV^e siècle, était une peine d'exposition infligée au condamné à mort, parfois précédée d'une promenade infamante et qui se prolongeait après la mort par la privation d'honneurs funèbres ou de sépulture. Elle était appliquée aux criminels pris en flagrant délit, les malfaiteurs (*kakourgoi*, i.e. les voleurs, les homicides et les adultères – sans autre forme de procès à condition que le criminel avoue devant les Onze ; en cas de contestation, l'affaire était portée devant un tribunal) et les traîtres (notamment les soldats pris en flagrant délit d'entente avec l'ennemi – la peine relevant alors du pouvoir coercitif du stratège en campagne).

¹⁶ Sur la définition du « massacre », cf. Sémelin 2005, p. 21, 352, 505-508, 511-512 ; El Kenz 2005, p. 8-9 ; Barrandon 2018a ; 2018b, p. 11-17, 310-312, 355-356 ; 2021a ; Pimouguet-Pédarros 2022, p. 61, 63-64 ; Grangé 2022, p. 184-193 ; Laffon 2024. Le « massacre » entendu au sens de « meurtre en grand nombre de personnes sans défense » (El Kenz 2005, p. 8) se distingue d'une « tuerie » ou « carnage » de combattants sur le champ de bataille, cf. Sémelin 2005, p. 506-507 n. 2 ; Barrandon 2018b, p. 13-14,

peut s'agir de non-combattants (civils ou militaires¹⁷) et de combattants mis hors d'état de combattre (soldats blessés ou malades¹⁸, soldats vaincus et désarmés, faits prisonniers ou détenus en otage mais également – avec des discussions – soldats surpris au repos et soldats en déroute¹⁹). Les combattants effectifs ou potentiels sont dans le monde grec tous les hommes en âge de porter les armes à l'exclusion donc des vieillards, des femmes et des enfants, auxquels s'ajoutent les personnes inaptes à la guerre (malades, infirmes)²⁰.

Les massacres peuvent avoir lieu dans le contexte d'une bataille rangée (terrestre ou navale), d'une prise de ville ou d'une incursion en territoire ennemi (dans le cadre d'opérations de conquête, de pillage ou de représailles). Ils peuvent être accomplis dans le feu de l'action pendant les opérations militaires ou bien de sang-froid à la suite de la capture ou de la reddition des ennemis après un délai plus ou moins long. Ils peuvent avoir lieu dans le cadre des combats ou en marge de ceux-ci, voire lors d'une trêve ou en temps de paix dans le contexte d'une attaque surprise ou d'une trahison.

Comme cela a déjà été souligné, tant dans le monde grec que romain²¹, il n'existe pas de terme spécifique pour désigner un massacre. Les verbes employés ont soit le sens général de « tuer, détruire » soit font référence au mode d'exécution. Le choix du vocabulaire obéit avant tout à l'effet de sens et à la représentation de la tuerie que souhaite donner l'auteur. Il est également révélateur de perceptions différenciées du massacre.

Prenons l'exemple des massacres dans le contexte d'une bataille navale²² : le terme employé majoritairement est *ἀποκτείνω*, « tuer » (dix emplois), sauf dans six massacres où les verbes font référence au mode d'exécution ou bien confèrent une connotation négative à la tuerie. Les Tyrrhéniens ont lapidé (*καταλεύω*) leurs prisonniers (**M1**). Les Athéniens ont achevé leurs prisonniers (*ἀναιρέω*) après dix jours au pilori (**M3**). Les

17 ; Cahanié 2022, p. 117 (qui interroge les différences entre les systèmes de représentation antique et moderne, p. 116-122).

¹⁷ Les « civils » désignent les personnes qui ne participent pas directement au conflit avec le statut de combattant, de combattant hors de combat (blessés, prisonniers) ou de non-combattant (services des armées). Sur les distinctions entre « militaires » et « civils », « combattants » et « non combattants », « combattants réguliers » et « irréguliers », « légaux » et « illégaux », dans le droit international applicable aux conflits armés à l'époque contemporaine, cf. Cumin 2007.

¹⁸ Sur les invalides de guerre, qui apparaissent très peu dans les sources anciennes, cf. Bielman Sanchez 2012, p. 126-129.

¹⁹ Cf. Laffon 2024.

²⁰ Cf. Longo 1986, p. 368-369, sur les différentes catégories de population pensées par les Grecs en contexte militaire en fonction de l'âge, du sexe ou de la capacité militaire (*οἱ ἡβώντες, οἱ πρεσβύτεροι, οἱ ἀχρεῖοι, αἱ γυναῖκες, οἱ παῖδες* ou *τὰ τέκνα*). Sur la présence d'esclaves dans les armées et les flottes grecques et leur statut de combattants ou d'auxiliaires, cf. Patterson 1982, p. 234, 287-288 ; Hunt 1998 ; 2006 ; Ducrey 1985, p. 185-189, 197-200 ; 2019, p. 113-116 ; Bernard 2000, p. 27-34, 53-54 ; Wees 2004, p. 68-71, 104-105 ; Tamiolaki 2010, p. 91-97, 190-201, 265-268.

²¹ Cf. Pritchett 1991, p. 205-206 ; Eck 2005, p. 119 ; Barrandon 2018b, p. 11-12 ; Pimouguet-Pédarros 2022, p. 63-64.

²² Sur l'exécution des équipages de navires ennemis faits prisonniers, cf. Ducrey 1999, p. 66-67, 175, 315-316 ; Wees 2011, p. 77, 82-89 (je ne retiens pas Thuc. 2.84.4, 7.23.4 et 7.41.4, donnés comme exemples de massacres de prisonniers, p. 83).

Corinthiens dans leur élan pour massacrer (φονεύω) les ennemis défaits plutôt que de les capturer vivants en sont venus à tuer dans la confusion leurs propres alliés (M5). Les Lacédémoniens exécutent (ἀποκτείνω) les équipages des navires marchands faits prisonniers. Thucydide commente : les Lacédémoniens massacraient (διαφθείρω) tous ceux qu'ils prenaient en mer comme s'ils étaient des ennemis (ὡς πολέμιους) (M46). Le navarque Alcidas fait égorger (ἀποσφάζω) les prisonniers capturés durant sa navigation (M8). Des ambassadeurs samiens se présentent pour dénoncer un tel massacre : « il n'était pas beau (οὐ καλῶς) de libérer la Grèce en massacrant des hommes (εἰ ἄνδρας διέφθειρεν) qui ne prenaient pas les armes contre lui, qui n'étaient pas ses ennemis mais qui étaient alliés des Athéniens par nécessité. » Le stratège Philoclès et les Athéniens faits prisonniers sont accusés d'avoir massacré (διαφθείρω) les équipages de deux navires en précipitant les hommes par-dessus bord (κατακρημνίζω)²³ (M11). Les Lacédémoniens et leurs alliés décident de les exécuter (ἀποκτείνω), Philoclès est égorgé (ἀποσφάζω, σφαγή) le premier (M12).

Pour l'ensemble du corpus, le verbe le plus fréquemment employé est κτείνω (ἀποκτείνω ou κατακτείνω) (« tuer ») (48) tant pour l'exécution de prisonniers après un affrontement (12), l'exécution de tous les hommes en âge de combattre (9) et le massacre indistinct d'une population en contexte obsidional (7) ou dans le cadre d'une incursion en territoire ennemi (9). Viennent ensuite les termes de la famille de σφάζω (σφαγή, ἀποσφάζω, κατασφάζω, « égorger ») (22) (employés notamment pour l'exécution des prisonniers et en particulier de tous les hommes en âge de combattre en contexte obsidional), φονεύω (φόνος, καταφονεύω, « massacrer ») (22) (employés notamment pour le massacre indistinct et le massacre de soldats en déroute) et διαφθείρω (« détruire complètement ») (20) (sans lien particulier avec une forme de massacre spécifique).

L'ampleur de la tuerie²⁴ est généralement exprimée par la mention de son caractère total indiqué avec l'adjectif πάντες sous sa forme simple (« tous ») ou sa forme renforcée

²³ Sur ce mode d'exécution, cf. Couvenhes 2011, p. 422-423.

²⁴ Les indications chiffrées sont rares et à considérer avec précaution, M12 (3 000 ou 4 000 prisonniers exécutés après Aigos Potamos), M26 (5 000 soldats argiens réfugiés dans le bois sacré d'Argos), M27 (500 soldats réfugiés dans un temple d'Apollon), M37 (14 000 morts à la bataille de Cronion), M38 (6 000 morts à la bataille du Crocos et 3000 prisonniers), M45 (180 prisonniers thébains pris dans Platées), M48 (50 cavaliers macédoniens reçus en hôte), M55 (16 000 morts lors de la prise de Sélinonte), M59 (6 000 ou 10 000 morts lors de la prise de Thèbes), M60 (6 000, 7 000 ou 8 000 morts lors de la prise de Tyr), M66 (2 000 individus réfugiés dans une citadelle), M74 (3 000 hommes en âge de combattre après la prise d'Himère), M75 (800 après la prise d'Iasos), M80 (2 000 après la prise de Tyr), M82 (17 000 Indiens tués lors de la prise de Sangala), M88 (200 Platéens et 25 Athéniens après la prise de Platées), M93 (10 000 colons), M108 (500 invalides abandonnés dans la retraite). Elles contribuent à la représentation de l'ampleur de la tuerie avec parfois une dimension hyperbolique en particulier dans les récits des guerres entre Grecs et non Grecs (cf. Eck 2005, p. 86) et dans les sources tardives (M30, 150 000 morts et autant de prisonniers lors de la bataille d'Himère, Diod. ; M31, 3 000 survivants sur 300 000 hommes, dont 40 000 en fuite, à Platées, Hér. ; M98, lors de la mise à sac du territoire des Orites, « le nombre de prisonniers massacrés s'éleva à plusieurs dizaines de milliers », Diod.).

ἅπαντες (« tous sans exception »), ou bien par le pronom relatif de quantité ὅσοι (« tous ceux qui »)²⁵. Cette totalité correspond à la définition d'un groupe présenté comme exterminé dans son entièreté : tous les soldats constitués prisonniers à l'issue d'une bataille navale²⁶, d'une bataille terrestre, d'opérations de maraudage ou de l'assaut d'un fortin²⁷, tous les soldats en déroute entrés dans une propriété privée (**M33**), tous les soldats réfugiés dans un espace sacré (**M26**), tous les hommes des équipages de navires marchands saisis en mer (**M46**), tous les mercenaires d'un campement attaqués malgré une convention (**M49**), tous les citoyens d'une cité réunis en assemblée (**M77**), tout individu confondu dans le contexte d'une prise de ville²⁸ ou d'une incursion en territoire ennemi²⁹, tous les invalides abandonnés dans la fuite (**M108**), tous les hommes en âge de combattre en contexte obsidional³⁰ ou dans le cadre d'une incursion en territoire ennemi³¹, ou enfin tous les ennemis tenus pour responsables³².

L'ampleur de la tuerie peut également être soulignée par l'emploi de l'adjectif πολὺς. Les ennemis sont tués en grand nombre (πολλοί) ou dans leur grande majorité (οἱ πολλοί, οἱ πλεονες, οἱ πλείστοι), qu'il s'agisse de prisonniers constitués dans le cadre d'opérations navales ou terrestres, d'ennemis surpris au repos ou en déroute³³, des hommes (**M68**) ou des habitants indistinctement dans le contexte d'une prise de ville (**M65**) ou d'une incursion en territoire ennemi³⁴, ou enfin des ennemis tenus pour responsable³⁵. Thucydide, Diodore et Arrien emploient également la figure de la litote (μέρος τι οὐκ ὀλίγον, οὐκ ὀλίγοι, « un nombre non négligeable »)³⁶ et l'expression φόνος πολὺς (πλείστος, τοσοῦτος, οὐκ ὀλίγος, « un énorme massacre ») pour les massacres de soldats en déroute³⁷ et les massacres indistincts dans le contexte d'une prise de ville³⁸ ou d'une incursion en territoire ennemi³⁹.

²⁵ Quinte-Curce emploie aussi l'expression *ad unum* (jusqu'au dernier, **M62**).

²⁶ **M6, 9, 11, 12.**

²⁷ **M13, 17-21, 37.**

²⁸ **M50, 51, 52, 56-58, 60, 61, 63, 64, 66, 67, 88.**

²⁹ **M94, 96, 102, 104, 109, 111.**

³⁰ **M69-74, 76, 77, 80, 81, 88.**

³¹ **M99, 101.**

³² **M88, 91, 92, 102.**

³³ Prisonniers : **M1, 8, 14, 18**, ennemis surpris au repos : **M22, 25**, ou en déroute : **M32, 34-36, 39-41, 43.**

³⁴ **M94, 95, 97, 102, 103, 106, 110, 111.**

³⁵ **M89, 91.**

³⁶ Massacre d'ennemis en déroute : **M33** et **35** (Thuc.), **M40** (Arrien) ; de prisonniers : **M17** (Diod.).

³⁷ **M30** (Diod.), **35** (Thuc., Plu.), **37** (Diod.), **38** (Diod.), **40** (Arrien).

³⁸ **M59** (Diod., Arrien), **60** (Arrien), **61** (Plu.).

³⁹ **M98** (au pluriel πολλῶν φόνων), **105**. Cette expression n'est pas propre à un massacre, elle est aussi employée pour évoquer un carnage de combattants sur le champ de bataille (par exemple, à Tanagra en 457, φόνος ἐγένετο ἀμφοτέρων πολὺς, Thuc. 1.108 ; lors de la bataille d'Himère en 480, πολλοῦ δὲ γενομένου φόνου (durant le combat), Diod. 11.22.3, et πολὺς ἐγένετο φόνος τῶν φευγόντων (durant la déroute), 11.22.4 (cf. Hér. 7.166-167) ; à la bataille de Mantinée en 418, πολλὸν ἐποίουν φόνον, Diod. 12.79.4).

La peinture de l'ampleur du massacre est parfois développée, notamment dans les récits de massacre indistinct de la population en contexte obsidional chez Diodore de Sicile. Celui-ci emploie le champ lexical de l'accumulation (γέμω, πληρώω) donnant à voir l'image concrète des corps qui s'amoncellent souvent corrélée à la représentation de l'extension spatiale de la tuerie (πᾶς τόπος, « en tout lieu »)⁴⁰ : πᾶς δ' ἦν τόπος αἵματος καὶ νεκρῶν πλήρης (« tout le sol était couvert de sang et de cadavres », **M55**), πᾶς τόπος ἔγεμε τῶν ἀναιρουμένων (« chaque recoin débordait de corps massacrés », **M58**), τῆς πόλεως κατὰ πάντα τόπον νεκρῶν πληρουμένης (« la ville était remplie de cadavres en chaque recoin », **M59**), τὴν πόλιν νεκρῶν ἐπλήρωσαν (« ils remplirent la ville de cadavres », **M67**)⁴¹.

Ce sont donc avant tout l'accent mis sur l'ampleur de la tuerie et la catégorie des victimes (qu'il n'est pas toujours évident d'identifier avec certitude, nous y reviendrons), qui nous ont servi de critère de sélection. Nous avons également relevé un certain nombre d'éléments descriptifs qualifiant les acteurs et la mise à mort qui peuvent contribuer à la représentation d'une tuerie comme étant celle d'un massacre, notamment la mention de son caractère indistinct et désordonné, d'une forme d'acharnement ou d'une volonté d'extermination, de sentiments comme l'absence de pitié, la cruauté, la haine ou la colère du côté des agresseurs, la panique ou la stupeur du côté des victimes. Nous avons également systématiquement répertorié les actes sacrilèges⁴², les violences de masse et les pratiques de cruauté⁴³ qui peuvent accompagner les massacres.

Sur l'estimation d'un nombre de morts au combat relativement restreint dans le cadre des batailles hoplitiques entre 479 et 371, voir Krentz 1985.

⁴⁰ L'extension spatiale du massacre est exprimée chez Quinte-Curce par l'adverbe *passim*, signifiant à la fois « indistinctement » et « de toutes parts », **M61, 62**.

⁴¹ Cette formulation est employée également mais plus rarement pour décrire un carnage de soldats dans le contexte d'une bataille rangée, terrestre ou navale, au plus fort des combats (17.34.4 et 6, bataille d'Issos, 333 ; 19.108.6, attaque surprise du camp carthaginois par Agathocle, 311/10) et durant la déroute : πάντων τῶν περικαταλαμβανομένων ἀναιρουμένων, πᾶς ὁ πλησίον τόπος νεκρῶν ἐπλήρωθη. Τοσοῦτος δ' ἐγένετο φόνος..., « comme tous les soldats encerclés étaient abattus, l'espace environnant fut tout entier rempli de cadavres. Le massacre fut si grand que... », **M37** ; voir aussi 14.60.6 (deuxième guerre gréco-punique, 396/5), 17.34.9 (bataille d'Issos, 333) et 19.109.4 (déroute de l'armée d'Agathocle, 311/10).

⁴² Sur la notion de violence extrême et de transgression des normes et des usages en temps de guerre, cf. Beltrametti 2004, p. 28-29 ; Sémelin 2005, p. 352 ; Lanni 2008 ; Wees 2011 ; Boëldieu-Trevet 2015 ; Barrandon, Pimouguet-Pédarros 2021, en particulier Pimouguet-Pédarros 2021a.

⁴³ Il s'agit des pratiques de déportation et asservissement de masse (**M50, 59, 68-83, 91, 102, 110**), dépeuplement et destruction de la ville ennemie (**M28, 59, 62, 64, 70, 78, 81, 82, 88, 104**), mutilations (**M55, 84**), supplices précédant l'exécution (**M3, 56, 74, 90**), viols et autres sévices (**M55, 59**). Cf. Pimouguet-Pédarros 2021c, p. 140-141 et 2022, p. 77-78. Sur les pratiques de mutilation, d'exposition des corps et de décapitation en Grèce ancienne, cf. Couvenhes 2011 ; 2014 ; Bielman Sanchez 2012, p. 130-131 ; Marcinkowski 2011 ; Bonnard 2014 ; Muller 2014. Sur la destruction des cités, Hansen, Nielsen 2004, p. 121-123 ; Boëldieu-Trevet 2015, p. 165-171 ; Fachard, Harris 2021.

Hormis certaines formes spécifiques de massacres que je n'ai pas prises en compte ici⁴⁴, nous avons recensé plus d'une centaine de massacres impliquant des Grecs du côté des agresseurs ou des victimes et correspondant à la définition rappelée précédemment. Je propose en annexe une typologie de ces massacres classés en fonction du type d'opération militaire dans laquelle ils s'inscrivent et des catégories auxquelles appartiennent les victimes⁴⁵.

Comme l'a souligné Pascal Payen, la guerre, si elle peut apparaître comme le lieu par excellence de l'irruption de la violence spontanée et incontrôlée, n'est pas un univers sans règles et il est possible de reconstituer la logique de la violence de guerre, d'analyser les formes de rationalité à l'œuvre dans l'accomplissement des destructions et de mettre en évidence des stratégies de la violence⁴⁶. Comment donc étaient décidés et ordonnés les massacres ? Nous envisagerons tout d'abord les massacres ordonnés dans le contexte des batailles rangées, puis les massacres ordonnés dans le cadre d'une prise de ville et dans un troisième temps les massacres ordonnés dans le contexte d'incursions en territoire ennemi. Nous terminerons en examinant la représentation de l'initiative des violences et du commandement dans les récits de massacres⁴⁷.

⁴⁴ Il s'agit de l'immolation de prisonniers (Lonis 1969, p. 43-44 ; Pritchett 1991, p. 208-209 ; Ducrey 1999, p. 56, 204-206) ; le sacrifice d'une partie des troupes (jugée sans valeur) (cf. Hér. 3.154-158, siège de Babylone) ; le sacrifice d'une partie des membres de sa propre communauté pour faire face à l'ennemi (cf. Hér. 3.150.2, 159.2, *idem*) ou pour prendre la fuite (cf. QC 5.6.15, campagne d'Alexandre en Perse, 330) ; les suicides collectifs (cf. Pritchett 1991, p. 219-223 ; Laffon 2023, n. 27 p. 47 pour la bibliographie) et le massacre de citoyens dans un contexte de *stasis*, qui peut s'inscrire dans un conflit aux proportions plus vastes avec une imbrication étroite entre *polemos* et *stasis* (Ducrey 1999, p. 69-72 ; Ampolo 1996 ; Eck 2005, p. 97-107 ; Bernard Sanchez 2012, p. 131-132). Il convient de tenir compte aussi du sort des prisonniers gardés en captivité dans des conditions (notamment la privation des moyens de subsistance) qui conduisent à la mort (pour le cas des prisonniers enfermés dans les Latomies syracusaines en 413, cf. Thuc. 7.86-87, au nombre de plus de 7 000 ; Diod. 13.19.4-33.1 ; Plu., *Nicias*, 28-29 ; Paus. 1.29.12 ; Ducrey 1999, p. 76-80 ; 2019, p. 396-397 ; Bielman 1994, p. 5-7 ; Eck 2005, p. 81 ; Payen 2012, p. 129-131).

⁴⁵ Le classement est parfois ambigu, par exemple **M68** (Milet, 494, entre massacre de tous les hommes en âge de combattre et asservissement général de la population), **M88** (Platées, 427, entre exécution de tous les hommes en âge de combattre et exécution des prisonniers tenus pour responsables), **M59** (Thèbes, 335, entre massacre indistinct et asservissement général de la population), **M102** (répression de la révolte de Satibarzanès, 330, entre massacre indistinct d'une population en fuite et massacre des ennemis tenus pour responsables), **M63** (ville de Sogdiane, 329, entre massacre indistinct des prisonniers et massacre des prisonniers tenus pour responsables), **M91** et **92** (mise à sac des royaumes de Sambos et Musicanos, 325, entre massacre indistinct et massacre des prisonniers tenus pour responsables).

⁴⁶ Payen 2018, p. 221. Sur l'analyse en termes politiques des violences extrêmes, cf. Boëldieu-Trevet 2015, p. 171-172. Sur l'analyse du massacre à l'époque contemporaine, cf. Sémelin 2005.

⁴⁷ Je me suis appuyée pour cette analyse sur les repérages opérés dans la base de données sous la rubrique « initiative des violences ». Nous y avons distingué les violences qui relèvent de l'initiative spontanée des agresseurs, les violences qui obéissent à un ordre donné par un chef de guerre (dont « ordre explicite ») et les violences qui obéissent à une décision collective (dont « décret officiel »).

Les massacres perpétrés dans le contexte d'une bataille rangée [49]

La première catégorie concerne les massacres accomplis dans le contexte d'une bataille rangée, terrestre ou navale⁴⁸.

Les massacres recensés sont principalement le fait des Grecs dans le cadre de guerres qui les opposent à d'autres Grecs [30] et des Macédoniens dans le contexte des conquêtes d'Alexandre [7]. Ils concernent uniquement des combattants qui tombent ou sont tombés aux mains de l'ennemi à l'exception de la dernière section, qui touche également des non-combattants dans le cadre d'opérations en marge des combats⁴⁹ : attaque surprise d'un convoi de vivres (M44), d'un campement de mercenaires en dépit de la convention passée (M49)⁵⁰, exécution des équipages des navires marchands athéniens et alliés capturés par les Lacédémoniens (M46)⁵¹.

Les combattants faits prisonniers dans le cadre d'opérations navales⁵² (M1-12) ou terrestres (M13-21)⁵³ sont désignés par différents termes, certains avec un sens général qui ne les identifie pas en tant que tels, « les hommes » (τοὺς ἀνδρας⁵⁴, τοὺς

⁴⁸ Je n'ai pas retenu les récits où tous les combattants ennemis sont massacrés (jusqu'au dernier) dans le cadre même des combats (par exemple, Diod. 16.67.3, qui mentionne une troupe de 1 000 hoplites entièrement massacrée par les Carthaginois). Sur l'expédition conduite par les Athéniens à Égine au VI^e siècle pour remporter les statues d'Épidaure, cf. Eck 2005, p. 83-84. Dans les deux versions rapportées par Hérodote, 5.85-86, un seul survivant est revenu à Athènes : dans la version athénienne, les Athéniens se sont entretués, frappés d'égarement par la divinité, dans la version éginète et argienne, ils ont été massacrés par les Argiens appelés en renfort (le récit ne permet pas de préciser s'ils sont tous tombés durant les combats ou s'ils ont été en partie exécutés, une fois constitués prisonniers).

⁴⁹ La dernière section (M44-49) regroupe les opérations qui ont eu lieu en marge des combats, dans le contexte d'une trêve ou en temps de paix (voir aussi le massacre ordonné par Pachès, M19), ou bien ordonnées par trahison à l'encontre de ses propres alliés (M47).

⁵⁰ Diodore indique que les femmes prennent part au combat avec ou sans armes (ἀνευ ὀπλων) et que tous les mercenaires sont massacrés avec les femmes (πάντες μετὰ τῶν γυναικῶν). Cf. Pimouguet-Pédarros I., « Double transgression à Massaga », www.parabaino.com, mis en ligne le 20/11/2021 ; Pimouguet-Pédarros 2022, n. 25 p. 65.

⁵¹ Parmi les prisonniers de sexe masculin (ἀνδρας) exécutés par le navarque Alcidas (M8), capturés, souvent par surprise, au cours de sa navigation depuis le Péloponnèse, en passant par Délos, Ikaros, Mykonos, Embaton (Erythrées) jusqu'à Myonnessos (Téos), il se trouvait peut-être également des civils.

⁵² Les sources ne font guère de distinction entre les rameurs et les hoplites embarqués sur les trières. À Samos (M3), il est précisé que ce sont les triérarques et les épibates qui sont conduits sur l'agora de Milet pour être mis au pilori et exécutés.

⁵³ J'ai intégré ici à la fois les batailles rangées et les assauts contre des fortins tenus essentiellement par des combattants qui ne sont pas comparables à l'assaut d'une ville lors duquel toute la population est menacée. Se pose tout de même la question de la présence et du sort de non-combattants dans ces fortins.

⁵⁴ Le terme ἀνὴρ désigne généralement un individu de sexe masculin par opposition à γυνή. Il est employé dans les textes étudiés pour désigner : des prisonniers ou des otages de sexe masculin (Hér. 9.87-88 M85 ; Thuc. 2.5.3, 5.7, 6.2-3 M45, 3.32.2-3 M8, 3.35.1, 36.1-2, 50.1 M87 ; Xén. 2.1.31 M11 ; Plu., Pér., 23.4 M2 ; Diod. 16.31.1 M17) (cf. Ducrey 1999, p. 22-23) ; des combattants tombés dans la déroute (Thuc. 3.98.3 M34) ; les hommes tués mis en regard avec le sort des femmes et des enfants asservis (Hér. 6.19.3 M68 ; Diod. 13.62.4 M74, 15.79.6 M78, 17.70 M61 ; Arrien 4.2.4 M81 – dans

ἀνθρώπους⁵⁵), « les ennemis » (τοὺς πολεμίους), d'autres plus spécifiques dénotant la capture (« les prisonniers », τοὺς αἰχμαλώτους, les verbes λαμβάνω, ἐγκαταλαμβάνω, *cario*)⁵⁶. Les soldats au repos (M22-25) sont caractérisés par le fait qu'ils sont « sans armes » (ἀόπλους καὶ γυμνοὺς, M22, Polyen), « encore couchés » (ἔτι ἐν ταῖς εὐναῖς, M24, Thuc., M25, Arrien ; κοιμωμένοις, M23, Plu.) et « s'efforçant de ramasser leurs armes » (ἀναλαμβάνοντας τὰ ὄπλα, M24, Thuc.). Les ennemis peuvent « facilement » s'en saisir et les mettre à mort (εὐμαρῶς, M22, Polyen, M25, Arrien). Les soldats en déroute (M28-43), qui parfois jettent leurs armes (ῥίψαντες τὰς πανοπλίας, Diod., *abiectis armis*, Justin, M38), sont identifiés par l'emploi des termes de la famille de φεύγω, souvent associé au vocabulaire de la retraite (ἀποχωρέω), de la poursuite (ἔπομαι, ἐφέπομαι, διώκω, καταδιώκω), de la capture et de la panique (φόβος, ἐκπλήττω). Le verbe καταφεύγω, plus spécifique, est employé pour les soldats qui se réfugient dans un espace sacré (M26-27). Les non-combattants qui accompagnent l'armée sont caractérisés par le fait qu'ils ne sont pas armés (ἄνοπλοι)⁵⁷.

Massacres de prisonniers de guerre à la suite d'une bataille navale [12] ou terrestre [9]

Les cas recensés (M1-21) s'étendent du milieu du VI^e siècle au milieu du IV^e siècle. Ils s'inscrivent principalement dans le contexte de la guerre du Péloponnèse et de la troisième guerre sacrée. De nombreux éléments montrent que dans la grande majorité des cas, le sort des prisonniers fait l'objet d'une délibération et le massacre est exécuté de sang-froid à l'issue d'une décision et la formulation d'un ordre donné par le chef de guerre, la décision étant prise le plus souvent directement à la suite du combat.

ce contexte il désigne essentiellement les hommes en âge de combattre, cf. *infra* p. 32) ; les hommes massacrés avec leurs femmes et leurs enfants (Diod. 12.82 M94, 17.84.5 M49). Cependant, le terme peut aussi avoir un sens plus général, par exemple, en 13.90.3 M57, Diodore l'emploie pour désigner l'ensemble de la population d'Agrigente. Dans l'emploi par Hérodote 3.147.1, coordonné à παῖς, le trait sémantique prédominant est celui de l'âge (καὶ ἄνδρα καὶ παῖδα, M50).

⁵⁵ Le terme ἄνθρωπος désigne généralement un homme au sens d'être humain : hommes et animaux formant le convoi de vivres envoyé à Platées, Hér. 9.39 M44 ; la foule d'individus pressée dans le campement perse, 9.70 M31 ; la population de Mycalessos massacrée, Thuc. 7.29.4 M54 ; la population de Mendé menacée d'être massacrée, 4.130.4 ; la chasse à l'homme engagée contre la tribu des Cosséens (ὥσπερ ἐπὶ θήραν καὶ κυνηγέσιον ἀνθρώπων ἐξήλθε), Plu., *Alex.*, 72.4 M101 ; les prisonniers massacrés lors de la prise de Persépolis, *Alex.*, 37.3 M61 ; les habitants de la 4^e et de la 5^e ville de Sogdiane qui prennent la fuite, Arrien 4.2.5 M103 ; les habitants de la 7^e ville de Sogdiane faits prisonniers et emmenés, Arrien 4.3.5 M63. Cependant le terme peut faire référence à des individus de sexe masculin uniquement, cf. Thuc. 1.50 M5, les équipages des trières à Sybota ; Plu., *Alc.*, 37.4 M12, les prisonniers de la bataille d'Aigos Potamos.

⁵⁶ Cf. Ducrey 1999, sur l'emploi des termes αἰχμαλώτος, p. 16-20, λαμβάνω et ἔχω, p. 34-36.

⁵⁷ Leur sort est rarement mentionné. Après le massacre indistinct des mercenaires à Massaga, Alexandre emmène avec lui la foule des non-combattants (τόν τε ἀχρεῖον καὶ ἄνοπλον ὄχλον) et les femmes survivantes (Diod. 17.84.6 M49). Lors de la bataille de Gaugamèles (331), les non-combattants à l'arrière de l'aile gauche de l'armée macédonienne (τὰ σκευοφόρα ; ἀνόπλοις τοῖς πολλοῖς καὶ οὐ προσδοκῆσασιν) sont menacés contre toute attente d'être massacrés par les Perses et les Indiens (Arrien 3.14.4-5).

En effet, on peut observer que les vainqueurs opèrent parfois une sélection parmi les prisonniers, choisissant d'en exécuter certains et d'en épargner d'autres. Cette sélection est opérée en fonction de leur origine, de leur statut politique et militaire ou du rôle qu'ils ont joué dans la guerre. Au cap Leucimme en 435/4, les Corcyréens exécutent les prisonniers non corinthiens et gardent les Corinthiens en captivité (M4)⁵⁸. Lors de la bataille de Naupacte en 429, les Athéniens exécutent les prisonniers mais en épargnent aussi certains (M7), comme les Péloponnésiens lors de la bataille d'Érétrie en 411 (M10) et les Phocidiens lors de la troisième guerre sacrée (M14). Après la bataille d'Aigos Potamos en 405, seuls les prisonniers athéniens sont exécutés. Parmi eux, un stratège est épargné pour s'être opposé au décret des mains coupées voté par les Athéniens (M12)⁵⁹. Lors de la troisième guerre sacrée, Philomélos contraint certains prisonniers à se jeter du haut des falaises du Parnasse (M14). En 365, les Éléens exécutent leurs compatriotes exilés (φυγάδες) et mettent en vente les étrangers (ξένοι) (M13)⁶⁰.

Deux cas montrent que dans le cadre d'une alliance, les prisonniers peuvent connaître un traitement différencié lorsqu'ils sont partagés entre les vainqueurs. À l'issue de la bataille d'Alalia, ca 540-535, les prisonniers sont répartis par le sort (διαλαγαγώνω) entre les Carthaginois et les Étrusques et, semble-t-il, entre les différents alliés étrusques. Les Agylléens les lapident après les avoir emmenés (έξαγαρόντες κατέλευσαν). La suite du texte précise que les corps gisent près de chez eux, les prisonniers ont donc été amenés à Agylla, où il a été décidé de leur sort (M1). Après une expédition commune menée par les Éléens et les Arcadiens, les prisonniers sont partagés entre les vainqueurs (διαίρω), les Arcadiens mettent en vente leurs prisonniers tandis que les Éléens égorgent les leurs, διὰ τὴν εἰς τὸ μαντεῖον παρανομίαν, « en raison du crime qu'ils avaient commis contre l'oracle ». La décision des vainqueurs obéit pour chacun à une logique propre (M15). Si elle peut être prise par chacun des alliés séparément, elle peut aussi faire l'objet d'une délibération collective comme dans le cas de la réunion des alliés convoquée par Lysandre après Aigos Potamos (M12) :

...Λύσανδρος ἀθροίσας τοὺς συμμάχους ἐκέλευσε βουλευέσθαι περὶ τῶν αἰχμαλώτων... 32 Ἐλέγετο δὲ καὶ ἄλλα πολλά, καὶ ἔδοξεν ἀποκτείναι τῶν αἰχμαλώτων ὅσοι ἦσαν Ἀθηναῖοι πλὴν Ἀδεϊμάντου...

⁵⁸ Il convient de distinguer deux terrains d'opération. À l'issue de la reddition d'Épidamne assiégée par les Corcyréens, le traité stipule que les étrangers (τοὺς μὲν ἐπὶ λυδας) seraient vendus comme esclaves (cf. 1.26.3, l'arrivée de nouveaux colons et d'un corps de garnison constitué de Corinthiens, d'Ambraociotes et de Leucadiens) et les Corinthiens gardés en captivité jusqu'à nouvel ordre (1.29.5). À l'issue de la bataille navale (15 navires corinthiens sur 75 ont été détruits), les prisonniers corinthiens sont gardés en captivité et le reste des prisonniers exécutés (1.30.1), il doit donc s'agir des alliés de Corinthe qui ont pris part à la bataille (cf. 1.29.1). Selon Gomme 1963, *ad loc.* et Ducrey 1999, p. 61, ces prisonniers auraient été exécutés parce qu'ils n'avaient pas le statut de belligérant régulier.

⁵⁹ La réalité de ce massacre et le nombre de prisonniers exécutés sont discutés, cf. Eck 2005, p. 109-110 ; 2017, p. 21 ; Wees 2011, p. 82-83 et n. 35 ; Roussel, Étienne éd. 2018 (Classiques Garnier), note *ad loc.*

⁶⁰ Sur le sort des prisonniers épargnés (gardés en otages, rendus contre rançon, échangés contre d'autres prisonniers, vendus comme esclaves, libérés), cf. Ducrey 1999, p. 229-270 ; Bielman 1994. Sur le choix de constituer prisonniers ou d'exécuter les équipages pris à l'issue d'une bataille navale, cf. Crowley 2020, p. 11-12 et n. 50.

Après avoir rassemblé les alliés, Lysandre les invita à délibérer sur le sort des prisonniers... [de nombreuses accusations sont portées contre les Athéniens]. 32 On ajouta beaucoup d'autres choses et l'on décida d'exécuter tous les prisonniers qui étaient Athéniens à l'exception d'Adimante... (Xénophon, *Helléniques*, 2.1.31-32)

Dans les trois exemples d'exécution de prisonniers à la suite de l'assaut d'un fort (M19-21), celle-ci a été ordonnée par le commandement et accomplie immédiatement après la prise de la place forte⁶¹. Dans le premier exemple (M19), les mercenaires arcadiens et barbares (perses ou cariens) tenant un poste fortifié à Notion (port de Colophon) ont été attaqués par surprise (*ἐξαπιναιίως καὶ οὐ προσδεχομένων*) dans le contexte d'une trêve en l'absence de leur commandant, l'Arcadien Hippias, convié par le stratège athénien Pachès à des négociations et retenu prisonnier. Après l'exécution de tous les combattants pris dans le fort, le chef des mercenaires est réintroduit dans la place et criblé de flèches⁶².

Dans le contexte de la troisième guerre sacrée, les mercenaires des Phocidiens capturés par les Béotiens durant des opérations de maraudage sont criblés de coups de javelot en application d'un jugement prononcé par les Amphictions (M17) : *τούσδε τοὺς ἄνδρας οἱ Ἀμφικτύονες στρατευσαμένους μετὰ τῶν ἱεροσύλων θανάτῳ κολάζουσιν* (« les Amphictions condamnaient à mort ces hommes pour avoir fait campagne avec les pillards du sanctuaire »). La condamnation à mort est portée à la connaissance des Phocidiens par l'entremise d'un héraut et immédiatement mise à exécution (*εὐθὺ δὲ καὶ τῶν ἔργων τοῖς λόγοις ἀκολουθούντων ἅπαντας κατηκόντισαν*). En guise de représailles, les mercenaires exigent du stratège Philomélos qu'il inflige aux ennemis faits prisonniers dans les mêmes conditions⁶³ le même châtement (*παροξυνθέντες ἤξιουν τὸν Φιλόμελον τῆς ὁμοίας τιμωρίας ἀξιῶσαι τοὺς πολεμίους, M18*). Ils capturent alors de nombreux ennemis vivants afin qu'ils soient à leur tour exécutés de la même façon, *i.e.* criblés de coups de javelots (*ἅπαντας ὁ Φιλόμελος κατηκόντισε*). « Par ce châtement, ils firent en sorte que les adversaires renoncent à infliger avec mépris une terrible vengeance » (*διὰ δὲ ταύτης τῆς κολάσεως τοὺς ἐναντίους ἐποίησαν μεθέσθαι τῆς ὑπερηφάνου καὶ δεινῆς τιμωρίας*). Dans ce commentaire, Diodore met en évidence la mise en œuvre de la logique de la loi du talion en ce qu'elle vise à mettre un terme à la surenchère de la vengeance⁶⁴.

⁶¹ Pour les cas où les combattants pris dans un fort ont été épargnés et constitués prisonniers, cf. Crowley 2020, p. 11 et n. 49.

⁶² Cf. Ducrey 1968 ; 1999, p. 274.

⁶³ Les ennemis sont capturés dans les deux cas lors d'expéditions de ravitaillement, au cours desquelles les soldats étaient particulièrement vulnérables en raison de leur dispersion : *κατὰ τὰς προνομὰς ζωγρήσαντες οὐκ ὀλίγους τῶν μισθοφόρων*, « comme en fourrageant ils avaient capturé un nombre non négligeable de mercenaires » et *πολλοὺς τῶν κατὰ τὴν χώραν πλανωμένων παρὰ τοῖς πολεμίους ζωγρήσαντες*, « comme ils avaient capturé un grand nombre d'ennemis dispersés à travers la campagne ».

⁶⁴ Sur cet épisode, cf. Buckler 1989, p. 43 (le massacre perpétré par les Béotiens devait aussi constituer une vengeance pour les prisonniers locriens précédemment exécutés comme sacrilèges par Philomélos en les précipitant du haut des rochers, M14). À l'issue de la troisième guerre sacrée, après le retrait de Phalaïcos

Massacres de soldats surpris au repos [4] ou réfugiés dans un espace sacré [2]

Dans le cas des soldats surpris au repos (M22-25) ou réfugiés dans un espace sacré (M26-27), les massacres s'inscrivent également dans le cadre d'une stratégie décidée et ordonnée en tant que telle par le commandement. Ainsi, lors de la bataille de Sépéia, Cléomène donne à l'insu des ennemis l'ordre de s'armer au combat au moment du repas (παραγγέλλει σφι, Hér. ; Κλεομένης λάθρα παράγγελμα ἔδωκεν, Polyen) et lance l'attaque (ἐκ τοῦ κηρύγματος, « au signal du héraut », Hér.) (M22) puis il ordonne (κελεύει, Paus.) aux hilotes de mettre le feu au bois sacré dans lequel se sont réfugiés les Argiens (M26). Quant à la mort des 500 soldats phocidiens brûlés vifs dans le temple d'Apollon à Abai (M27), Diodore la présente comme un prodige (θεῖον), un juste châtement infligé par la divinité : θεία τινὶ προνοίᾳ τῆς προσηκούσης τοῖς ἱεροσύλοις τιμωρίας ἔτυχον, « par l'effet, en quelque sorte de la providence divine, ils reçurent le châtement qui convenait à des pillards sacrilèges ». Le feu laissé allumé dans les tentes des fugitifs aurait embrasé la paille qui se trouvait en abondance autour du temple et déclenché un terrible incendie. Point de sacrilège commis par les Béotiens sous la plume de Diodore : τοῖς γὰρ ἱεροσύλοις ἔδοξε τὸ θεῖον μὴ δίδόναι τὴν ἐκ τῆς ἱκεσίας συγχωρουμένην ἀσφάλειαν, « on estima que la Divinité n'accordait pas à des pillards sacrilèges l'immunité dont bénéficiaient les suppliants »⁶⁵. Pausanias, lui, ne s'embarasse pas de piété : οἱ Θηβαῖοι τοὺς ἱκέτας καὶ τὸ ἱερόν [...] ἔδοσαν πυρί, « les Thébains livrèrent aux flammes les suppliants et le sanctuaire »⁶⁶.

Massacres de soldats en déroute [16]

Dans la mesure où le massacre des soldats en déroute a lieu dans la continuité immédiate des combats, se pose la question de l'articulation entre commandement et initiative spontanée des soldats dans le feu de l'action. Les mouvements de poursuite et d'arrêt des combats sont ordonnés par le commandement⁶⁷. Lorsque les soldats se lancent dans la poursuite, ont-ils reçu des instructions précises concernant la capture ou l'exécution des fuyards dont ils parviennent à se saisir ? S'agit-il en règle générale de capturer vivant ceux qui se rendent et d'achever ceux qui résistent⁶⁸ ? Dans l'élan du combat, les soldats ne sont-ils pas portés à aller plus loin que ce qui est ordonné ?

et la reddition des Phocidiens (346), les CÉtéens proposent que les hommes en âge de combattre soient précipités du haut des rochers (τοὺς ἠβώντας ὠθεῖν κατὰ τοῦ κρημοῦ, Eschine, *Sur l'Ambassade*, 142).

⁶⁵ Trad. P. Goukowsky.

⁶⁶ Cf. Buckler 1989, p. 111-112.

⁶⁷ Lors de la prise du rocher d'Aornos par Alexandre, οὗτοι ἐπὶ τοὺς ἀποχωροῦντας τῶν βαρβάρων τραπόμενοι ἀπὸ ξυνηθήματος, πολλοὺς μὲν αὐτῶν ἐν τῇ φυγῇ ἀπέκτειναν, « à un signal donné, se retournant contre les Barbares en train d'évacuer, ils en tuèrent un grand nombre dans leur fuite... » (Arrien 4.30.4 M106).

⁶⁸ Lors des opérations contre les Malles, Alexandre ordonne à Pithon et Démétrios (προσέταξε) de longer avec leurs troupes la rive du fleuve afin de tuer les Indiens réfugiés dans les bois s'ils ne consentent pas à se rendre (ἔσοι μὴ ἐθελονταὶ σφᾶς ἐνδιδοῖεν, Arrien 6.8.3 M111). Lors de la mise à sac du territoire des Orites (M98), d'après Arrien, « tous ceux d'entre eux qui résistèrent par les armes furent massacrés

Les notations relatives au commandement sont rares et le plus souvent peu explicites. Lors du massacre des soldats en déroute sous le commandement de Nicias lors de la traversée du fleuve Assinaros (**M35**)⁶⁹, le stratège athénien se rend au commandant lacédémonien et lui demande « de mettre fin au massacre (παύσασθαι φονεύοντας). Sur quoi Gylippe ordonne de faire désormais des prisonniers (ζωγρεῖν ἤδη ἐκέλευεν). Tous ceux par suite que les hommes ne firent pas disparaître – et il y en eut un grand nombre – furent emmenés vivants »⁷⁰. Plutarque, qui dans son récit amplifie l'intensité du massacre, indique que l'ordre a été transmis avec lenteur (βραδέως δὲ τοῦ παραγγέλματος δικνουμένου) et que le nombre de tués fut donc beaucoup plus grand que celui des prisonniers épargnés. Dans son récit de la bataille d'Himère (**M30**), Diodore indique qu'il y eut un grand massacre de fuyards parce que Gélon avait donné l'ordre de ne capturer aucun ennemi vivant (τοῦ δὲ Γέλωνος παραγγείλαντος μηδένα ζωγρεῖν, πολὺς ἐγένετο φόνος τῶν φευγόντων), dans celui de la bataille de Cronion (**M37**), il décrit les Carthaginois, en proie au ressentiment (μνησικακούντων), poursuivant avec ardeur les ennemis en déroute et s'exhortant mutuellement à n'épargner personne (οἱ μὲν Καρχηδόνιοι φιλοτιμότερον καταδιώξαντες παρήγγελλον ἀλλήλοις μηδένα ζωγρεῖν).

Lors des batailles navales de Sybota (**M5**) et de Naupacte (**M6**), le massacre a lieu durant la déroute des navires ennemis : ceux-ci sont endommagés et leurs équipages pratiquement à la merci du vainqueur. À Sybota, Thucydide emploie le verbe φονεύω et le substantif ἄνθρωπος plutôt que le terme plus usuel ἀνὴρ pour désigner les combattants. Surtout il souligne la volonté d'anéantissement qui anime les Corinthiens. Ceux-ci poursuivent les Corcyréens jusqu'au rivage pour les mettre à mort plutôt que les constituer prisonniers :

Τῆς δὲ τροπῆς γενομένης οἱ Κορίνθιοι τὰ σκάφη μὲν οὐχ εἴλικον ἀναδοῦμενοι τῶν νεῶν ἅς καταδύσειαν, πρὸς δὲ τοὺς ἀνθρώπους ἐτράποντο φονεύειν διεκπλέοντες μᾶλλον ἢ ζωγρεῖν, τοὺς τε αὐτῶν φίλους, οὐκ ἤσθημένοι ὅτι ἤσσηντο οἱ ἐπὶ τῷ δεξιῷ κέρα, ἀγνοοῦντες ἔκτεινον.

La déroute ainsi semée, les Corinthiens ne s'occupèrent pas de remorquer les coques des bâtiments ennemis à demi-coulés : tournant leur effort contre les hommes, ils s'ouvraient le passage jusqu'à eux, pour les exterminer, au lieu de les faire prisonniers ; et, comme ils n'avaient pas eu connaissance de la défaite subie à l'aile droite, ils tuaient leurs propres amis, sans les reconnaître. (Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, 1.50.1, trad. J. de Romilly)

À Naupacte, lorsque les Péloponnésiens surprennent la flotte athénienne qui longe la côte et la mettent en fuite, ils poursuivent les navires (ceux qui n'ont pas réussi à

par la cavalerie, et beaucoup furent pris vivants » (6.21.5, trad. P. Savinel). Thucydide, 3.58.3, 3.67.5, mentionne l'usage par lequel un soldat pouvait implorer la vie sauve en tendant les mains en avant. Sur la reddition des soldats défaits sur le champ de bataille, cf. Crowley 2020. Sur le choix entre la mise à mort du fuyard ou sa capture pour le constituer prisonnier, cf. Crowley 2020, p. 12-15, 20-23 ; Saou 2021, p. 415-419.

⁶⁹ Cf. Ducrey 1999, p. 76-80 ; Boëldieu-Trevet 2015, p. 161-163, analyse la stratégie de la poursuite mise en œuvre pour empêcher le départ de l'armée hors de Sicile et l'acharnement des Syracusains à « détruire l'ennemi pour anéantir sa puissance ».

⁷⁰ Thuc. 7.85.1-2, trad. J. de Romilly, L. Bodin, R. Weil.

prendre le large) jusqu'au rivage, les détruisent et mettent à mort tous les Athéniens qui n'ont pas réussi à s'échapper à la nage (ὄσοι μὴ ἐξένευσαν αὐτῶν, Thuc., 2.90.5). Tandis qu'ils s'occupent ensuite de prendre en remorque les trières vides⁷¹, ils sont attaqués par les Messéniens arrivés en renfort (2.90.6).

Dans le cadre des opérations terrestres, dans la majorité des cas recensés, il n'est pas non plus question de prisonniers, l'objectif semble bien avoir été de tuer le plus grand nombre possible d'ennemis lors des combats et dans la fuite⁷². Cependant, lors de la bataille du Crocos (M38)⁷³, 6 000 hommes ont été tués dans le combat et surtout dans la fuite, distingués des 3 000 hommes qui ont été faits prisonniers⁷⁴. Lors de la poursuite par les Macédoniens des Illyriens en 335 (M39) et des Scythes en 329 (M43), Arrien et Quinte-Curce mentionnent à la fois un grand nombre de fuyards massacrés et un grand nombre d'ennemis faits prisonniers : οὐκ ὀλίγοι δὲ καὶ ζῶντες ἐλήφθησαν, « ils n'étaient pas en petit nombre non plus les soldats pris vivants », *multis interfectis, pluribus captis*, « beaucoup avaient été tués, un plus grand nombre encore faits prisonniers »⁷⁵.

Massacres en marge des combats [6]

Les massacres en marge des combats recensés sont tous orchestrés par le commandement : les cavaliers sont envoyés par Mardonios à l'attaque du convoi de vivres (M44) ; l'exécution des prisonniers thébains obéit à une décision prise par les Platéens au sein de leur cité à la suite de la capture et d'une convention passée avec

⁷¹ Thucydide précise que seule une trière a été capturée d'emblée avec son équipage. Elle a donc, semble-t-il, échappé au massacre.

⁷² M28 (ζωγρεῖν μὲν μηδέναι), 29 (φεύγουσι δὲ τοῖσι Πέρσησι εἴποντο κόπτοντες), 30 (μηδέναι ζωγρεῖν), 31 (εἴποντο τοὺς Ξέρξεω διώκοντές τε καὶ φονεύοντες), 32, 33, 34, 36, 37 (μηδέναι ζωγρεῖν), 40, 41, 42. Sur le massacre comme objectif principal de la poursuite, cf. Konijnendijk 2018, p. 202 ; Crowley 2020, p. 16-17 ; Saou 2021, p. 402.

⁷³ Cf. Buckler 1989, p. 74-75.

⁷⁴ Eck 2017 montre que, contrairement à l'opinion communément admise, ce ne sont pas les 3 000 prisonniers mais les soldats morts au combat et dans la fuite qui ont été jetés à la mer afin de les priver de sépulture, tandis qu'Onomarchos a été pendu. Sur les différentes versions de la mort d'Onomarchos, les châtiments infligés et la construction de la figure de Philippe comme vengeur d'Apollon, cf. Buckler 1989, p. 76-77 ; Eck 2017, p. 13-20. Sur les trois formes du châtimement infligé aux pilliers de temples rapportées par Eusèbe, *Préparation évangélique*, 8.14.33, cf. Eck 2017, p. 22 (être précipité d'un lieu élevé, dans la mer ou dans les flammes, κατακρημνίζεσθαι ἢ καταποντοῦσθαι ἢ καταπίμπρασθαι).

⁷⁵ Voir aussi, Arrien, 1.2.7, lors de la déroute des Triballes en 335, καὶ ἀποθνήσκουσι μὲν τρισχίλιοι ἐν τῇ φυγῇ, ζῶντες δὲ ὀλίγοι καὶ τούτων ἐλήφθησαν, ὅτι ὕλη τε δασεία πρὸ τοῦ ποταμοῦ ἦν καὶ νύξ ἐπιγενομένη τὴν ἀκρίβειαν τῆς διώξεως ἀφείλετο τοὺς Μακεδόνας, « trois mille périrent dans la déroute, mais peu d'entre eux furent faits prisonniers, parce qu'il y avait un bois épais en avant du fleuve et que la nuit qui tombait empêche les Macédoniens de les poursuivre de façon efficace » (trad. P. Savinel).

les Thébains (M45)⁷⁶ ; les équipages des navires marchands athéniens et alliés saisis autour du Péloponnèse sont exécutés sur ordre des autorités spartiates (M46)⁷⁷ ; le perse Arsace, lieutenant de Tissapherne, fait cerner par surprise au moment du déjeuner et tuer à coup de javelots les Déliens qui se sont joints à son armée en qualité d'amis et d'alliés (M47) ; le massacre des cavaliers macédoniens obéit à une opération concertée des Mémacéniens au sein de leur communauté (M48) et celui des mercenaires indiens au commandement d'Alexandre après une convention (M49). Dans le cas de l'attaque du convoi de vivres à Platées (M44) et celui du campement des mercenaires à Massaga (M49), on peut se demander néanmoins, comme pour le cas des soldats tués dans la déroute, dans quelle mesure le massacre obéit strictement à l'ordre donné ou au moins en partie à l'initiative spontanée des soldats dans le cours du massacre accompli à chaud.

Pour l'ensemble des massacres perpétrés dans le contexte d'une bataille rangée ou en marge des combats, se pose en outre la question de l'articulation entre l'initiative propre du commandant, les instructions données en amont et les interactions avec les différents acteurs sur le terrain, qui peuvent émettre conseils ou avertissements et jouer un rôle direct ou indirect dans la prise de décision. La décision militaire est en effet bien plus souvent collaborative qu'autoritaire et fait intervenir de nombreux acteurs. Pour autant, à l'exception de l'exécution des prisonniers athéniens après la défaite d'Aigos Potamos (M12)⁷⁸, les sources font très peu apparaître les délibérations au sein des cités, des conseils des alliés ou des états-majors, préalables à l'exécution d'un massacre.

Ainsi, lorsqu'Alcidas ordonne d'exécuter les prisonniers à Téos (M8), obéit-il à des instructions données en amont ou agit-il de son propre chef ? Le fait qu'il renonce à massacrer le reste des prisonniers et les relâche après l'intervention d'ambassadeurs samiens semble indiquer qu'il évalue par lui-même l'opportunité d'une telle mesure et a agi de sa propre initiative, celle-ci apparaissant dans le même temps conforme à la politique spartiate d'exécution des équipages des navires capturés au début de la guerre du Péloponnèse (M46).

Lors de la troisième guerre sacrée, c'est le stratège Philomélos qui donne l'ordre d'exécuter les prisonniers béotiens mais à la demande des mercenaires qui réclament vengeance (*ἤξιουν τὸν Φιλόμηλον τῆς ὁμοίας τιμωρίας ἀξιώσαι τοὺς πολέμιους*, « ils demandaient à Philomélos de condamner les ennemis au même châtement » M18).

Dans le cas de l'attaque du convoi de vivres à Platées (M44), Mardonios reçoit le conseil d'un Thébain, celui de faire garder les débouchés des passes du Cithéron par où affluent les Grecs qui viennent renforcer l'armée grecque à Platées. C'est aussi l'occasion pour Hérodote de pointer du doigt le médisme des Thébains.

⁷⁶ Cf. Ducrey 1999, p. 60-64 ; Bernard 1999, p. 253 ; Wees 2011, p. 77-78 ; Boëldieu-Trevet 2012, p. 40-41.

⁷⁷ Cf. Ducrey 1999, p. 66, 175.

⁷⁸ Voir aussi la longue reconstitution par Diodore, 13.19.4-32.6, des délibérations sur le sort des prisonniers athéniens et alliés à l'issue de la déroute athénienne en Sicile en 413 (M35). Cf. Wees 2011, p. 79-80.

συνεβούλευσε Μαρδονίῳ τὰς ἐκβολὰς τοῦ Κιθαιρώνος φυλάξαι... 39. Ἡμέραι δὲ σφι ἀντικατημένοισι ἤδη ἐγεγόνεσαν ὀκτώ, ὅτε ταῦτα ἐκείνος συνεβούλευε Μαρδονίῳ. Ὁ δὲ μαθὼν τὴν παραίνεσιν εὖ ἔχουσαν, ὡς εὐφρόνη ἐγένετο, πέμπει τὴν ἵππον...

Un Thébain [...] donna le conseil à Mardonios de faire garder les passes du Cithéron [...] 39. Depuis huit jours déjà les deux armées campaient face à face lorsqu'il donna ce conseil à Mardonios ; l'autre en reconnut la sagesse et, sitôt la nuit tombée, fit partir sa cavalerie... (Hérodote, *Enquêtes*, 9.38-39, trad. A. Barguet)

Mardonios décide d'envoyer la cavalerie mais ne participe pas à l'attaque du convoi. Quel rôle a alors joué le commandant de la cavalerie ? Avait-il simplement reçu l'ordre de se saisir du convoi ou bien de l'anéantir ? Notons que pour l'ensemble des massacres dans cette catégorie, c'est le seul cas où est souligné le caractère impitoyable du massacre (ἀφειδέως ἐφόνεον, « ils massacraient sans pitié »), un massacre accompli par un peuple « barbare » qui ne fait pas de distinction entre le combattant et le non-combattant, l'homme et l'animal (οὐ φειδόμενοι οὔτε ὑποζυγίου οὐδενὸς οὔτε ἀνθρώπου, « n'épargnant ni homme ni bête »). Ce type de caractérisation est bien plus fréquent pour la deuxième grande catégorie de massacres, ceux exécutés dans le contexte d'une prise de ville, lorsque la vie de l'ensemble d'une population se trouve entre les mains des vainqueurs⁷⁹.

Les massacres perpétrés dans le contexte d'une prise de ville [42]

Massacres indistincts de la population [18]

Jusqu'à la prise de Thèbes en 335 et le massacre des Thébains par les Macédoniens et leurs alliés grecs [1], les massacres indistincts rapportés dans les sources sont majoritairement le fait de peuples non grecs : Perses [3], Thraces [1], Carthaginois [3], à l'exception de deux massacres sous le commandement de deux tyrans : Hippocrate, tyran de Géla, au début du v^e siècle et Denys de Syracuse au début du iv^e siècle [2]. Ils sont par la suite le fait des Macédoniens sous la conduite d'Alexandre⁸⁰ [8].

Les catégories de victimes sont le plus souvent explicites et la transgression des limites qui définissent le combattant par opposition au non-combattant est nettement exprimée : les ennemis sont massacrés indistinctement (ὁμοίως, *passim*), hommes et femmes quel que soit le sexe, enfants, adultes, vieillards quel que soit l'âge⁸¹, à l'extérieur ou à l'intérieur

⁷⁹ Sur l'expression dans les sources grecques du droit des vainqueurs sur les vaincus, cf. Xén., *Cyropédie*, 2.3.2, 4.2.26, 7.5.73, *Mémorables*, 4.2.15, *Anabase*, 5.6.32 ; Platon, *Lois*, I, 626b ; Aristote, *Politiques*, 1.6.1, 1255a6-7.

⁸⁰ Sur les violences de masse perpétrées à l'encontre des femmes sous Alexandre, cf. Pimouguet-Pédarros 2022.

⁸¹ Les auteurs énumèrent alors les catégories de non-combattants (femme, enfant, vieillard) qui n'échappent pas au massacre, le plus souvent au travers d'une formule qui souligne en même temps son caractère impitoyable (φειδόμενοι οὔτε...οὔτε..., « n'épargnant ni...ni... ») : **M50** (καὶ ἄνδρα καὶ παῖδα ὁμοίως

même des maisons (ἐν ταῖς οἰκίαις)⁸², réfugiés dans un espace sacré ou en dehors, en posture ou non de suppliant⁸³, tout individu quel qu'il soit sur lequel un soldat met la main, tout individu qui apparaît successivement devant lui⁸⁴. L'emploi de l'adverbe ἐξῆς associé à πάντες (« tous, les uns à la suite des autres ») donne un caractère systématique à la tuerie tandis que la mort des uns ou des autres est déterminée par le hasard des rencontres successives dans la trajectoire des soldats (ὅτω ἐντύχοιεν, τοὺς περιτυχόντας). Parfois, le massacre s'étend même aux animaux⁸⁵. Certains massacres ont pour particularité d'opposer, en outre, des ennemis qui partagent une même origine, une même langue, qui peuvent même être parents, ce qui renforce dans les représentations leur caractère horrifique en leur donnant les couleurs d'un massacre en contexte de *stasis*⁸⁶. Les victimes éliminées indistinctement, dans la plus grande confusion (οὐδενὶ κόσμῳ, « sans aucun ordre », **M59** Arrien), alors qu'elles ne sont pas armées (*inermes*, **M62** QC) ou ne résistent même plus (οὐδὲ ἀμυνομένους τοὺς Θηβαίους ἔτι, **M59** Arrien), apparaissent comme un tout indéterminé et déshumanisé (ἐπὶ πάν, **M60** Arrien).

Lorsque les catégories de victimes ne sont pas précisées, les expressions employées englobent l'ensemble des habitants de la ville prise, désignés par l'éthnique⁸⁷, par une

κτείνειν, Hér., Samos), **M54** (φειδόμενοι οὔτε πρεσβυτέρας οὔτε νεωτέρας ἡλικίας, Thuc., Mycalessos), **M55** (οὐ διακρίνοντες οὔτε φύσιν οὔθ' ἡλικίαν, ἀλλ' ὁμοίως παῖδας νηπίους, γυναικάς, πρεσβύτας, Diod., Sélinonte), **M58** (ἀπλῶς οὐ παιδός, οὐ γυναικός, οὐ πρεσβύτου φειδόμενοι, Diod., Motyé), **M59** (οὔτε γυναικῶν οὔτε παιδῶν φειδόμενοι, Arrien, Thèbes), **M67** (οὐδὲ γυναικα ἢ παιδα ὑπελείποντο, Arrien, *non senibus, non feminis, non infantibus parcutur*, QC, capitale des Malles).

⁸² **M54** Thuc. (Mycalessos), **M55** Diod. (Sélinonte), **M59** Arrien (Thèbes).

⁸³ **M50** Hér. (ὁμοίως ἔν τε ἱρῶ καὶ ἔξω ἱροῦ, Samos) ; **M52** Hér. (τοὺς ἰκέτας, Athènes) ; **M57** Diod. (καὶ τοὺς ἐν τοῖς ναοῖς καταπεφευγότας, Agrigente) ; **M59** Arrien (τοὺς δὲ καὶ πρὸς ἱεροῖς ἰκετεύοντας, Thèbes) ; **M62** QC (*supplicum velamentis precibusque*, Branchides).

⁸⁴ **M50** Hér. (πάντα τὸν ἀν λάβωσι, πάντα τὸν ἐμποδῶν γινόμενον, Samos) ; **M54** Thuc. (πάντας ἐξῆς ὅτω ἐντύχοιεν, Mycalessos) ; **M58** Diod. (πάντας ἐξῆς, Motyé) ; **M67** Diod. (πάντας τοὺς περιτυχόντας, capitale des Malles) ; **M61** QC (*passimque obvii*, Persépolis) ; **M62** QC (*passim*, Branchides) ; **M67** QC (Malles, *quisquis occurrerat*).

⁸⁵ **M54** Thuc. (καὶ προσέτι καὶ ὑποζύγια καὶ ὅσα ἄλλα ἔμψυχα ἴδοιεν, Mycalessos) qui fait écho à Hér., **M44**. Cf. Longo 1986, p. 370-371, les mentions de massacres d'animaux sont rares et signes pour les Grecs de la cruauté barbare ou de la folie – incarnée notamment par Ajax. Cf. Thuc. 4.128.4, lors de la seconde expédition contre le roi Arrhabaios en territoire lynceste (423/2), les soldats péloponnésiens conduits par Brasidas, rendus furieux (ὀργιζόμενοι) par la retraite précipitée de leurs alliés macédoniens conduits par Perdiccas, se mettent d'eux-mêmes (αὐτοὶ) à dételier et abattre tous les bœufs abandonnés par l'armée en fuite rencontrés sur leur route (ὅσοις ἐνέτυχον κατὰ τὴν ὁδὸν ζεύγεσιν αὐτῶν βοεοίς... τὰ μὲν ὑπολύοντες κατέκοπτον).

⁸⁶ **M59** Thèbes, Diod. ("Ἕλληνες γὰρ ὑφ' Ἑλλήνων ἀνηλεῶς ἀνηροῦντο καὶ συγγενεῖς ὑπὸ τῶν κατὰ γένος προσηγόντων ἐφονεύοντο, μηδεμίαν ἐντροπὴν τῆς ὁμοφώνου διαλέκτου παρεχομένης, « impitoyablement, des Grecs étaient mis à mort par des Grecs et, malgré la parenté de race, ils étaient massacrés par leurs proches, sans que la communauté de langue fit éprouver à ces derniers la moindre honte », trad. Paul Goukowsky), Arrien (οἶα δὲ ἐξ ὁμοφύλων τε καὶ παλαιὰς ἀπεχθείας ἐπέξιόντων, « comme il fallait s'y attendre de la part des gens de même race assouvissant de vieilles haines », trad. P. Savinel), cf. Pimouguet-Pédarros 2021c, p. 142-143 ; **M62** Branchides, QC (*commercio linguae*).

⁸⁷ **M51** (Ἐργετινοὺς ἅπαντας), **M53** (Βοττιαῖοι... σφέας), **M65** (τῶν Ἰνδῶν, ville des Agalassiens).

périphrase, « tous ou la plupart des habitants »⁸⁸, « tous ceux pris par l'ennemi »⁸⁹, « presque tous ceux qui ont été laissés dans la ville sans exception »⁹⁰, « tous les suppliants » réfugiés sur l'Acropole (M52), « tous ceux qui se sont réfugiés dans la citadelle »⁹¹, ou bien par un simple pronom exprimant la totalité⁹².

Il convient néanmoins de rester prudent dans l'interprétation des expressions à valeur générale qui semblent englober l'ensemble de la population ou d'une catégorie de la population⁹³. Elle doit être associée à une analyse précise du cotexte (syntagmes exprimant le caractère indistinct, transgressif, cruel ou impitoyable de la tuerie⁹⁴), du contexte historique et des choix d'écriture de chaque auteur.

Lorsque Diodore décrit le sort des prisonniers platéens en 427 après la reddition de la cité aux Lacédémoniens (M88), il écrit : *τοὺς ἐγκαταλειφθέντας ἅπαντας ἀνείλον* (« ils massacrèrent tous ceux qui avaient été laissés dans Platées sans exception »)⁹⁵, alors que selon le témoignage de Thucydide, c'est « au moins 200 Platéens » qui ont été condamnés à mort, les femmes ont été réduites en esclavage et leurs partisans épargnés (3.68.3), selon Démosthène, « tous les hommes en âge de porter les armes » ont été exécutés, « les femmes et les enfants » vendus comme esclaves, selon Isocrate, « absolument tous [les Platéens] excepté ceux qui ont

⁸⁸ M64 (*omnibus incolis*, ville des Aspasiens), M65 (*τῶν ἐγχωρίων... τοὺς πλείστους*, ville des Agalassiens).

⁸⁹ M56 (*πάντας... τοὺς καταλαμβανομένους*, Himère), M63 (*πάντας τοὺς καταληφθέντας ἐν αὐτῇ; τοὺς ἀνθρώπους*, 7^e ville de Sogdiane).

⁹⁰ M57 (*σχεδὸν ἅπαντας τοὺς ἐγκαταλειφθέντας*, Agrigente).

⁹¹ M66 (*οἱ ξυμφυγόντες ἐς αὐτὴν πάντες*, citadelle des Malles).

⁹² M60 (*omnes*, QC, ἐπὶ πάν, Arrien, Tyr).

⁹³ Pour le cas des massacres romains, Barrandon 2018b, p. 227, souligne le caractère stéréotypé de la formule indiquant l'exécution de tous les hommes en âge de combattre, alors que les récits plus détaillés montrent que l'*imperator* opère une sélection parmi les prisonniers.

⁹⁴ Le caractère impitoyable des massacres indistincts est souligné notamment par Diodore, dans le cas des Carthaginois (M55, *οὐδεμίαν συμπάθειαν*, « sans la moindre compassion » ; M56, *ἀσυμπαθῶς*, « sans pitié », voir aussi 13.111.4), et des Macédoniens et leurs alliés grecs lors de la prise de Thèbes (M59, *ἀφειδῶς, ἀνηλεῶς*, « sans pitié »). Les Thraces sont dépeints par Thucydide comme « un peuple des plus sanguinaires » (M54, *γένος... φονικώτατον*). Le caractère cruel est souligné par Diodore à propos des Chalcédoniens et Byzantins alliés aux Thraces en Bithynie (M94), des Siciliotes à Motyé (M58, *ὠμότητα ὠμότητι σπεύδοντες ἀμύνεσθαι*, « cherchant à se venger de la cruauté par la cruauté ») et des Macédoniens et leurs alliés grecs à Thèbes M59, *πικρότερον ἢ πολεμικώτερον*, « plus durement qu'un ennemi ordinaire », *τὴν ὠμότητα τῆς τιμωρίας*, « la cruauté de la vengeance », caractérisation que l'on retrouve chez Plutarque, *ἄμοσάτω καὶ σκυθρωποτάτω* ; et par Quinte-Curce, à propos des Macédoniens (*crudelitas*, « la cruauté », M61 et 62, *etiam in tecta saevitum est*, « la cruauté n'épargne même pas les maisons », M64). Cette caractérisation est plus rare pour les autres formes de massacre, on la trouve chez Plutarque, en corrélation avec les modalités extrêmes de la mise à mort, dans la description du traitement infligé aux prisonniers samiens (*πολλὴν ὠμότητα*, M3, cf. *supra* p. 12) et aux soldats en déroute, « égores au moment même où ils étaient en train de boire dans le fleuve », lors de la traversée de l'Assinaros (*φόνος... ὠμότατος*, M35).

⁹⁵ Thucydide en 2.6.4 et 78.3 a indiqué qu'avant le début du siège, les Platéens ont transféré à Athènes les femmes, les enfants, les vieillards et le grand nombre de personnes inaptes à la guerre (*πλήθος τὸ ἀχρεῖον τῶν ἀνθρώπων*), et qu'il reste à l'intérieur de la ville 400 Platéens, 80 Athéniens et 110 femmes chargées de la cuisine (*γυναικες... σιτοποιοί*). Une partie des Platéens a également évacué la ville pendant le siège et s'est réfugiée à Athènes (cf. Thuc. 3.20-24 ; Dém. 59, 103 ; Polyen 6.19.3).

réussi à s'échapper » ont été tués. Lorsqu'il évoque la prise de la place d'Hysiai en Argolide par les Lacédémoniens et leurs alliés en 417 (M72), Diodore indique qu'ils mirent à mort « les habitants » (τοὺς ἐνοικοῦντας) alors que Thucydide indique qu'ils exécutèrent τοὺς ἐλευθέρους ἅπαντας οὐς ἔλαβον « tous les hommes libres faits prisonniers sans exception »⁹⁶.

En outre, la caractérisation des victimes varie aussi en fonction des auteurs. Dans le récit de la prise de Thèbes (M59) et de la capitale des Malles (M67), les catégories de non-combattants massacrés ne sont pas explicitement mentionnées par Diodore tandis qu'elles le sont dans les récits postérieurs de Quinte-Curce et Arrien⁹⁷. Lors de la prise de Tyr (M60), Diodore n'évoque pas un massacre indistinct de la population, comme le suggèrent Quinte-Curce et Arrien, mais une résistance acharnée des Tyriens qui s'exhortent au combat, élèvent des barricades et tombent en combattant au nombre de plus de 7 000 (μαχόμενοι πλὴν ὀλίγων ἅπαντες κατεκόπησαν, ὄντες πλείους τῶν ἐπτακισχιλίων, 17.46.3)⁹⁸. Dans le cas de la prise de Persépolis, qui a été livrée à Alexandre (M61), Diodore évoque le massacre de tous les hommes (τοὺς μὲν ἄνδρας πάντας φονεύοντες) et l'asservissement des femmes (τὰς δὲ γυναῖκας σὺν αὐτοῖς τοῖς κόσμοις πρὸς βίαν ἀπήγον), tandis que les récits postérieurs de Quinte-Curce et Plutarque laissent entendre que ce sont tous les prisonniers indistinctement qui ont été massacrés⁹⁹. Dans le récit par Diodore de la bataille livrée contre les Agalassiens, les survivants faits prisonniers dans les villes voisines où ils se sont réfugiés sont réduits en esclavage (17.96.3), tandis que chez Quinte-Curce, les hommes en âge de combattre sont exécutés et le reste des prisonniers vendu (M83). Enfin, lors de la prise de la grande ville où 20 000 indigènes se sont réfugiés, selon Diodore, la plupart des Indiens, après avoir résisté vigoureusement, périssent brûlés tous ensemble dans le feu allumé par Alexandre sous le coup de la colère (M65)¹⁰⁰, tandis que dans le récit de Quinte-Curce ce

⁹⁶ Certains comprennent l'ensemble de la population libre, femmes et enfants compris (cf. Cartledge 1979, p. 258 ; Payen 2018, p. 245, qui traduit « tous les individus libres qu'ils prirent »), mais selon Ducrey 1999, p. 125, 287, il s'agit plus probablement de prisonniers de sexe masculin uniquement. Sur les différences de traitement entre hommes libres et esclaves, cf. Ducrey 1999, p. 284-288 ; 2019, p. 27-28, 98-99, 112-113 (n. 5-6 p. 27 pour les références épigraphiques) ; Bielman 1994, p. 323. Chez Thucydide, l'expression οἱ ἐλεύθεροι peut faire référence à des captifs de sexe masculin uniquement comme dans le cas des équipages des trières de Chios en 8.15.2 mais aussi à toutes les personnes libres capturées en contexte obsidional (τὰ ἀνδράποδα πάντα καὶ δοῦλα καὶ ἐλεύθερα, 8.28.4 ; τῶν ἐλευθέρων, 8.41.2 ; σκευὴ μὲν καὶ ἀνδράποδα... τοὺς ἐλευθέρους, 8.62.2) comme chez Xénophon dans les *Helléniques* (τοὺς μὲν ἐλευθέρους... τὰ ἀνδράποδα τὰ δοῦλα πάντα, 1.6.15 ; τὰ δὲ ἐλεύθερα σώματα πάντα, 2.1.19 ; τῶν ἐλευθέρων, 2.3.6).

⁹⁷ Concernant la prise de Thèbes, le reste des sources met davantage l'accent sur la mise à sac et la destruction de la ville ou l'asservissement général de la population, cf. Hypéride, *Oraison funèbre*, 17 ; Eschine, *Contre Ctésiphon*, 133, 156-157 ; Polybe, 5.10.6-8, qui, louant la magnanimité d'Alexandre, indique que le conquérant s'est gardé de tout acte sacrilège à Thèbes comme en Asie ; Plu., *Alex.*, 11.10-12 (cf. Guilhembet 2012, p. 69, 79-80) ; Ael., 13.7 ; Justin 11.3-4. Cf. Boëldieu-Trevet 2015, p. 169-171 ; 2020 ; Pimouguet-Pédarros 2021c, p. 139-143.

⁹⁸ Quinte-Curce donne le chiffre de 8000 morts. Cf. Ampolo 1996, p. 23-24.

⁹⁹ Plu., τῶν ἀλισκομένων (repris en anaphore par le syntagme τοὺς ἀνθρώπους), QC, *captivorum corpora*. Arrien, 3.18.11-12, évoque seulement la destruction par le feu du palais royal. Sur la prise de Persépolis, cf. Radet 1927.

¹⁰⁰ Les habitants du pays (τῶν ἐγχωρίων, τῶν Ἰνδῶν) se sont rassemblés au nombre de 20 000 dans une grande ville prise de vive force par Alexandre. La plupart (τοὺς πλείστους) périssent brûlés, environ 3000 personnes, qui se sont réfugiées dans la citadelle, sont épargnées.

sont les Indiens eux-mêmes qui sans espoir de salut mettent le feu à leurs demeures pour se donner la mort avec leurs femmes et leurs enfants dans un suicide collectif (9.4.6).

L'ensemble de ces massacres sont exécutés par des armées sous la direction du commandement¹⁰¹ au moment même de la prise de la ville¹⁰² et le plus souvent dans la continuité immédiate du siège, une fois que les assaillants ont fait irruption à l'intérieur des murs, que la plupart des combattants ont été tués et que la ville est en leur pouvoir¹⁰³. La mention de la prise de la ville immédiatement avant la description du massacre le situe néanmoins dans une temporalité distincte de celle des combats¹⁰⁴.

¹⁰¹ Pour les mentions d'un ordre explicite, cf. *infra*, p. 42.

¹⁰² Dans le cas du massacre des Samiens (M50), les Perses ont été attaqués par surprise, malgré l'accord passé, à l'intérieur de la ville (qu'ils sont venus remettre au pouvoir de Syloson), ils répliquent par le massacre indistinct de la population sur l'ordre du général Otanès. Dans le cas de Mycalessos (M54), la ville est prise par surprise au lever du jour, les habitants ne sont pas sur leurs gardes (*ἀφυλάκτοις τε ἐπιπεσῶν καὶ ἀπροσδοκίτοις*) et les Thraces s'engouffrent par les portes ouvertes. Dans le cas du massacre des Branchides (M62), dont l'historicité est discutée (cf. Ducrey 1999, p. 167), la ville est également attaquée par surprise : Alexandre a été reçu dans la cité avec les troupes légères, la phalange reçoit l'ordre de cerner la ville et de la mettre à sac, les Branchides sont massacrés alors qu'ils ne sont pas armés (*inermes*).

¹⁰³ M51, τὴν πόλιν... κατελάβετο, la ville des Ergétins est attaquée par Hippocrate alors que ses défenseurs, qui combattent à sa solde, sont absents de la cité (*καταλιπόντες ἔρημον τὴν πόλιν ; τὴν πόλιν αὐτῶν ἔρημον οὖσαν*), ce sont donc principalement des vieillards, des femmes et des enfants qui ont été massacrés, la guerre est déclarée après la prise de la ville ; M52, Athènes a été évacuée par ses habitants avant l'arrivée des Perses, les victimes sont principalement des non-combattants (intendants du temple et pauvres gens) réfugiés sur l'Acropole prise d'assaut par les Perses ; M55, Sélinonte, τῆς πόλεως καταλαμβανομένης, et après avoir tué tous les combattants repliés sur l'agora, οὗτοι μὲν ἐνταῦθα μαχόμενοι πάντες ἀνηρέθησαν ; M56, Himère, κατὰ κράτος οὖν ἀλούσης τῆς πόλεως ; M57, Agrigente, après un siège de huit mois, la cité est évacuée par ses habitants, qui se réfugient à Géla (13.89.1-3, 13.91.1), les ennemis pénètrent dans la ville et massacrent presque tous ceux abandonnés à l'intérieur, principalement des malades (οἱ μὲν γὰρ ἐν ἀρρωστίαις) et des vieillards (οἱ δὲ ταῖς ἡλικίας ἤδη προβεβηκότες ὑπὸ τῆς τοῦ γῆρας ἀσθενείας), 13.89.2 ; M58, Motyé, après un siège et plusieurs jours de combats acharnés à l'intérieur de la ville même, Diod., 14.49-53.1 (μόγι οἱ Σικελιώται τῷ πλήθει κατεπόνησαν τοὺς ἀνθεσθηκότας. Εὐθύς δὲ καὶ διὰ τοῦ χῶματος ἢ δύναμις ἅπασα τοῦ Διονυσίου παρεϊσέπεσεν εἰς τὴν πόλιν, καὶ πᾶς τόπος ἔγεμε τῶν ἀναιρουμένων, « c'est à grand peine que les Siciliotes écrasèrent leurs adversaires sous le nombre. Sur le champ, par la jetée, l'armée entière de Denys se rua dans la ville, et partout ce ne fut plus que massacre », trad. M. Bonnet, E. R. Bennett) ; M59, Thèbes, τῆς δὲ πόλεως τοῦτον τὸν τρόπον καταλαμβανομένης (Diodore et Plutarque, *Alex.*, 11.9-10, évoquent une résistance acharnée des Thébains tandis qu'Arrien décrit la déroute des combattants avant le massacre) ; M60, Tyr, *victi*, QC, ἐχόντων ἤδη τὴν πόλιν, Arrien, les combats se poursuivirent autour des sanctuaires (les Tyriens ont décidé d'envoyer enfants, femmes et vieillards à Carthage mais n'ont eu le temps d'en évacuer qu'une partie, Diod. 17.41.1-2, QC 4.3.20 ; au moment de la prise de la ville, les Sidoniens évacuent en secret 15 000 hommes, QC 4.4.15) ; M63, ville de Sogdiane, βία καὶ ταύτην ἐξείλεν ; M64, ville des Aspasiens, *cepit tamen oppidum* ; M65, ville des Agalassiens, κατὰ κράτος εἶλε, le combat continue à l'intérieur des murs jusqu'au moment où Alexandre ordonne de mettre le feu à la ville ; M66, citadelle des Malles, ἦ τε ἄκρα κατὰ κράτος ἐάλω ; M67, capitale des Malles, τῆς δὲ πόλεως ἀλούσης κατὰ κράτος, Diod., *inrupere in urbem*, QC, ἀνεπέτασαν ταύτη τὴν ἄκραν, Arrien.

¹⁰⁴ Voir aussi la différence notée par Plutarque entre Marcellus d'une part, qui « dans bien des cités qu'il soumit [...] fit couler le sang » et Pélopidas et Épaminondas d'autre part, qui « ne tuèrent jamais un seul homme après l'avoir emporté et ne réduisirent pas les cités en esclavage » (Μάρκελλος μὲν ἐν πολλαῖς πόλεσιν ὑποχειρίους γενομένας σφαγὰς ἐποίησεν, Ἐπαμεινώνδας δὲ καὶ Πελοπίδας οὐδένα πάποτε

Dans trois cas, une rupture temporelle plus importante apparaît entre la prise de la ville par la force ou la reddition et l'exécution des prisonniers ordonnée dans un deuxième temps. Le général perse Artabaze fait conduire les habitants en dehors de la ville pour leur exécution (κατέσφαξε ἐξαγαγὼν ἐς λίμνην, « il les fit égorger après les avoir conduits à l'extérieur près du marais », **M53**). Persépolis a été livrée par le gouverneur perse Tiridate à Alexandre, la ville s'est rendue et les portes ouvertes aux soldats qui procèdent alors au pillage et au massacre des prisonniers sous le commandement d'Alexandre (**M61**). Lors de l'attaque de la septième ville de Sogdiane prise au premier assaut (ἐξ ἐφόδου) (**M63**), selon le témoignage de Ptolémée rapporté par Arrien¹⁰⁵, les habitants se sont rendus, Alexandre a réparti les prisonniers entre les soldats et a ordonné de les emmener enchaînés sous bonne garde jusqu'à ce qu'il ait quitté le territoire puis de les exécuter (καὶ τότε κτείνει)¹⁰⁶ afin qu'aucun des artisans de la révolte ne soit laissé derrière (ὡς μηδὲνα ἀπολείπεσθαι τῶν τὴν ἀπόστασιν πραξάντων). Les prisonniers, désignés par le terme générique τοὺς ἀνθρώπους, ont-ils tous été exécutés indistinctement de sang-froid ou bien uniquement les hommes tenus pour responsables ?

La distinction entre les types de massacre suivants repose sur les différences de traitement entre les prisonniers. Les massacres ne concernent généralement que les hommes. Ils résultent d'un choix opéré par les vainqueurs, qui décident soit de massacrer tous les hommes en âge de combattre faits prisonniers soit une partie d'entre eux (notamment ceux qui sont tenus pour responsables, les dirigeants ou les opposants politiques)¹⁰⁷ pour des raisons politiques et militaires.

Massacres de tous les hommes en âge de combattre [16] ou des ennemis tenus pour responsables [9]

Le sort de l'ensemble des habitants d'une ville est entre les mains des vainqueurs. Ceux-ci décident d'exécuter tous les hommes en âge de combattre et d'asservir les femmes et les enfants [16]. À l'exception des exemples de la prise de Milet par les Perses en 494 et de la prise d'Himère par les Carthaginois en 409 [2], l'ensemble des massacres de cette catégorie sont le fait des Grecs (Athéniens [5], Lacédémoniens [3], Thessaliens [1], Thébains [1], Macédoniens sous le commandement d'Alexandre après 335 [4]).

κρατήσαντες ἀπέκτειναν οὐδὲ πόλεις ἠνδραποδίσαντο, *Comparaison de Pélopidas et de Marcellus*, 1.1, trad. A.-M. Ozanam).

¹⁰⁵ Selon le témoignage d'Aristobule, également rapporté par Arrien, la ville a été prise de vive force et tous les ennemis pris à l'intérieur exécutés sur place.

¹⁰⁶ L'indication καὶ τότε κτείνει n'est présente que dans le manuscrit C et omise dans les manuscrits A, B, D, cf. Gaillard-Goukowsky D., Goukowsky P. éd. 2023 (CUF). Si Alexandre a déplacé les prisonniers, son intention n'était peut-être pas initialement de les exécuter.

¹⁰⁷ Sur l'idée de ne pas faire peser sur tous, mais seulement sur les responsables des différends, le poids du conflit, cf. Eschine, *Sur l'Ambassade*, 117, 142 ; Platon, *République*, 5, 471a-b.

La majorité des récits indique de façon succincte et coordonnée le sort des hommes d'un côté, et de l'autre, celui des femmes et des enfants (τέκνα δὲ καὶ γυναῖκας¹⁰⁸, παῖδας δὲ καὶ γυναῖκας¹⁰⁹) ou du reste des prisonniers confondus (οἱ ἄλλοι, *ceteri, reliqui*)¹¹⁰. La catégorie des vieillards n'apparaît plus¹¹¹. Les hommes en âge de combattre sont désignés par le nom générique, οἱ ἄνδρες, désignant les prisonniers de sexe masculin¹¹², ou par un terme qui fait référence à l'âge propre au combat, notamment ceux de la famille de ἡβῶν¹¹³ mais aussi l'adjectif νέοι et son équivalent en latin *puberes*¹¹⁴.

Durant le siège et la prise d'une ville une partie plus ou moins importante des combattants est tombée au combat¹¹⁵, sans doute aussi des civils qui ont participé à la défense de la cité mais qui sont très rarement mentionnés dans les sources¹¹⁶. La proportion des hommes en âge de combattre faits prisonniers est donc plus ou moins grande en fonction de la durée et de l'intensité du siège¹¹⁷. Dans le cas de la prise de Milet par les Perses en 494 (M68)¹¹⁸, « la plupart des hommes massacrés » évoqués

¹⁰⁸ M68 Hér., M78 et M80 Diod.

¹⁰⁹ M69, 71, 73 Thuc., M71, 73, 74, 75 Diod., M77 Paus, M81 Arrien.

¹¹⁰ M79 Diod., M81 et 83 QC.

¹¹¹ Ils étaient probablement abandonnés sur place, cf. Longo 1986, p. 369 ; Bernard 2023, p. 324. Par exemple, Eschine, dans le *Contre Ctésiphon*, 157, évoque les hommes âgés et les vieilles femmes réfugiés à Athènes après la prise de Thèbes. Sur le sort des vieillards dans la guerre, en particulier en contexte obsidional, cf. Bernard 2000, p. 53 ; 2023, p. 319-328 (évacués ou abandonnés sur place à l'approche de l'ennemi, massacrés ou délaissés par l'ennemi).

¹¹² M68 Hér., M69 Thuc., M74, 78 Diod., M81 Arrien.

¹¹³ Cf. τοὺς ἡβώντας (M71 Thuc., M75, 79 Diod.) ; τοὺς ἅπαντας... ὅσοι ἡβῶσι (M69, Thuc.), ὅσους ἡβώντας ἔλαβον (M73, Thuc.) ; (πάντας) ἡβηδὸν (M71, 73 Diod., M73, 77 Plu., M82, Polyen) ; mais aussi τὸ ἄλλο ὅσον ἐν ἡλικίᾳ (M77, Paus.).

¹¹⁴ Cf. τοὺς νέους πάντας (M80, Diod.) et *puberes* (M81 et 83, QC).

¹¹⁵ Voir la résistance acharnée des assiégés lors de la prise de Sélinonte par les Carthaginois (M55), de Thèbes (M59) et de Tyr par Alexandre (M60). Lors de la prise de vive force de Gaza par Alexandre en 332 après un siège de deux mois (Diod. 17.48.7), selon Arrien, 2.27.5-7, tous les combattants meurent à l'emplacement qui leur a été assigné et Alexandre réduit en esclavage les femmes et les enfants. Selon Quinte-Curce, 7.6.21, lors du siège de Cyropolis, l'opiniâtreté des habitants attise la colère d'Alexandre, qui fait détruire la ville. Selon Polyen, les Cathéens ont résisté à Alexandre en désespérés (μοῖραν Ἰνδῶν ἐξ ἀπονοίας ἀντιστάσαν, M82).

¹¹⁶ Voir la mobilisation des femmes après le massacre des Argiens par Cléomène (Plu., *Apophth. lac.*, 223b-c.4-5, Polyen 8.33, Paus. 2.20.9, M22, 23, 26), lors de l'intrusion des Thébains dans Platées en 431 (Thuc. 2.4.2, M45) et lors du siège de Sélinonte (Diod. 13.55, M55). Sur la place des femmes dans la guerre, cf. Schaps 1982 ; Bernard 2000, p. 34-44, 51-53 ; Payen 2004 ; 2005 ; 2012, p. 227-231 ; Pimouguet-Pédarros 2021b ; 2022.

¹¹⁷ Lors du siège d'Himère par les Carthaginois, les hommes faits prisonniers et exécutés sont au nombre de 3 000 selon Diodore (M74) – certains historiens ont souligné la dimension sacrificielle de ce massacre, cf. Lonis 1969, n. 26 p. 47. Lors de la prise d'Iasos par Lysandre, il indique que les hommes en âge de combattre faits prisonniers et exécutés sont au nombre de 800 (M75), lors de la prise de Tyr par Alexandre, au moins 2 000 (M80).

¹¹⁸ Cf. Maffre 2012, p. 261, 263, 265, 267 ; Lohmann 2021, sur l'ampleur de la destruction et la reconstruction.

par Hérodote peut faire référence à la fois aux Milésiens tombés au combat¹¹⁹ et à des prisonniers exécutés après la prise de la ville. Un certain nombre de Milésiens ont réussi à échapper aux Perses (6.22), d'autres ont également pu être asservis¹²⁰.

Dans quatre cas, le sort des femmes et des enfants n'est pas précisé : lors de la destruction de Thyréa (brûlée et saccagée), à la frontière de l'Argolide et de la Laconie, par les Athéniens en 424, « tous les Éginètes qui ne sont pas tombés au combat » (τούς τε Αἰγινήτας, ὅσοι μὴ ἐν χερσὶ διεφθάρησαν) sont ramenés à Athènes¹²¹ et les Athéniens décident de mettre à mort « tous les Éginètes qu'ils ont faits prisonniers », Αἰγινήτας δὲ ἀποκτείνειν πάντας ὅσοι ἐάλωσαν, **M70**¹²² ; lors de la prise d'Hysiai évoquée précédemment, l'armée s'en retourne « après avoir tué tous les hommes libres faits prisonniers » (**M72**) ; lors de la prise de Caryai en Laconie, en 367, par les Lacédémoniens, dont les forces sont renforcées par des troupes siciliennes de Denys de Syracuse, Archidamos « fit égorger tous ceux qu'il prit vivants » (ὄσους ζώντας ἔλαβεν, **M76**)¹²³ ; lors de l'attaque surprise du tyran thessalien Alexandre de Phères contre la cité de Scotoussa (**M77**), dans le récit de Diodore, la ville n'a pas été assiégée, le tyran, après avoir convoqué les Scotousséens à l'assemblée (τῇ πόλει τῶν Σκοτουσσαίων, ἐκάλεσεν αὐτοὺς εἰς ἐκκλησίαν) les a fait cerner par ses mercenaires et tous égorger sans exception (ἅπαντας ἀπέσφαξε), avant de jeter les corps dans une fosse en avant du rempart et de détruire la ville, dans le récit de Plutarque, le tyran a fait cerner par ses gardes la cité amie et alliée (en même temps que celle de Mélibée) au moment de la réunion de l'*ecclesia* et égorger les hommes en âge de porter les armes (ἡβηδὸν ἀπέσφαξε) ; enfin lors de

¹¹⁹ Il convient de rappeler également que juste avant la prise de la ville, la flotte grecque (qui comptait 80 navires milésiens, Hér. 6.8) a été vaincue à la bataille de Ladè.

¹²⁰ En 6.18, Hérodote évoque la réduction en esclavage de la cité (τὴν πόλιν) dans son ensemble après la prise de la ville et en 6.20 la déportation à Suse des prisonniers (οἱ ζωγρηθέντες τῶν Μίλησιων). Les menaces d'asservissement généralisé de la population des cités rebelles, de castration des jeunes garçons et de déportation des jeunes filles proférées par les généraux perses avant les combats (6.9) sont mises à exécution dans le reste des îles (6.32, en 493-492). Lors de la prise d'Érétie en 490, la population est réduite en esclavage conformément aux ordres de Darius (τούς ἀνθρώπους ἠνδραποδίσαντο κατὰ τὰς Δαρείου ἐντολάς, 6.101).

¹²¹ À mon sens, la précision ἐν χερσὶ restreint la perspective aux combattants, ceux qui sont tombés au combat par opposition à ceux qui ont été pris vivants sur le champ de bataille et constitués prisonniers (comme chez Justin, à propos du siège de Tyr (**M80**), l'expression *omnes qui proelio superfuerant* « tous ceux qui avaient survécu au combat » fait référence aux 2 000 hommes en âge de combattre crucifiés par Alexandre mentionnés par Diodore et Quinte-Curce et non à tous les survivants de la ville prise – Diodore précise que les femmes et les enfants ont été asservis).

¹²² Dans la *Vie de Nicias*, Plutarque indique que le stratège « ramena à Athènes ceux qu'il prit vivants » mais n'indique pas le sort qui leur est réservé. Dans le récit de Diodore, la ville est détruite et la population réduite en esclavage (Θυρέας... ἐκπολιορκήσας ἐξηνδραποδίσαντο καὶ κατέσκαψε), les Éginètes qui y vivent (τούς δ' ἐν αὐτῇ κατοικοῦντας Αἰγινήτας) sont envoyés à Athènes et gardés en captivité avec le reste des prisonniers (12.65.9). Des Éginètes sont réinstallés par Lysandre à Égine en 404 (Xén., *Hell.*, 2.2.9 ; Plu., *Lys.*, 14.4).

¹²³ Cf. Eck 2005, n. 41 p. 431, une démonstration de force s'expliquant par la situation géographique de Caryai à la frontière de la Laconie.

la prise de Sangala par Alexandre, en 326 (**M82**), Polyen indique que les Cathéens en âge de combattre ont été tués (Καθαίους... ἤβηδὸν ἔκτεινε) et que la ville a été détruite (καὶ πόλιν αὐτῶν... κατέσκαψεν).

Si seuls les hommes en âge de combattre ont été exécutés, quel a été le sort des non-combattants ? Le reste de la population a pu être évacué avant l'affrontement¹²⁴, être asservi¹²⁵, prendre la fuite, être expulsé ou abandonné à lui-même¹²⁶.

Dans d'autres cas [9], les vainqueurs décident d'exécuter ceux qui sont tenus pour responsables, généralement désignés par l'adjectif αἰτιος¹²⁷ ou les principaux opposants politiques¹²⁸. On choisit τοὺς αἰτιωτάτους (les plus coupables) selon l'appréciation des vainqueurs : les Barcéens considérés par Phérétime comme responsables du meurtre de son fils, **M84** ; les Thébains qui se sont rendus coupables de médisme livrés comme otages et exécutés, **M85** ; les Mytiléniens jugés responsables de la défection par le stratège athénien aux commandes sur place (εἴ τις ἄλλος αὐτῷ αἰτιος ἐδόκει εἶναι..., οὗς ὁ Πάχης ἀπέπεμψεν ὡς αἰτιωτάτους ὄντας τῆς ἀποστάσεως), **M87**¹²⁹ ; les Brahmanes tenus pour responsables par Alexandre des révoltes de Sambos et de Musicanos, **M91** et **M92**. C'est le plus souvent une partie ou la totalité de l'élite politique qui est ainsi massacrée.

Ces massacres obéissent tous à une décision réfléchie des vainqueurs, qui mettent en œuvre un traitement différencié des prisonniers¹³⁰.

¹²⁴ Sur les évacuations partielles des cités dans la perspective d'un siège, cf. Bernard 2000, p. 49.

¹²⁵ Dans la version de Pausanias du massacre de Scotoussa, Alexandre de Phères a surpris les Scotoussiens réunis en assemblée régulière dans le théâtre (ἔτυχε γὰρ σφισι καὶ ἐκκλησία τηρῆκαῦτα οὖσα), les a fait cerner par ses peltastes et ses archers et tous percer de traits sans exception (ἅπαντας κατηκόντισε). Il ajoute qu'il a ensuite fait exécuter le reste des hommes en âge de combattre (τὸ ἄλλο ὅσον ἐν ἡλικίᾳ) et vendu les femmes et les enfants pour payer ses mercenaires. Peu nombreux sont ceux qui ont échappé à ces violences de masse (ὀλίγον τε ἔμεινε τὸ διαφυγὸν τῶν Σκοτουσσαίων). Dans le récit de Diodore du siège de Sangala, il indique que 17 000 Indiens sont morts et 70 000 faits prisonniers (5.24.5).

¹²⁶ On peut citer l'exemple des Agrigentins, qui évacuent la cité sur le point de tomber aux mains de l'ennemi en 406 (**M57**, cf. *supra* n. 103), et des Platéens, lors du siège de leur cité en partie évacuée avant et pendant le siège en 429-427 (**M88**, cf. *supra* n. 95) et expulsés par les Thébains en 373 : ils se voient condamnés à l'exil et à la pauvreté après la destruction de leur cité, cf. Boëldieu-Trevet 2012, p. 46 ; 2015, p. 166.

¹²⁷ **M84, 86, 87, 91, 92.**

¹²⁸ **M85** (les Thébains partisans des Perses), **M88** (les Platéens partisans des Athéniens et les Athéniens pris dans la ville), **M89** (les Thasiens partisans des Athéniens). Voir aussi, dans un contexte de *stasis*, le massacre des démocrates à Milet avec l'appui de Lysandre (Diod. 13.104.5-6 ; Plu., *Lys.*, 8.1-3 (démocrates démasqués par ruse), 19.3 ; Polyen 1.45.1, cf. Ampolo 1996, p. 14-15 ; Eck 2005, p. 96-97), les exactions de Cléarque (assimilé à un tyran) à Byzance (Diod. 14.12.3-4) et la répression des troubles à Héraclée Trachis sous le commandement d'Euripidas en 399 (Diod. 14.38, les auteurs du soulèvement sont massacrés au nombre de 500, cf. Bernard 1999, p. 262 ; Eck 2005, p. 110-115).

¹²⁹ Cf. Gomme 1963, *ad loc.* ; Ducrey 1999, n. 1 p. 119 (le massacre a dû viser les partisans de l'oligarchie).

¹³⁰ Cf. Eck 2005, p. 93-95. En outre, le choix de la pendaison, souvent réservée aux personnages de haut rang, confère au châtement infligé à l'ennemi un caractère spectaculaire et exemplaire durable, en inscrivant visuellement dans l'espace le châtement du criminel, voir le corps d'Onomarchos pendu par Philippe II (**M38**), les Barcéens empalés par Phérétime (**M84**), Daiménès et quelques-uns des Grecs alliés aux Carthaginois mis en croix par Denys après la prise de Motyé (*ἀνασταυρώω*, Diod. 14.53.4,

Dans la majorité des cas, ils sont représentés comme ordonnés directement par le commandement après la prise ou la reddition de la ville¹³¹. Cependant, ils peuvent, notamment dans le cas des Athéniens durant la guerre du Péloponnèse, faire l'objet d'une délibération à l'*ecclesia*, avant ou après la prise de la ville¹³². Ce fut le cas pour Mytilène en 427¹³³ (les Mytiléniens « les plus coupables » ont été amenés à Athènes, où l'on délibère de leur sort et de celui de l'ensemble de la population : γνώμας ἐποιοῦντο..., ἔδοξεν αὐτοῖς..., Κλέωνος γνώμη..., **M69/87**), Thyréa en 424 (les prisonniers sont amenés à Athènes et l'on délibère de leur sort, οἱ Ἀθηναῖοι ἐβουλεύσαντο, **M70**), Skionè en 421¹³⁴ (les Athéniens votent un décret avant l'envoi de l'expédition : ψήφισμά τ' εὐθὺς ἐποίησαντο, Κλέωνος γνώμη πεισθέντες, Σκιωναίου ἐξελεῖν τε καὶ ἀποκτεῖναι, Thuc. ; ἐψηφίσαντο πάντας τοὺς Σκιωναίους, ὅταν ἀλώσιν, ἡβηδὸν ἀποσφάζει, Diod., **M71**)¹³⁵ et Mélos en 415¹³⁶ (selon la proposition d'Alcibiade, περὶ τῶν Μηλίων γνώμη, ps-And., τῷ ψήφισματι συνειπῶν, Plu., **M73**)¹³⁷.

À Thèbes, en 364, les cavaliers d'Orchomène, soupçonnés de préparer la défection de leur cité, sont arrêtés et déferés par les magistrats devant l'assemblée (εἰς τὴν ἐκκλησίαν) : les Thébains décrètent (ὁ δῆμος ἐψηφίσαστο) l'exécution des cavaliers, la

M58), les 2 000 Tyriens en âge de combattre (**M80**), les Sogdiens de haut rang (**M90**) et les Brahmanes (**M91-92**), crucifiés par Alexandre. Cf. Ducrey 1999, p. 208-215 ; Wees 2011, p. 80-81 ; Bonnard 2014 ; Couvenhes 2014 ; Pimouguet-Pédarros 2021c, p. 144, sur la théâtralisation de l'horreur par les pratiques de cruauté, en vue de susciter la stupeur et l'effroi des vaincus et des peuples voisins.

¹³¹ Phérétime à Cyrène (les Barcéens les plus coupables lui ont été livrés par les Perses, **M84**), Pausanias à Thèbes (après avoir transporté les otages à Corinthe, **M85**), Périclès à Samos (après 10 jours au pilori à Milet, **M86**), Hannibal à Himère (**M74**), Lysandre à Iasos (**M75**) et à Thasos (après quelques jours, ὀλίγας ἡμέρας, afin de démasquer les partisans des Athéniens et de gagner leur confiance, **M89**), Archidamos à Caryai (**M76**), Charès à Sestos (**M79**), Alexandre après la prise de Tyr, des villes de Sogdiane, des Agalassiens, de la roche d'Arimaze et des royaumes de Sambos et de Musicanos (**M80, 81, 83, 90-92**). Pour le cas de Milet (**M68**), cf. *supra* p. 33 et n. 120. Dans le cas d'Alexandre de Phères à Scotoussa, le massacre des hommes en âge de combattre est perpétré d'emblée (**M77**). Dans le cas de Sangala (**M82**), Polyen donne peu de précisions sur les circonstances du massacre mais l'expression employée, ἡβηδὸν ἔκτεινε, fait généralement référence à l'exécution après la prise de la ville des hommes en âge de combattre faits prisonniers.

¹³² Sur les négociations de paix et la réunion de l'assemblée à Sparte pour décider du sort des Athéniens assiégés en 405, cf. Xén., *Hell.*, 2.2.19-20.

¹³³ Ampolo 1996, p. 19-20 ; Bernand 1999, p. 253-254.

¹³⁴ Cf. Bernand 1999, p. 258-259.

¹³⁵ Les femmes et les enfants de Skionè et de Mendè ont été évacués à Olynthe par Brasidas (Thuc. 4.123.4 ; Diod. 12.76.7 ; sur la contradiction avec Thuc. 5.32.1, cf. Canfora 1992, p. 169-171). Mendè, prise par les Athéniens, a été livrée au pillage, les défenseurs n'ont pas été massacrés (Thuc. 4.130.6-7). À Toronè, les femmes et les enfants ont été réduits en esclavage, les 700 défenseurs survivants ont été envoyés à Athènes et libérés par la suite (Thuc. 5.3.4).

¹³⁶ Cf. Canfora 1992 ; Bernand 1999, p. 259-260.

¹³⁷ Le rôle d'Alcibiade dans le massacre de Mélos, qui apparaît dans le *Contre Alcibiade* attribué à Andocide et la *Vie de Périclès* de Plutarque, n'est pas mentionné par Thucydide, qui indique de façon très succincte le sort des habitants. Des Méliens sont réinstallés par Lysandre après 404 (Xén., *Hell.*, 2.2.9 ; Plu., *Lys.*, 14.4).

réduction en esclavage et la destruction d'Orchomène (τούτους μὲν ἀποσφάζει, τοὺς δ' Ὀρχομενίους ἐξανδραποδίσασθαι καὶ τὴν πόλιν κατασκάψαι, **M78**). Lorsque la ville est prise, les hommes sont exécutés, les femmes et les enfants réduits en esclavage.

Dans le cas de Platées (**M88**), qui se rend après trois ans de siège en 427 avec la promesse que seuls les coupables seraient punis (τούς τε ἀδίκους κολάζειν), cinq juges lacédémoniens (δικασταὶ πέντε ἄνδρες) sont envoyés sur place au bout de quelques jours (Thuc. 3.52.2-3). Sans porter d'accusations, ils se contentent de demander aux Platéens s'ils ont rendu quelque service aux Lacédémoniens dans la guerre en cours. Ils consentent finalement à entendre les Platéens et les Thébains (dont Thucydide reconstruit longuement les discours, 3.53-67), puis condamnent à mort un à un tous les Platéens qui reconnaissent ne leur avoir rendu aucun service dans un simulacre de procès (3.68). Thucydide souligne le fait que la décision des Spartiates a été « infléchie par le souci des Thébains, parce que, pour la guerre qui venait de s'engager, ils les jugeaient utiles » (3.68.4)¹³⁸.

Les sentiments invoqués dans les sources pour expliquer de telles décisions délibérées sont la haine (souvent ancestrale) et la colère¹³⁹ : haine ancienne des Athéniens à l'égard des Éginètes (διὰ τὴν προτέραν αἰεὶ ποτε ἔχθραν, **M70** Thuc.), des Thébains à l'égard des Orchoméniens (ἐκ παλαιῶν γὰρ χρόνων... ἀλλοτριῶς διέκειντο, **M78** Diod.), colère des Athéniens à l'égard des habitants de Mytilène (ὑπὸ ὀργῆς, **M69** Thuc.) et de Skionè (παροξυνθέντες, **M71** Diod.), colère d'Alexandre qui fait mettre en croix 2 000 prisonniers tyriens le long du rivage (*ira regis*, **M80**), colère à l'encontre d'Arimaze, crucifié avec ses proches et ses plus nobles compatriotes après reddition (*Arimazi superbiae infensus*, **M90**)¹⁴⁰.

Pour l'ensemble des massacres en contexte obsidional, lorsqu'ils paraissent ordonnés directement par un chef de guerre, il convient de se demander également s'ils obéissent à des instructions données au préalable ou si le chef de guerre ordonne le massacre de

¹³⁸ Trad. J. de Romilly et R. Weil. Cf. Ampolo 1996, p. 18-19 ; Bernand 1999, p. 254-255 ; Wees 2011, p. 91-92 ; Boëldieu-Trevet 2012, p. 42-44.

¹³⁹ Pour une réflexion sur le rôle de la haine et de la colère comme catalyseurs ou comme justifications du massacre dans le monde grec, cf. Konstan 2007. Sur l'usage de la haine (*odium*) dans les récits de la guerre romaine et en particulier la guerre d'anéantissement, cf. Barrandon 2021b. Sur la mention du ressentiment (**M37**) ou de la colère (**M28**, **35**, **43**) des poursuivants dans le contexte d'un massacre de soldats en déroute, cf. Laffon 2024, p. 28-29.

¹⁴⁰ Outre la colère et la haine, le ressentiment se manifeste parfois sous la forme de la douleur provoquée par une offense ou une perte outrageante (**M59**, **60**, **96**, **101**) ou de la crainte d'une possible perte (**M67**). Lors de la prise de Tyr (**M60**), Arrien explique que les Macédoniens tuent indistinctement les ennemis sous le coup de la colère (ὀργῆ) parce qu'ils sont exaspérés (ἀχθόμενοι) par la durée du siège (τῆς τε πολιορκίας τῆς τριβῆ – il a duré de janvier à août 332) et par le traitement infligé précédemment par les Tyriens à certains des leurs (καὶ ὅτι λαβόντες τινὰς αὐτῶν οἱ Τύριοι πλέοντας ἐκ Σιδῶνος ἐπὶ τὸ τεῖχος ἀναβιβάσαντες, ὅπως ἀποπτον εἶη ἀπὸ τοῦ στρατοπέδου, σφάζαντες ἔρριψαν εἰς τὴν θάλασσαν, « et aussi parce que les Tyriens, ayant fait prisonniers des Macédoniens qui revenaient de Sidon par mer, les avaient fait monter sur le rempart, pour qu'ils fussent bien vus du camp et, après les avoir égoûrés, les avaient jetés à la mer », trad. P. Savinel). Voir aussi chez Quinte-Curce, 4.2.15 et 17, le massacre des ambassadeurs invoqué pour justifier le siège.

sa propre initiative. Ainsi Otanès a-t-il reçu l'ordre de Darius de ne faire aucun mal aux Samiens. Mais après l'attaque surprise contre les Perses, dans laquelle « les plus considérables » d'entre eux ont été tués, il ordonne le massacre indistinct des habitants en guise de représailles (**M50**)¹⁴¹ :

Ὀτάνης δὲ ὁ στρατηγὸς ἰδὼν πάθος μέγα Πέρσας πεπονθότας, ἐντολὰς μὲν τὰς Δαρειῶς οἱ ἀποστέλλων ἐνετέλλετο, μήτε κτείνειν μηδένα Σαμίων μήτε ἀνδραποδίζεσθαι ἀπαθέα τε κακῶν ἀποδοῦναι τὴν νῆσον Συλοσῶντι, τούτων μὲν τῶν ἐντολῶν μεμνημένος ἐπελανθάνετο, ὁ δὲ παρήγγειλε τῇ στρατιῇ πάντα τὸν ἂν λάβωσι καὶ ἄνδρα καὶ παῖδα ὁμοίως κτείνειν.

Devant la gravité du coup porté aux Perses le chef de l'expédition, Otanès, se souvint bien des ordres que lui avait donnés Darius à son départ : ne tuer aucun Samien, n'en réduire aucun en esclavage, et remettre l'île à Syloson sans y commettre aucun dégât, mais il n'en tint plus compte et donna l'ordre à ses troupes de massacrer tout ce qui leur tomberait sous la main, les enfants comme les hommes, indistinctement. (Hérodote, *Enquêtes*, 3.147, trad. A. Barguet)

C'est l'articulation entre les différentes instances décisionnaires dans la hiérarchie du commandement qui est ici en jeu. Elle se pose en particulier dans le cas des généraux subordonnés à un monarque ou des magistrats militaires qui agissent au nom de leur cité ou d'une coalition de cités. Dans le cas des otages thébains en 479 (**M85**), Pausanias, *hégémon* de la ligue hellénique, congédie les alliés avant de conduire les otages à Corinthe pour les faire exécuter afin de leur enlever toute possibilité d'être épargnés contre rançon (τὴν στρατιὴν τὴν τῶν συμμαχῶν ἅπασαν ἀπήκε καὶ ἐκείνους ἀγαγὼν ἐς Κόρινθον διέφθειρε). Il semble agir de son propre chef. Lors de la prise d'Hysiai en Argolide par les Lacédémoniens et leurs alliés (**M72**), les belligérants paraissent agir de concert en tuant les prisonniers avant de se séparer et de rejoindre chacun leur cité (τοὺς ἐλευθέρους ἅπαντας οὓς ἔλαβον ἀποκτείναντες ἀνεχώρησαν καὶ διελύθησαν κατὰ πόλεις).

La prise de ville n'est pas le seul contexte où l'ensemble d'une population se trouve menacée. La dernière catégorie concerne les massacres exécutés dans le cadre d'incurSIONS en territoire ennemi.

Les massacres perpétrés dans le contexte d'une incursion en territoire ennemi [18]

Le seul exemple d'un massacre de colons en territoire ennemi est donné par Thucydide. Il indique que 10 000 colons ont été anéantis par les Thraces à Drabescos en territoire édone alors qu'ils tentaient de s'avancer à l'intérieur des terres après s'être rendus maître d'Ennea Hodoi (**M93**)¹⁴².

¹⁴¹ Cf. Mariaud 2012, p. 144 ; Maffre 2012 p. 259, 263, 270.

¹⁴² Thuc. 1.100.3 (μυρίουσ οἰκήτορας αὐτῶν καὶ τῶν ξυμμαχῶν), 4.102.2 (ἐποίκουσ μυριοσ σφῶν τε αὐτῶν καὶ τῶν ἄλλων τὸν βουλόμενον). La question de la présence de non-combattants (et en particulier de femmes et d'enfants) se pose. Sur le point discuté de la participation des femmes aux expéditions de colonisation, cf. Graham 1980-1981 ; Compernelle 1983. Sur le rapprochement avec le passage d'Isocrate, *Sur*

Tous les autres massacres de cette catégorie sont perpétrés à l'encontre de populations indigènes au cours d'opérations de conquête, de pillage ou de représailles : deux massacres ont lieu dans le cadre d'une alliance entre des Grecs et des Thraces, en 416 et en 400 (**M94** et **M99**), les quatorze autres dans le contexte des campagnes d'Alexandre. Ces massacres sont accomplis soit lors d'attaques ciblées, souvent à l'improviste, ce qui permet de surprendre une population non armée¹⁴³, soit dans le cadre d'une invasion généralisée du territoire, qui est pillé et dévasté¹⁴⁴, soit lors de l'évacuation des villes ou des villages abandonnés par leur population, à l'approche de l'ennemi¹⁴⁵, au cours du siège¹⁴⁶ ou bien au moment où la ville tombe aux mains de l'ennemi (**M104**).

À l'exception du massacre des Bithyniens opéré par les Chalcédoniens et les Byzantins, qui se sont alliés à des Thraces (*παραλαβόντες Θραῦκας*), rapporté par Diodore, qui mentionne explicitement l'exécution des femmes et des enfants parmi les prisonniers¹⁴⁷, et des menaces proférées par Alexandre à l'encontre des Mardes après la capture de son cheval¹⁴⁸, le massacre des non-combattants reste implicite¹⁴⁹.

Les victimes sont désignées par les mêmes expressions que celles employées dans le cadre des massacres de combattants : surprises dans leurs lits (*ἔτι ἐν ταῖς εὐναῖς*, **M95**), sans armes (*ἄνοπλοι*, **M97**), tenues pour responsables (*ὄσους ξυναιτίους τῆς ἀποστάσεως*, **M102**), en fuite, faisant retraite, cherchant refuge, poursuivies, capturées... Cependant, le contexte, le type d'opération militaire et un certain nombre d'indices dans la désignation des victimes suggèrent que c'est bien la population indistinctement qui tombe sous les coups des soldats.

Ainsi, Alexandre assaille à l'improviste les villages des Uxiens de nuit¹⁵⁰, attaque par surprise les Malles sans armes à l'extérieur de leur ville¹⁵¹, organise l'invasion totale du territoire des Orites en divisant l'armée en trois corps, de telle sorte que la population n'a aucun moyen d'échapper à l'ennemi (**M98**), ou bien envoie ses soldats à la poursuite de populations dans leur ensemble, en fuite après avoir abandonné leurs villages, leur ville ou leur retranchement (**M102-111**), cherchant refuge dans les marais (**M109**), les bois (**M111**), les montagnes (**M104, 105**), par-delà les fleuves (**M110**). La désignation des victimes par l'ethnique ou par des termes généraux comme « le peuple »,

la paix, 86, qui mentionne la mort de 10 000 hoplites à Daton (ou dans le Pont) durant la guerre de Décélie, cf. Pritchett 1991, p. 209-210.

¹⁴³ **M95, 97, 99, 102.**

¹⁴⁴ **M94, 98, 100.**

¹⁴⁵ **M103, 105, 108-111.**

¹⁴⁶ **M106, 107.**

¹⁴⁷ **M94** (*πολλῶν γὰρ αἰχμαλώτων κρατήσαντες ἀνδρῶν τε καὶ γυναικῶν καὶ παίδων ἅπαντας ἀπέσφάξαν*).

¹⁴⁸ **M96** (*τούς τ' ἐνοικοῦντας πανδημίᾳ κατεσφαγμένους*, Diod. ; *neminem esse victurum*, QC ; *πάντας ἀποκτενεῖν μετὰ τέκνων καὶ γυναικῶν*, Plu. ; *πάντας ἀποκτενεῖν Οὐξίου*, Arrien).

¹⁴⁹ Cf. Pimouguet-Pédarros 2022, p. 62, sur l'effacement des catégories de personnes dans l'évocation des violences de masse, en particulier hors du monde grec des cités.

¹⁵⁰ **M95** (*ἐπιπίπτει ταῖς κώμαις τῶν Οὐξίων*).

¹⁵¹ **M97** (*ἔξω τε τῆς πόλεως, τούτοις μὲν δὴ οὐ προσδοκῆσασιν ἐπιπεσῶν τοὺς μὲν πολλοὺς ἀπέκτεινεν αὐτῶν οὐδὲ ἐς ἀλκὴν οἷα δὴ ἀνόπλους τραπέντας*).

« les barbares » et « les habitants »¹⁵², sans être déterminante, peut également appuyer l'hypothèse d'un massacre indistinct de la population. Arrien mentionne en outre un massacre des individus les plus faibles de la population : après la prise de Sangala (326), les Indiens des villes voisines prennent la fuite, tous ceux qui, trop faibles, ont été laissés en arrière durant la retraite (ἄσοι δὲ κατὰ τὴν ἀποχώρησιν ἀσθενεῖα ὑπελείποντο), sont cernés par l'armée (ἐγκαταληφθέντες πρὸς τῆς στρατιάς) et massacrés au nombre de 500 environ (M108)¹⁵³.

Dans le cas de l'attaque menée par le Thrace Seuthès contre les Thynes (M99), Xénophon précise que les femmes, les enfants et les vieillards sont revenus dans la plaine et que seuls les combattants sont demeurés dans les villages attaqués au pied des montagnes. Ce sont donc des hommes en âge de porter les armes qui sont exécutés après avoir été faits prisonniers sur ordre du roi thrace. Ce massacre s'apparente aux cas d'exécution des combattants faits prisonniers déjà rencontrés. L'acte est ici qualifié d'« impitoyable » (ἀφειδῶς), un terme qui reflète la représentation grecque du peuple thrace comme un peuple barbare.

Dans le cas des massacres perpétrés par les Macédoniens, lorsque les auteurs indiquent un traitement différencié des victimes (massacre des hommes en âge de combattre ; exécution des uns, asservissement des autres), la comparaison entre les auteurs invite également à s'interroger sur l'extension du massacre et la catégorie des victimes. Lors des représailles après la défaite du Polytimète (M100), Arrien écrit : « [Alexandre] ravagea la contrée et mit à mort les barbares qui s'étaient réfugiés dans les forts parce qu'on lui avait signalé qu'eux aussi avaient pris part à l'attaque contre les Macédoniens » (ἐπόρθει τὴν χώραν καὶ τοὺς ἐς τὰ ἐρύματα καταπεφευγότας τῶν βαρβάρων ἔκτεινεν) tandis que Quinte-Curce précisait « [il] donna l'ordre de mettre le feu aux campagnes et de tuer les hommes en âge de combattre » (*urique agros et interfici puberes*). Lors du massacre des Cosséens après la mort d'Héphaestion (M101), Arrien rapporte : « Alexandre anéantit ce peuple » (Ἀλέξανδρος δὲ ἐξείλεν αὐτῶν τὸ ἔθνος), quand Plutarque précisait : « il soumit le peuple des Cosséens, ayant fait égorger tous ceux qui étaient en âge de combattre » (τὸ Κοσσαίων ἔθνος κατεστρέφετο, πάντας ἡβηδὸν ἀποσφάττων). Lors de la répression en Arie après la révolte de Satibarzanès (M102), d'après Arrien : « il tua les uns, réduisit les autres en esclavage » (τοὺς μὲν ἀπέκτεινε, τοὺς δὲ ἠνδραπόδισε), mais dans le récit de Quinte-Curce, ce sont à la fois les combattants (*XIII milia armata*) et les non-combattants (*multitudinem inbellem*) qui ont péri dans les flammes allumées par Alexandre : peu nombreux sont ceux qui ont été faits prisonniers à moitié brûlés (*pauci semustulati uenere in potestatem*)¹⁵⁴.

¹⁵² Cf. τὸ ἔθνος, M98, 101 ; οἱ ἐνοικοῦντες, M96, 109 ; οἱ βάρβαροι, M103-106 ; τοὺς ἀνθρώπους τοὺς ἔνδον, M103 ; οἱ τὰς πόλεις ἔχοντες, M103, 108 ; τῶν Οὐξίων, M95, 96 ; οἱ Ἴνδοί, M106 ; τῶν Μαλλῶν, M110.

¹⁵³ Dans d'autres cas, ils ont pu être mis à mort par leur propre peuple, ainsi en Perse en 330, à l'approche de l'armée macédonienne, Quinte-Curce indique que les indigènes « tuèrent ceux qui ne pouvaient les accompagner dans leur fuite et gagnèrent des montagnes écartées » (5.6.15, trad. H. Bardon).

¹⁵⁴ Le récit de Diodore, 17.78.3-4, est très bref : Alexandre assiège ceux qui se sont réfugiés sur une grande et forte roche et les contraint à se rendre puis soumet (κατακτησάμενος) toutes les villes d'Arie en trente jours.

Ces massacres ont tous été accomplis sur ordre du commandement, qu'ils aient été exécutés durant l'attaque, la poursuite dans le cas de populations en fuite, ou après la capture. Ils sont perpétrés dans le cadre de stratégies dûment élaborées qui, comme pour les massacres et les destructions en contexte obsidional, s'inscrivent dans une logique de domination, de représailles¹⁵⁵ et d'exemplarité¹⁵⁶.

Pour autant, dans l'ensemble du corpus, les notations relatives aux délibérations et aux commandements qui président aux massacres sont rares et la part de responsabilité des différents acteurs souvent difficile à saisir. À l'issue de la bataille d'Aigos Potamos (M12), dans la *Vie d'Alcibiade* de Plutarque et dans le portrait à charge brossé par Pausanias dans la *Périégèse*, Lysandre est présenté comme le seul responsable de l'exécution des prisonniers¹⁵⁷, la réunion et la délibération du conseil des alliés sont passées sous silence¹⁵⁸. Dans le récit de Diodore de la prise de Thèbes (M59)¹⁵⁹, il apparaît que ce sont à la fois Alexandre qui décide d'anéantir la cité en amont du siège en raison de l'arrogance dont les Thébains font preuve¹⁶⁰, les Thébains qui sont eux-mêmes les respon-

¹⁵⁵ Cf. M96 (capture de Bucéphale par les Mardes), M102 (révolte de Satibarzanès), M100 (défaite du Polytimète), M101 (mort d'Héphaestion). Sur le choix de la clémence ou de la rigueur par Alexandre et la logique des représailles, cf. Bickermann 1934, p. 358-360, 366-367 ; Ducrey 1999, p. 165-167, 169-170.

¹⁵⁶ La logique de l'exemplarité du châtement visant à terroriser les survivants et les peuples voisins et briser toute velléité de résistance ou de défection est soulignée par les auteurs tardifs dans le cas du massacre de Skionè (M71, Diod. 12.76.3), de la destruction de Thèbes (M59, Polybe, 4.23.8, Diod. 17.9.4-6, 14.4, Plu., *Alex.*, 11.11), de la prise de Gaza lors de la conquête de la Sogdiane (M81, QC 7.6.16) et de la ville des Aspiasiens (M64, QC 8.10.5, voir aussi le sommaire du livre XVII de Diodore, « invasion de l'Inde ; extermination (ἀναίρεσις ἄρδην) de la première peuplade rencontrée, afin de terroriser (πρὸς κατάπληξιν) les autres », trad. P. Goukowsky), du massacre des Mardes (M96, Diod. 17.76.8) et des Orites (M98, Diod. 17.104.7). Cette logique est aussi soulignée par Diodore dans son récit de la prise de Sidon par Artaxerxès, 16.45.2.

¹⁵⁷ Plu., *Alc.*, 37.4, τῶν δ' ἀνθρώπων τρισχιλίους ἐλὼν ζῶντας ἀπέσφαξεν ὁ Λύσανδρος, « trois mille hommes furent pris vivants et égorgés, sur l'ordre de Lysandre », trad. A.-M. Ozanam ; Paus. 9.32.9, Φιλοκλέα γὰρ Ἀθηναῖον ἐν Αἰγὸς ποταμοῖς καὶ αὐτὸν στρατηγοῦντα καὶ Ἀθηναίων τῶν ἄλλων ὅσον τετρακισχιλίους αἰχμαλώτους ὄντας ἀπέκτειεν ὁ Λύσανδρος, « en effet, il fit exécuter l'Athénien Philoclès, l'un des stratèges à Aigos Potamoi et tous les autres Athéniens faits prisonniers au nombre de quatre mille ».

¹⁵⁸ Xén., *Hell.*, 2.1.31-32 ; Plu., *Lys.*, 13.1. Dans le cas des actes de cruauté à l'encontre des prisonniers samiens, Plu., *Pér.*, 28.1-3, M3, ce sont à la fois les Athéniens et Périclès qui sont pointés du doigt par Douris de Samos (πολλὴν ὀμώτητα τῶν Ἀθηναίων καὶ τοῦ Περικλέους κατηγορῶν) mais Périclès qui est décrit ensuite comme l'auteur des maltraitances et l'ordonnateur du massacre (καταγαγὼν... προσδήσας... προσέταξεν ἀνελεῖν...). Selon Couvenhes 2014, p. 27, 34-36, infliger le châtement de l'*apotypanismos* pouvait relever des pouvoirs coercitifs du stratège en campagne à l'encontre de ses soldats ou de ses alliés.

¹⁵⁹ Cf. Jouanno 1993, sur l'ambivalence de la figure d'Alexandre dans le traitement de l'épisode de la prise de Thèbes dans les sources historiographiques et rhétoriques, le *Roman d'Alexandre* et ses recensions ultérieures.

¹⁶⁰ Cf. Diod. 17.9.4, « en fait, quand il se rendit compte que les Thébains le méprisaient, il décida d'anéantir la ville et d'arrêter ainsi dans leur élan, par cet acte de terrorisme, les audacieux qui songeaient à la révolte. » Νῦν δὲ δόξας ὑπὸ τῶν Θηβαίων καταφρονεῖσθαι διέγνω τὴν πόλιν ἄρδην ἀνελεῖν καὶ τῷ φόβῳ τούτῳ τὰς ὀρμὰς τῶν ἀφίστασθαι τολμώντων ἀποτρέψαι ; 17.9.6, « Alexandre en fut profondément blessé. Au comble de la colère, il décida d'infliger aux Thébains les pires châtements. C'est ainsi que, dans un accès de sauvagerie,

sables de leur propre malheur en raison de leur jusque-boutisme¹⁶¹, les Macédoniens qui durant la prise de la ville sont collectivement portés au massacre en réaction à leurs provocations¹⁶², ainsi que certains de leurs alliés grecs qui trouvent là l'occasion de déployer leur haine personnelle à l'encontre des Thébains¹⁶³, tandis qu'après la prise de la ville, Alexandre confie au conseil fédéral le soin de décider du châtement à infliger à la cité¹⁶⁴.

Il convient donc dans un dernier temps de se pencher plus précisément sur la représentation du commandement dans les récits de massacre, afin de mieux cerner l'articulation entre commandement et initiative collective ou spontanée des soldats et le rôle joué par chacun des acteurs¹⁶⁵.

La représentation du commandement dans les récits de massacre

Quatre formes de représentation de l'initiative des massacres apparaissent dans les sources : le récit mentionne explicitement l'ordre donné par le chef de guerre (1), le massacre est représenté comme une action personnelle du chef de guerre (2), comme une action collective (3) ou comme une action sans agent (4).

il réunit des machines de siège et prépara tout le reste en vue de la guerre. » Ὅθεν Ἀλέξανδρος περιαλιγῆς γενόμενος εἰς ὑπερβάλλουσαν ὀργὴν προήλθεν καὶ πάσῃ τιμωρίᾳ τοὺς Θηβαίους μετελθεῖν ἔκρινεν. Οὗτος μὲν οὖν ἀποθηριωθεὶς τὴν ψυχὴν μηχανάς τε πολιορκητικὰς συνεστήσατο καὶ τάλλα πρὸς τὸν κίνδυνον παρεσκευάζετο, trad. P. Goukowsky. Cf. Plu., *Alex*, 13.2-3. Dans le récit d'Arrien, Alexandre est réticent à engager le combat, c'est Perdiccas qui prend l'initiative d'attaquer sans en avoir reçu l'ordre (1.8.1), suivi par Amyntas, et enfin Alexandre pour éviter que les Macédoniens ne soient mis en péril (1.8.2).

¹⁶¹ Diod. 17.10.1-6, « c'était elle-même qui, par témérité et irréflexion, s'était vouée à une destruction qui ne faisait de doute pour personne (διὰ τὸ προπετῶς καὶ ἀβούλως εἰς ὁμολογουμένην ἀπώλειαν ἑαυτὴν δεδωκέναι). » Sans tenir compte des avertissements des dieux, « dans leur exaltation, les Thébains se ruèrent donc, avec plus de courage que de prudence, vers la ruine générale de leur patrie. » Οἱ μὲν οὖν Θηβαῖοι τοῖς παραστήμασιν ἀνδριότερον μᾶλλον ἢ φρονιμώτερον χρησάμενοι προέπεσον εἰς πάνδημον τῆς πατρίδος ὄλεθρον, trad. P. Goukowsky. *Idem*, Arrien 1.7.11 et 1.9.6.

¹⁶² Diod. 17.13.1, « en raison de leur arrogante proclamation, les Macédoniens traitaient en effet les Thébains plus durement qu'un ennemi ne le fait d'ordinaire. » Οἱ μὲν γὰρ Μακεδόνες διὰ τὴν ὑπερηφανίαν τοῦ κηρύγματος πικρότερον ἢ πολεμικώτερον προσεφέροντο τοῖς Θηβαίοις, trad. P. Goukowsky.

¹⁶³ Diod. 17.13.5, « des Grecs faisaient campagne aux côtés du roi [...]. Ils avaient eux aussi fait irruption dans la ville et, devant l'infortune de ces malheureux, ils montraient ouvertement leur haine personnelle », συστρατευόμενοι τῷ βασιλεῖ συνεισέπεσον εἰς τὴν πόλιν καὶ τὴν ἰδίαν ἔχθραν ἐν τοῖς τῶν ἠτυχηκότων ἀκληρήμασιν ἐναπεδείκνυντο, trad. P. Goukowsky. *Idem*, Arrien 1.8.8 et 1.9.6-8. Sur les haines suscitées par la politique thébaine, cf. Boëldieu-Trevet 2015, p. 170.

¹⁶⁴ Diod. 17.14.1, « puis il réunit les délégués des Grecs et confia au Conseil fédéral le soin de décider quel traitement on devait faire subir à Thèbes », τοὺς δὲ συνέδρους τῶν Ἑλλήνων συναγαγὼν ἐπέτρεψε τῷ κοινῷ συνεδρίῳ πῶς χρηστέον τῇ πόλει τῶν Θηβαίων, trad. P. Goukowsky. *Idem*, Arrien 1.9.9.

¹⁶⁵ Dans la deuxième colonne des tableaux en annexe sont indiqués les auteurs des massacres tels qu'ils sont reportés dans les sources.

Le récit mentionne explicitement l'ordre donné par le chef de guerre [16].

La mention explicite de l'ordre donné par le chef de guerre de massacrer l'ennemi vaincu est rare. J'ai relevé 17 occurrences correspondant à 16 massacres¹⁶⁶. L'ordre est exprimé soit sous la forme d'un discours indirect introduit par un verbe comme παραγγέλλω, προστάττω, κελεύω, σύνθημα δίδωμι, *jubeo, praecipio*, soit sous la forme d'une incise qui mentionne l'ordre ou le signal donné aux soldats (*dato signo (ut), οὕτως ἐξ Ἀλεξάνδρου προστεταγμένον*). Dans certaines formulations passives, l'émetteur de l'ordre disparaît (*phalanx iussa*, « la phalange reçoit l'ordre de... », *signo dato ut...*, « une fois le signal donné de... »).

De tels ordres apparaissent principalement en contexte obsidional pour tous les types de massacre et sont en majorité placés dans la bouche d'Alexandre [11].

Avant cela, *ca* 519 à Samos, Otanès ordonne à l'armée de tuer indistinctement hommes et enfants (*παρήγγειλε... ὁμοίως κτείνειν*, Hér., **M50**) ; au début du v^e siècle, Hippocrate, tyran de Géla, donne le signal aux Géléens et aux Camarinieniens de tuer indistinctement tous les Ergétins sans exception (*σύνθημα... ἔδωκε κτείνειν ἀδεῶς*, Polyen, **M51**) et en 480, lors de la bataille d'Himère, son successeur Gélon, donne l'ordre de n' épargner aucun soldat carthaginois dans la déroute (*τοῦ δὲ Γέλωνος παραγγείλαντος μηδένα ζωγρεῖν*, Diod., **M30**) ; *ca* 494, Cléomène, roi de Sparte, donne l'ordre aux hilotes d'entasser du combustible tout autour du bois sacré et d'y mettre le feu (*ὁ Κλεομένης ἐκέλευε πάντα τινὰ τῶν εἰλωτέων περιπέειν ὕλη τὸ ἄλσος, τῶν δὲ πειθομένων ἐνέπερσε τὸ ἄλσος*, Hér., **M26**) ; en 439, Périclès donne l'ordre d'exécuter les prisonniers samiens mis au pilori sur l'agora de Milet et de jeter les corps sans sépulture (*προσέταξεν ἀνελεῖν [...] εἶτα προβालεῖν ἀκήδευτα τὰ σώματα*, Plutarque citant Douris, **M3**) ; en 405, Lysandre, qui a pris le contrôle de Thasos, donne l'ordre d'égorger les partisans d'Athènes après les avoir fait arrêter par surprise (*προσέταξε συναρπασθέντας ἀποσφατῆσαι*, Polyen, **M89**). L'ordre est placé dans la bouche d'un général perse, dans celles de deux tyrans grecs, dans celle d'un roi spartiate qui a perdu la raison (*ἐν ἀλογίῃ ἔχων*) et enfin dans celle d'un stratège athénien dans un discours réprobateur et d'un chef spartiate dont le pouvoir est assimilé dans les sources à celui d'un tyran¹⁶⁷.

Tous les autres exemples sont des ordres donnés par Alexandre, qu'il s'agisse d'ordonner le massacre indistinct de la population, l'exécution de tous les hommes en âge de combattre ou des prisonniers tenus pour responsables.

À Tyr, Alexandre ordonne de massacrer tous les ennemis et de mettre le feu aux maisons (*Alexander... omnes interfici ignemque tectis inici iubet*, QC, **M60**). À Persépolis, Plutarque indique qu'« il se fit là un grand massacre de prisonniers » et précise qu'« Alexandre lui-même écrit qu'il donna l'ordre de les égorger, parce qu'il pensait que tel était son intérêt » (*ὡς νομίζων αὐτῷ τοῦτο λυσιτελεῖν, ἐκέλευεν ἀποσφάττεσθαι τοὺς ἀνθρώπους*, Plu., **M61**). Lors de l'attaque contre la communauté des Branchides, la

¹⁶⁶ La mention [ordre explicite] est indiquée dans la dernière colonne des tableaux en annexe.

¹⁶⁷ Par exemple, Plu., *Lys.*, 8.3. Sur les massacres et assassinats politiques perpétrés par des tyrans, cf. Eck 2005, p. 115-117 ; Oliveira Gomes 2012.

phalange reçoit l'ordre (*iussa*) de cerner les murs et, à un signal donné (*dato signo*), de mettre à sac la ville, repaire de traîtres, et de massacrer les ennemis jusqu'au dernier (*ipsosque ad unum caedere*, QC, **M62**). En Inde, lors de la première confrontation avec les Aspasiens, Alexandre « ordonne de n'épargner personne une fois incendiées les défenses de la ville assiégée » (*praecipit, ne cui parceretur*, QC, **M64**). Lors des opérations contre les Malles, il ordonne à Pithon et Démétrios de longer avec leurs troupes la rive du fleuve afin de tuer tous les Indiens réfugiés dans les bois qui ne consentent pas à se rendre (*προσέταξε... τούτους κτείνειν, ὅσοι μὴ ἐθέλονται σφᾶς ἐνδιδοῖεν*, Arrien, **M111**).

Lors du soulèvement de la Sogdiane et de la Bactriane¹⁶⁸, après la prise de la première ville, les hommes sont massacrés, les femmes et les enfants asservis conformément aux ordres d'Alexandre (*signoque ut puberes interficerentur dato*, QC, οὕτως ἐξ Ἀλεξάνδρου προστεταγμένον, Arrien, **M81**)¹⁶⁹. Après la prise de la septième ville, Alexandre ordonne d'emmener les prisonniers (*τοὺς ἀνθρώπους*) sous bonne garde et de les exécuter après avoir quitté la région (*δεδεμένους κελεύσαι φυλάσσεσθαι... καὶ τότε κτείνειν*, Arrien, d'après Ptolémée, **M63**). Après la défaite du Polytimète, Alexandre divise ses troupes et donne l'ordre de mettre le feu aux campagnes et de tuer les hommes en âge de combattre (*interfici puberes iussit*, QC, **M100**). Après la reddition d'Arimaze avec ses proches et ses compatriotes de haut rang, Alexandre donne l'ordre de les fouetter et de les mettre en croix au pied de la forteresse (*crucibus iussit adfigi*, QC, **M90**). Enfin, lors de la répression de la révolte de Musicanos, Alexandre donne l'ordre de pendre ce dernier sur son propre territoire (*κρεμάσαι κελεύει*), ainsi que tous les Brahmanes à l'origine de la défection (Arrien, **M92**).

Lorsque peu auparavant Arrien a évoqué le châtement des Brahmanes dans le contexte de la révolte du roi Sambos, il a adopté une autre formulation : *καὶ τῶν Βραχμάνων... ὅσοι αἴτιοι τῆς ἀποστάσεως ἐγένοντο ἀπέκτεινεν* « et tous les Brahmanes qui étaient à l'origine de la défection, il les fit exécuter » (**M91**). C'est le deuxième cas de figure.

Le massacre est représenté comme une action individuelle du chef de guerre [39].

L'ordre est comme sous-entendu. Le verbe qui fait référence à l'action de massacrer a pour sujet singulier le chef : « il massacra ». C'est la personne du chef de guerre qui est ainsi mise en avant, son rôle et son initiative propre qui sont soulignés. Ce type de formulation est beaucoup plus fréquent et se retrouve pour toutes les catégories de massacre (j'ai relevé 53 occurrences correspondant à 39 massacres¹⁷⁰). Dans le contexte d'une bataille rangée, cette formulation apparaît pour toutes les formes de massacre sauf le massacre de soldats en déroute – ce qui peut être lié sur le plan symbolique au

¹⁶⁸ D'après le sommaire du livre XVII de Diodore, c'est plus de 120 000 Sogdiens qui ont été massacrés (*κατέσφαξεν αὐτῶν πλείους τῶν δώδεκα μυριάδων*).

¹⁶⁹ Les prisonniers de la deuxième ville sont traités de la même façon, *τοὺς ἀλόνας τὰ αὐτὰ ἐπραξεν* (Arrien, **M81**).

¹⁷⁰ Ils sont indiqués dans la deuxième colonne des tableaux en annexe par une étoile qui suit le nom du chef de guerre.

prestige attaché, dans les représentations, à la figure du chef et sur le plan matériel à la dispersion des forces armées¹⁷¹. Dans le cadre d'une prise de ville ou d'une incursion en territoire ennemi, on la retrouve pour tous les types de massacre.

Dans le cas des massacres qui se déroulent pendant les combats ou leur continuité immédiate, une valeur métonymique est conférée à la figure du chef de guerre : il incarne l'ensemble de l'armée, en tant qu'il ordonne les troupes et les conduit à la bataille, dans la mesure où les soldats agissent sous son commandement et qu'il prend lui-même part à l'action. Les soldats sont comme inexistantes dans la représentation donnée du massacre et dépourvus d'initiative propre. Ainsi, lors du massacre des Uxiens dont les villages sont attaqués de nuit par surprise (**M95**) :

Καὶ διελθὼν ὁδὸν τραχεῖαν καὶ δύσπορον ἐν μιᾷ ἡμέρᾳ ἐπιπίπτει ταῖς κώμαις τῶν Οὐξίων, καὶ λείαν τε πολλὴν ἔλαβε καὶ αὐτῶν ἔτι ἐν ταῖς εὐναῖς ὄντων πολλοὺς κατέκτεινεν· οἱ δὲ ἀπέφυγον ἐς τὰ ὄρη.

Après une seule journée¹⁷² de route par un chemin rocailleux et difficile, il tomba à l'improviste sur les villages des Uxiens, leur prit un butin considérable et, comme ils étaient encore dans leur lit, il en tua un grand nombre. Les autres s'enfuirent dans les montagnes. (Arrien, *Anabase d'Alexandre*, 3.17.3, trad. P. Savinel)

Le massacre est mis sur le même plan que les autres actions du chef de guerre. Cette formulation est topique des récits de bataille qui valorisent la figure du chef. Elle rappelle le caractère indispensable de sa présence sur le champ de bataille tandis qu'une armée privée de commandement est vouée à la défaite¹⁷³.

Dans le cas des massacres exécutés après les combats, l'ordre est exprimé par la valeur factitive des verbes (« il fit empaler, il fit exécuter... »). Le chef délègue et en règle générale ne participe pas en personne au massacre. Les bourreaux (au sens de ceux qui exécutent les ordres et mettent à mort les captifs) ne sont pas représentés¹⁷⁴. Ainsi, lors de l'exécution des prisonniers ordonnée par le navarque spartiate Alcidas (**M8**) :

Ἄρας δὲ ἐκ τοῦ Ἐμβάτου παρέπλει, καὶ προσσχὼν Μυοννήσῳ τῇ Τήϊων τοὺς αἰχμαλώτους οὖς κατὰ πλοῦν εἰλήφει ἀπέσφαξε τοὺς πολλούς.

Quittant Embaton, il longea la côte et aborda à Myonnésos, possession de Téos, où il fit égorger la plupart des prisonniers pris en route. (Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, 3.32.1, trad. J. de Romilly et R. Weil)

¹⁷¹ Pour le cas de la bataille du Crocos (**M38**), Démosthène, qui emploie la troisième personne du singulier avec pour sujet Philippe, n'évoque pas la déroute (ὅτε γὰρ Φωκείας ἐκράτησε τὸ πρῶτον καὶ διέφθειρε τοὺς ξένους αὐτῶν καὶ τὸν ἡγούμενον καὶ στρατηγούντ' Ὀνόμαρχον, « quand il avait vaincu pour la première fois les Phocidiens et massacré leurs mercenaires avec leur chef et général Onomarchos », trad. G. Mathieu).

¹⁷² Gaillard-Goukowsky D. et Goukowsky P. éd. 2023 (CUF) adoptent la correction de Schmieler ἄμα (au lever du jour) à la place de ἐν μιᾷ des manuscrits (en un seul jour).

¹⁷³ Hanson 1990, p. 149-155 ; Pritchett 1994, p. 133-136 ; Laffon 2016, p. 9-19, 167-175.

¹⁷⁴ Dans le récit de Xénophon, *Hell.*, 2.1.32, de l'exécution des prisonniers de la bataille d'Aigos Potamos, Lysandre interroge Philoclès sur la peine qu'il mérite pour avoir fait jeter à la mer les équipages des deux trières puis « le fait égorger » (P. Chambry) plutôt que « l'égorge de sa propre main » (J. Hatzfeld), cf. Couvenhes 2011, p. 420-421 (**M12**).

Dans nombre de récits, c'est donc la figure d'un chef singulier qui est représentée comme l'auteur et l'acteur principal du massacre. Et en effet, c'est lui qui initie le massacre et qui en détermine la forme.

Au travers de son discours aux soldats, il peut contribuer à attiser la violence du massacre en stimulant la colère des soldats, leur haine de l'ennemi, et ainsi leur ardeur au combat.

Lors de la prise de Persépolis (**M61**), Diodore écrit qu'Alexandre présente la cité aux Macédoniens comme leur pire ennemie parmi les villes d'Asie avant de la donner à piller à ses soldats (à l'exception du palais royal), qui l'envahissent et se livrent au massacre (*ἀπέδειξε τοῖς Μακεδόσι πολεμιοτάτην τῶν κατὰ τὴν Ἀσίαν πόλεων καὶ τοῖς στρατιώταις ἔδωκεν εἰς διαρπαγὴν*)¹⁷⁵.

Le chef de guerre définit l'extension du massacre (tous les habitants, tous les hommes en âge de combattre, une partie des prisonniers...), son début et son terme.

À Sélinonte, prise par les Carthaginois, les soldats reçoivent l'ordre d'épargner les femmes et les enfants réfugiés dans les sanctuaires (*ἄσας δὲ τῶν γυναικῶν μετὰ τέκνων εἰς τοὺς ναοὺς συμπεφευγίας κατελάμβανον, παρεκελεύοντο μὴ φονεῦειν*, Diod., **M55**). Diodore explique que les Carthaginois n'agissent pas ainsi par pitié mais dans le but de préserver les richesses contenues dans les temples, craignant que les femmes qui y sont réfugiées ne déclenchent un incendie (cela se produit lors de la prise d'Agrigente, où les habitants sont arrachés des sanctuaires et massacrés, Diod., **M57**). Si cette indication est révélatrice des préoccupations matérielles des vainqueurs, il convient aussi de faire la part entre réalité et imaginaire dans cette peinture haut en couleur de la sauvagerie des Carthaginois¹⁷⁶. À Himère, Hannibal met un terme au massacre indistinct des habitants en ordonnant que le reste des vaincus soit fait prisonnier (*τοῦ δ' Ἀννίβα ζωγρεῖν παραγγείλαντος ὁ μὲν φόνος ἔληξεν*, « puis comme Hannibal avait donné l'ordre de faire des prisonniers, le massacre prit fin », Diod., **M56**). Le temps du pillage est venu. Les hommes au nombre de 3 000 sont exécutés ensuite de sang-froid et les femmes et les enfants asservis (**M74**)¹⁷⁷.

Selon Quinte-Curce, à Tyr (**M60**), Alexandre ordonne de massacrer tous les habitants, sauf ceux réfugiés dans les temples (*exceptis, qui in templa confugerant*) : selon Arrien, il accorde la vie sauve aux hauts personnages réfugiés dans le sanctuaire d'Héraclès¹⁷⁸ ; et à Persépolis, il met un terme au massacre indistinct de la population en donnant l'ordre d'épargner les femmes (*tandem suos rex corporibus et cultu feminarum abstinere iussit*, « enfin, le roi donna l'ordre à ses soldats d'épargner la personne et la

¹⁷⁵ Cf. QC, 5.6.1, « Alexandre convoque les généraux, et les avertit qu'il n'y avait pas de ville plus hostile (*nullam infestiorum*) aux Grecs... » (trad. H. Bardon).

¹⁷⁶ Cf. Eck 2005, p. 87-90 ; Cusumano 2005 ; 2011 ; Pillot 2012. Sur la destruction de Sélinonte et la mise en perspective du récit de Diodore avec les sources archéologiques, cf. Marconi 2021, en particulier p. 99-100, pour ce qui est du massacre.

¹⁷⁷ Sur les corps mutilés ou sévèrement blessés disposés de façon désordonnée dans un secteur de la nécropole d'Himère, cf. Vassallo 2018.

¹⁷⁸ Voir également Justin, qui mentionne la famille de Straton comme la seule épargnée par Alexandre (18.3.19).

parure des femmes », QC, **M61**) – il s’agit ici d’épargner principalement les femmes de haut rang (τὰς δὲ γυναῖκας σὺν αὐτοῖς τοῖς κόσμοις, « les femmes avec leurs parures », évoquées par Diodore)¹⁷⁹.

Le commandant peut ainsi choisir d’imposer certaines limites au massacre. Il peut aussi décider d’interrompre les combats, donnant la possibilité aux ennemis de se rendre et éviter ainsi un massacre.

Lors de la bataille de Sphactérie en 425, les Lacédémoniens, inférieurs en nombre et physiquement affaiblis par le manque de nourriture, ne tiennent plus¹⁸⁰. Les stratèges athéniens, Cléon et Démosthène, se rendant compte qu’ils risquent d’être anéantis par l’armée athénienne (διαφθαρσομένους αὐτοὺς ὑπὸ τῆς σφετέρας στρατιάς), donnent l’ordre aux soldats d’arrêter les combats (ἔπαυσαν τὴν μάχην καὶ τοὺς ἑαυτῶν ἀπεῖρξαν, « ils mirent fin au combat et arrêtaient leurs hommes ») et appellent les Lacédémoniens à déposer les armes afin de les constituer prisonniers et les ramener vivants à Athènes (βουλόμενοι ἀγαγεῖν αὐτοὺς Ἀθηναίους ζῶντας)¹⁸¹. Cette décision, qu’elle résulte de l’initiative propre des stratèges ou qu’elle obéisse à des instructions données en amont, répond à un intérêt militaire et politique : briser la résolution des Spartiates et ternir leur réputation (4.37.1, 4.40), prévenir une nouvelle invasion de l’Attique et négocier un accord avec Sparte (4.41.1)¹⁸².

En 408 à Sélymbria¹⁸³, Alcibiade, qui s’est introduit par ruse dans la cité et se trouve en mesure d’imposer ses conditions sans combat, fait sortir les mercenaires thraces hors de la ville par crainte qu’ils ne la mettent à sac (ἔδεισε μὴ τὴν πόλιν οἱ Θράκες διαρπάσωσιν).

En 370, à Eutaia (cité limitrophe d’Arcadie)¹⁸⁴, Brasidas constate après la prise de la ville que seuls sont restés les femmes, les enfants et les hommes âgés tandis que les combattants (τοὺς δ’ ἐν τῇ στρατευσίμῳ ἡλικία) ont rejoint l’armée arcadienne. Cependant, il s’abstient de la moindre violence (ὄμως οὐκ ἠδίκησε τὴν πόλιν), les habitants sont laissés dans les maisons, leurs biens restitués et l’enceinte réparée.

En 334, lors du siège d’Halicarnasse, cité grecque tenue par les Perses (Arrien, **M40**), Alexandre sonne la retraite (ἀνεκαλέσατο τὸ στράτευμα) au moment où il estime que la ville est sur le point d’être prise. Il souhaite sauver la ville en donnant la possibilité aux habitants de capituler. La nuit venue, les Perses mettent le feu à la cité avant de prendre

¹⁷⁹ Cf. Pimouguet-Pédarros 2022, p. 75-77, sur le traitement différencié des captives en fonction de leur statut social, et p. 81-82, sur les limites imposées par Alexandre à l’exercice de la violence extrême à l’encontre des femmes.

¹⁸⁰ Thuc. 4.36.3. Cf. Bernand 1999, p. 256-257.

¹⁸¹ Thuc. 4.37.

¹⁸² « À l’arrivée des prisonniers, les Athéniens décidèrent de les garder aux fers jusqu’à la conclusion d’un accord avec Sparte. Si, d’ici là, les Péloponnésiens envahissaient encore l’Attique, ils les tireraient de leur prison pour les mettre à mort » (trad. D. Roussel). Sur la restitution mutuelle des prisonniers en 421 : 5.18.7, 5.24.2, 7.86.3 (où il apparaît également que ramener prisonniers dans sa cité les chefs ennemis est source de gloire pour le général vainqueur).

¹⁸³ Plu., *Alc.*, 30.9-10.

¹⁸⁴ Xén., *Hell.*, 6.5.12.

la fuite. Alexandre après avoir pénétré à l'intérieur avec son armée fait tuer les incendiaires (τοὺς μὲν ἔτι ἐμπιπράντας τὴν πόλιν ἔκτεινεν) et donne l'ordre à ses hommes de laisser la vie sauve à tous les habitants surpris dans leurs maisons (ἄσοι δὲ ἐν ταῖς οἰκίαις καταλαμβάνοντο τῶν Ἀλικαρνασσέων, τούτους δὲ σώζειν παρήγγειλεν)¹⁸⁵.

Les considérations qui conduisent les chefs de guerre à limiter le massacre sont avant tout d'ordre militaire, politique, économique et religieux, quand les massacres ne sont pas tout simplement interrompus par les circonstances (temporelles¹⁸⁶, géographiques¹⁸⁷) ou l'épuisement de la soif du massacre. Lors de la bataille de Gaugamèles en 331, Alexandre sonne la retraite (ἀνάκλησιν ἐσήμανεν) sous prétexte qu'il est rassasié de carnage (ὡς ἄδην ἔχων τοῦ φονεύειν) et que la nuit est tombée (καὶ σκότους ὄντος)¹⁸⁸. L'expression ἄδην ἔχων est la même que celle employée par Hérodote au sujet des cavaliers perses qui arrêtent le massacre du convoi lorsqu'ils en ont assez de tuer (ὡς δὲ ἄδην εἶχον κτείνοντες, M44).

Quels que soient les limites et l'encadrement des violences posés par le commandement, il n'en reste pas moins qu'au travers de l'ordre du massacre, la parole du chef contribue à lever les règles coutumières et les barrières morales et sacrées qui encadrent la violence autorisée en temps de guerre, et ouvre un espace-temps dans lequel la transgression et le déploiement de la violence extrême se voient admis. On peut alors se demander dans quelle mesure des freins peuvent encore tenir et une certaine

¹⁸⁵ On peut penser également au rôle attribué à Alexandre lors du massacre à Éphèse dans un contexte de *stasis* lié à la libération de la domination perse : selon Arrien, il empêche les massacres et les supplices de s'étendre (τοὺς δὲ ἄλλους διεκώλυσεν Ἀλέξανδρος προσωτέρω ἐπιζητεῖν καὶ τιμωρεῖσθαι, 1.17). Lorsque, dans une ville indienne assiégée par Alexandre, les habitants se donnent la mort en se jetant du haut des murs ou en mettant le feu à leur demeure, Quinte-Curce, 9.4.7, décrit une inversion des rôles qu'il attribue aux comportements contre-nature favorisés par la guerre. *Quod cum ipsi auferent, hostes extinguerent, nova forma pugnae erat : debebant incolae urbem, hostes defendebant. Adeo etiam naturae iura bellum in contrarium mutat.* « Ils cherchaient à accroître l'incendie, et les Macédoniens à l'éteindre : combat d'un nouveau genre. Les indigènes détruisaient leur ville, les ennemis la défendaient : tant la guerre amène de contradictions dans le comportement naturel de l'homme » (trad. H. Bardon). Sur le développement de ce motif dans les sources latines du IV^e siècle, où Alexandre est présenté comme celui qui rétablit l'ordre dans le chaos du massacre provoqué par les victimes elles-mêmes, cf. Brenez 2004.

¹⁸⁶ Dans le récit de Diodore du massacre des Grecs en déroute lors de la bataille de Cronion (M37), les survivants qui parviennent à se réfugier dans leur camp ont été sauvés grâce à l'arrivée de la nuit (οἱ δὲ περιλειφθέντες καταφυγόντες εἰς τὴν παρεμβολὴν τῆς νυκτὸς ἐπιγενομένης διεσώθησαν). Lors de la déroute des Triballes en 335, c'est l'obscurité d'une forêt épaisse et de la nuit tombante qui empêche les Macédoniens de continuer la poursuite (Arrien 1.2.6-7). Pour d'autres exemples, cf. Konijnendijk 2018, p. 191 et n. 39.

¹⁸⁷ Lors du massacre des soldats de Nabis par les Achéens près du camp de Pyrrhos en 192 dans le contexte de la guerre lacédémonienne, « beaucoup furent tués et pris dans cette fuite. Dans le camp aussi, la terreur aurait régné, si Philopoemen n'avait donné l'ordre de sonner la retraite, redoutant davantage un terrain qui, partout où ses soldats se risqueraient, était irrégulier et défavorable, que l'ennemi » (Tite-Live, *Histoire romaine*, 35.29.7, trad. R. Adam).

¹⁸⁸ Plu., *Alex.*, 33.11.

modération être respectée¹⁸⁹. Lorsqu'Otanès ordonne de massacrer à la fois les hommes et les enfants (καὶ ἄνδρα καὶ παῖδα ὁμοίως κτείνειν), les soldats tuent indistinctement ceux qui sont à l'extérieur des sanctuaires et ceux qui s'y sont réfugiés (ἔκτεινον... ὁμοίως ἔν τε ἱρῶ καὶ ἔξω ἱροῦ) (Hér., **M50**). Par delà la mise en scène de la barbarie du massacre et de l'impiété des Perses, la variation dans les termes, soulignée par le parallélisme de construction, met en évidence les possibles écarts entre ordre formulé et exécuté. En tous cas, c'est bien Otanès qui, dans le récit d'Hérodote, porte la responsabilité du sacrilège et qui est puni par les dieux en conséquence¹⁹⁰.

La représentation du massacre comme l'action individuelle d'un chef de guerre tend à masquer le rôle et l'initiative des différents acteurs impliqués, tant la violence spontanée des soldats, notamment dans le feu de l'action, que l'articulation entre les différentes instances décisionnaires, tout particulièrement dans le cas des chefs de guerre des cités grecques présentés comme étant à l'initiative du massacre, dans la mesure où ils ne disposent pas d'un pouvoir souverain et dépendent de la communauté civique ou de l'alliance des cités qui leur a confié leur commandement¹⁹¹. En outre, ils exercent une influence ou disposent d'une initiative propre plus ou moins grande en fonction de leur statut et de leur pouvoir personnel¹⁹².

Si c'est la figure du chef qui est ainsi valorisée par ce type de représentation, il faut aussi noter qu'elle peut permettre de lui faire porter seul la responsabilité d'un massacre jugé illégitime et le désolidariser de la communauté politique à laquelle il appartient. Ainsi, Cléomène est présenté comme le seul auteur et acteur du massacre des Argiens réfugiés dans le bois sacré du dieu Argos après la bataille de Sépéia (Hér., Paus., **M26**)¹⁹³,

¹⁸⁹ Cf. Sémelin 2000, p. 384-385, sur l'analyse du dispositif du passage à l'acte en lien avec la hiérarchie du commandement et le sentiment d'impunité corrélatif ; Barrandon 2018b, p. 197-198, 204, 211-218, 224-226, sur l'autorisation donnée au déploiement de la violence et l'encadrement du massacre par le commandement, p. 202-204, sur le problème de la compétence du chef à maîtriser la temporalité et contrôler ses hommes.

¹⁹⁰ Hér. 3.149 (en 1.105, ce sont tous les Scythes qui ont participé au pillage du temple d'Ascalon qui sont frappés par la divinité). La mention d'un châtement divin qui frappe les auteurs d'un massacre se trouve à plusieurs reprises dans l'œuvre d'Hérodote, cf. **M1** (les Agylléens, massacre des prisonniers à l'issue d'une bataille navale), **26** (Cléomène, massacre des soldats réfugiés dans un espace sacré incendié), **50** (Otanès, massacre indistinct de la population à l'intérieur et à l'extérieur des sanctuaires), **84** (Phéretimè, massacre des prisonniers tenus pour responsables et actes de cruauté).

¹⁹¹ Ducrey 2019, p. 173, souligne également l'importance du rôle, peu visible dans les sources, de l'état-major, des officiers et des compagnons, sur lesquels s'appuie le commandement suprême d'Alexandre.

¹⁹² Pour Sparte, il s'agit des rois Cléomène et Archidamos, du régent Pausanias (qui est aussi général en chef de l'alliance des cités grecques), des généraux Brasidas, Alcidas, Gylippe et Lysandre, à Athènes, des stratèges Périclès, Pachès, Philoclès et Charès, chez les Phocidiens, du stratège Philomélos. Sur le pouvoir personnel des commandants militaires spartiates et l'évaluation de leur part de responsabilité dans les massacres, cf. Ducrey 1999, p. 67-68, 126-127 ; 2002, p. 56-57 ; Eck 2005, p. 96-97, qui estime également que Lysandre porte seul la responsabilité du massacre à Iasos. Sur l'influence qu'ont pu avoir certains stratèges athéniens dans les prises de décision de l'*ecclesia*, cf. Ducrey 1999, p. 121, 124, 126.

¹⁹³ Cf. Boëldieu-Trevet 2015, p. 158.

en portant seul la responsabilité, quels qu'aient été les objectifs militaires définis collectivement par les Spartiates¹⁹⁴ :

[75] [...] ὡς δὲ Ἀργεῖοι, ὅτι ἐξ ἱεροῦ αὐτῶν τοῦ Ἄργου Ἀργεῖων τοὺς καταφυγόντας ἐκ τῆς μάχης καταγινέων κατέκοπτε καὶ αὐτὸ τὸ ἄλσος ἐν ἀλογίῃ ἔχων ἐνέπρησε. [...] [79] [...] Κατὰ πενήκοντα δὴ ὦν τῶν Ἀργεῖων ὡς ἐκάστους ἐκκαλεόμενος ὁ Κλεομένης ἔκτεινε. [...] [80] Ἐνθαῦτα δὴ ὁ Κλεομένης ἐκέλευε πάντα τινὰ τῶν εἰλωτῶν περινεῖν ὕλην τὸ ἄλσος. τῶν δὲ πιθομένων ἐνέπρησε τὸ ἄλσος [...] [84] Ἀργεῖοι μὲν νυν διὰ ταῦτα Κλεομένεά φασι μανέντα ἀπολέσθαι κακῶς.

...selon les Argiens, parce qu'après avoir fait sortir du sanctuaire de leur héros Argos les Argiens qui s'y étaient réfugiés après la bataille, il les avait massacrés, et, dans un transport de démence, avait incendié le bois sacré lui-même. [...] Ainsi, c'est près de cinquante Argiens, en les appelant l'un après l'autre, que Cléomène fit mettre à mort. [...] Sur ce, Cléomène ordonna à chaque hilote d'entasser des fagots tout autour du bois sacré, et, une fois l'ordre exécuté, il mit le feu au bois sacré. [...] C'est ainsi que les Argiens expliquent la folie et la mort misérable de Cléomène. (Hérodote, *Enquêtes*, 6.75-84)

Notons aussi que ce sont des hilotes qui exécutent ces ordres criminels. Le massacre des soldats attaqués à l'improviste au début de la bataille (Hér., **M22**), qui ne possède pas le même caractère transgressif, a, lui, été représenté par Hérodote comme une action collective des Lacédémoniens : « en effet, au signal du héraut, ils tombèrent sur les Argiens en train de prendre leur repas et ils en massacrèrent un grand nombre (ἄριστον γὰρ ποιευμένοισι τοῖσι Ἀργεῖοισι ἐκ τοῦ κηρύγματος ἐπεκέατο, καὶ πολλοὺς μὲν ἐφόνευσαν αὐτῶν) »¹⁹⁵. C'est le troisième cas de figure.

Le massacre est représenté comme une action collective des soldats [54].

La représentation du massacre comme une action collective apparaît sous deux formes. Le plus souvent, l'action de massacrer a pour sujet collectif les soldats qui accomplissent le massacre (« ils massacrèrent »). Quelques fois, le verbe est à la voix passive avec un complément d'agent qui rappelle la figure des auteurs du massacre (« ils furent massacrés par »)¹⁹⁶.

¹⁹⁴ L'action de Cléomène est à replacer dans le cadre de la volonté politique plus large des Spartiates de réduire une puissante cité voisine. D'ailleurs Cléomène est poursuivi par la suite à Sparte non pas en raison de cet acte criminel mais pour n'avoir pas saisi l'occasion de prendre Argos. Cf. Ducrey 1999, p. 59-60.

¹⁹⁵ Dans le récit de la ruse rapportée par Plutarque dans les *Apophtegmes laconiens*, c'est la troisième personne du singulier qui est employée (κοιμωμένοις... ἐπέθετο· καὶ τοὺς μὲν ἀπέκτεινε τοὺς δ' αἰχμαλώτους ἔλαβεν). Ce sont les actions personnelles et les propos du roi qui intéressent Plutarque et l'accent est mis sur sa perfidie : ἀνοχὰς δὲ ἐφθήμερος πρὸς Ἀργεῖους ποιησάμενος, « alors qu'il avait conclu une trêve de sept jours avec les Argiens », il les surprend endormis « parce qu'ils se fiaient à l'accord » (διὰ τὸ πεποιθέναι ταῖς σπονδαῖς), il viole son serment (τῇ παραβάσει τῶν ὄρκων) et se place au-dessus de la justice (δικῆς ὑπέρτερον). Cf. n. 1 p. 192 *ad loc.* dans l'édition de la CUF pour les sources qui évoquent dans d'autres contextes l'emploi d'une telle ruse.

¹⁹⁶ **M16** (ὑπὸ τῶν Λευκανῶν κατηκοντίσθησαν), **M41** (ὑπὸ τῶν ἀμφ' Ἀλέξανδρον... ἀπέθανον, [...] ἐμπίπτουσιν ἐς τοὺς ἀμφὶ Κράτερον καὶ ὑπὸ τοῦτων ἀπώλοντο), **M49** (κατακοπέντες ὑπὸ τοῦ πλήθους, Diod.), **M52**

Ce type de formulation ne donne pas en elle-même d'indication sur l'initiative réelle des violences. C'est la responsabilité collective de la communauté politique en tant que telle qui est représentée, le sujet faisant référence le plus souvent au peuple qui exécute le massacre, plutôt qu'aux soldats ou à l'armée.

Elle est parfois associée à la représentation du commandement sous la forme d'un ordre explicite ou sous-entendu¹⁹⁷. Dans le cas des accusations portées contre les Athéniens par les Lacédémoniens et leurs alliés après Aigos Potamos et qui leur valent d'être exécutés (**M11** et **12**), c'est la responsabilité collective des Athéniens et tout particulièrement la responsabilité individuelle de Philoclès qui sont soulignées :

...λαβόντες δύο τριήρεις, Κορινθίαν και Ἀνδρίαν, τοὺς ἀνδρας ἐξ αὐτῶν πάντας κατακρημνίσαιαν· Φιλοκλῆς δ' ἦν στρατηγὸς τῶν Ἀθηναίων, ὃς τούτους διέφθειρεν.

...après avoir saisi deux trières, l'une de Corinthe, l'autre d'Andros, ils en avaient jeté à la mer tous les hommes : c'était Philoclès, le stratège des Athéniens, qui les avait fait massacrer. (Xénophon, *Helléniques*, 2.1.31)

Parfois l'action est décrite comme collective mais le nom des chefs qui dirigent les opérations est rappelé (οἱ δὲ ἀμφ' Ἀλέξανδρον εἶχοντο τῶν φευγόντων ἔσθε ἐπὶ τὰ ὄρη, καὶ φόνος πολὺς γίγνεται τῶν βαρβάρων, « les soldats d'Alexandre se mirent à poursuivre les fuyards jusqu'aux montagnes : il s'y déroule un grand massacre de barbares », Arrien, **M105**, οἱ ἀμφὶ Πτολεμαῖον προσέκειντο αὐτοῖς τοὺς αἰεὶ ἐκπίπτοντας διὰ τῶν ἀμαξῶν κατακαίνοντες, « les troupes de Ptolémée les assaillirent, abattant au fur et à mesure tous ceux qui cherchaient à se faufiler à travers les chars »¹⁹⁸, Arrien, **M107**, οἱ ἀμφὶ Πείθωνά τε καὶ Δημήτριον ἀπέκτειναν, « les soldats de Pithon et de Démétrios les mirent à mort », Arrien, **M111**).

Le plus souvent seule l'action collective est représentée et l'initiative des violences doit être déduite du contexte. Si l'on prend l'exemple des massacres perpétrés par les Carthaginois (Diod., **M55-57**), leur représentation comme des actions collectives participe à la caractérisation des Carthaginois comme un peuple cruel et sanguinaire. À Agrigente (**M57**), l'action des soldats est en outre représentée comme étant en parfaite adéquation avec celle du commandant :

Ὁ δ' Ἴμιλκας ἅμα τῷ φωτὶ τὴν δύναμιν ἐντὸς τῶν τειχῶν παρεισαγαγὼν σχεδὸν ἅπαντας τοὺς ἐγκαταλειφθέντας ἀνείλεν· ὅτε δὴ καὶ τοὺς ἐν τοῖς ναοῖς καταπεφευγότας ἀποσπώντες οἱ Καρχηδόνιοι ἀνήρουν.

(σφι πάντες κατέστρωντο), **M59** ("Ἕλληγες γὰρ ὑφ' Ἑλλήνων ἀνηλεῶς ἀνηροῦντο καὶ συγγενεῖς ὑπὸ τῶν κατὰ γένος προσηκόντων ἐφονεύοντο), **M93** (διεφθάρησαν ἐν Δραβησκῷ τῇ Ἡδωνικῇ ὑπὸ τῶν Θρακῶν ξυμπάντων ; διεφθάρησαν ἐν Δραβήσκῳ ὑπὸ Θρακῶν), **M107** (κατεκόπησαν πρὸς τῶν ἰππέων).

¹⁹⁷ Les Perses sous le commandement d'Otanès à Samos (**M50**), les Carthaginois, d'Imilcar à Agrigente (**M57**), les Madéconiens, d'Alexandre à Persépolis (**M61**), à Gaza (**M81**) et contre les Malls (**M111**). À Sangala, Arrien expose précisément les stratégies élaborées et mises en œuvre par Alexandre pour bloquer et massacrer la population, qui tenterait d'évacuer la ville pendant la nuit (5.23.4-24.3, **M107**).

¹⁹⁸ Trad. P. Savinel.

Imilcar, après avoir fait entrer son armée à l'intérieur des murs au lever du jour, massacra pratiquement tous ceux qui avaient été abandonnés à l'intérieur, puisque même ceux qui s'étaient réfugiés à l'intérieur des temples, après les en avoir arrachés, les Carthaginois les massacraient. (Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, 13.90.1)

Inversement ce type de formulation peut aussi permettre de masquer la figure du chef et ainsi par un effet de style atténuer indirectement le poids de sa responsabilité dans le massacre. Dans le récit de Diodore de la prise de Persépolis (**M61**), Alexandre présente la cité à ses soldats comme leur pire ennemie puis il la leur donne à piller à l'exception des palais royaux (ἔδωκεν εἰς διαρπαγὴν χωρὶς τῶν βασιλείων). Il disparaît ensuite du récit et ce sont les Macédoniens qui apparaissent sur le devant de la scène : οἱ Μακεδόνες ἐπήεσαν τοὺς μὲν ἄνδρας πάντας φονεύοντες, τὰς δὲ κτήσεις διαρπάζοντες, « les Macédoniens l'envahirent, massacrant tous les hommes et pillant les richesses ». Dans le récit de Quinte-Curce, la figure d'Alexandre n'apparaît qu'après la description du massacre (*trucidabant, caedebantur*) pour donner l'ordre d'épargner les femmes (*tandem suos rex corporibus et cultu feminarum abstinere iussit*). On peut pourtant supposer que c'est bien Alexandre qui a initialement ordonné le massacre, conformément au témoignage de Plutarque¹⁹⁹.

Si, de façon générale, même dans les cas où il est présenté comme une action collective, le massacre est exécuté sous le commandement général d'un chef de guerre, certains exemples montrent que le contrôle exercé par le chef de guerre sur l'armée dans le cadre du déploiement de la violence n'est pas total et en cas de défaillance peut facilement lui échapper.

Lors de la prise de Mendé par les Athéniens en 422, la ville en proie à la *stasis* leur a été livrée, mais les soldats s'engouffrent par les portes ouvertes et se livrent au pillage comme si la place avait été prise de vive force (ὡς κατὰ κράτος ἐλόντες). Dans ce déferlement de violence, Thucydide précise : καὶ μόλις οἱ στρατηγοὶ κατέσχον ὥστε μὴ καὶ τοὺς ἀνθρώπους διαφθεῖρεσθαι, « c'est à peine si les stratèges parvinrent à empêcher que les habitants soient également massacrés »²⁰⁰. Lors de la bataille entre les Macédoniens et les troupes de Porus sur les rives de l'Hydaspe, Arrien note que ce n'est pas « par l'effet d'un ordre reçu, mais parce qu'elle a été amenée à prendre cette formation dans le combat lui-même (οὐκ ἐκ παραγγέλματος, ἀλλὰ ἐν τῷ ἀγωνί αὐτῷ ἐς τήνδε τὴν τάξιν καταστᾶσα) » que « toute la cavalerie d'Alexandre, regroupée désormais en un seul corps [...] partout où elle s'abattait sur les rangs indiens, les disloquait en en faisant un grand massacre »²⁰¹.

Dans quelques cas, le massacre paraît échapper complètement au commandement²⁰². Il est alors représenté pleinement comme le fruit de l'initiative spontanée des

¹⁹⁹ Cf. *supra* p. 42.

²⁰⁰ Thuc. 4.130.6. Les stratèges Nicias et Nicostratos ont sous leur commandement 50 navires, 1 000 hoplites, 600 archers, 1 000 mercenaires thraces et des peltastes fournis par les alliés (4.129.2).

²⁰¹ Arrien 5.17.4, trad. P. Savinel.

²⁰² Pour les mentions de destructions ou de massacres perpétrés sans en avoir reçu l'ordre d'aucun général dans le monde romain ou en leur absence, voir par exemple Tite-Live, *Histoire romaine*, 9.25.9 ; Plu.,

soldats. On peut distinguer deux cas de figure, lorsque le commandement est défaillant d'une part, lorsqu'il est vacant d'autre part. Dans deux cas, le commandement paraît défaillant. Il s'agit de massacres indistincts en contexte obsidional qui font l'objet d'une forte condamnation morale.

Premièrement, en 413, le stratège Diitréphès a été chargé par les Athéniens de reconduire les mercenaires thraces et de mettre à profit le voyage pour causer des dommages à l'ennemi (M54)²⁰³. L'attaque surprise de la petite ville de Mycalessos (dont les portes sont ouvertes) est d'abord décrite comme l'action individuelle de Diitréphès (αἰρεῖ, ἐπιπεσών, Thuc. 7.29.2-3 ; ὁ Διιτρέφης εἶλε, Paus. 1.23.3). Puis dans un deuxième temps distinct, le massacre des habitants est décrit comme l'action collective des Thraces et paraît donc échapper totalement au commandement : ils se ruent dans la ville, pillent, massacrent, commettent les pires horreurs (Thuc. 7.29.4-5 ; Paus., οἱ Θραῖκες... ἐφόνευσαν). En effet, commente Thucydide, « les Thraces, quand ils croient n'avoir rien à craindre, sont avides de sang, à l'égal des races barbares les plus sanguinaires »²⁰⁴, τὸ γὰρ γένος τὸ τῶν Θρακῶν ὁμοῖα τοῖς μάλιστα τοῦ βαρβαρικοῦ, ἐν ᾧ ἂν θαρσῆσῃ, φονικώτατόν ἐστιν. Comme pour les Carthaginois, cette description doit être envisagée avec recul tout comme le rôle réel de Diitréphès, dont la responsabilité est passée sous silence²⁰⁵, et l'on peut se demander si cet assaut n'a pas constitué une compensation²⁰⁶ au fait que les 1 300 peltastes thraces, qui devaient accompagner Démosthène en Sicile, ont été renvoyés par les Athéniens (ils se trouvaient alors en difficulté sur deux fronts, Décélie et Syracuse), car ils n'étaient pas en mesure de payer leur solde (7.27.1-2, 29.1)²⁰⁷.

Le deuxième exemple est celui de la prise de Motyé, colonie carthaginoise, par Denys de Syracuse en 397 (M58)²⁰⁸. La prise de la ville est présentée comme l'action de l'armée de Denys (ἡ δύναμις ἅπασα τοῦ Διονυσίου παρεῖσπεσεν εἰς τὴν πόλιν) et le massacre comme l'action collective des Siciliotes (πάντας ἐξῆς ἀνήρουν, ἀπλῶς οὐ παιδός, οὐ γυναικός, οὐ πρεσβύτου φειδόμενοι). C'est la volonté propre des Grecs de Sicile de se venger de la cruauté des Carthaginois par la cruauté qui est mise en avant (ὠμότητα ὠμότητι σπεύδοντες ἀμύνεσθαι)²⁰⁹. Diodore explique ensuite que Denys cherche à empêcher le massacre pour

Sylla, 16.8 ; Tacite, *Histoires*, 3.71.1.

²⁰³ Cf. Ampolo 1996, p. 20-21 ; Bernand 1999, p. 261.

²⁰⁴ Trad. J. de Romilly, L. Bodin et R. Weil. Sur la représentation du peuple thrace dans les sources grecques, cf. Longo 1986, p. 373-374 ; Eck 2005, p. 90-91 et n. 61 p. 433.

²⁰⁵ Cf. Longo 1986, p. 375 (le récit masque tant la responsabilité de l'assemblée que celle du stratège ; sur le personnage de Diitréphès, p. 377) ; Quinn 1995 (l'auteur voit dans le silence de Thucydide une critique indirecte de la conduite du stratège) ; Ampolo 1996, p. 21-23 ; Eck 2005, n. 62 p. 433.

²⁰⁶ Cf. Longo 1986, p. 364, 375-376.

²⁰⁷ Cf. Barrandon 2018b, p. 214-215, 217-218, qui met en évidence une corrélation entre exécution des massacres et défaillance du pouvoir.

²⁰⁸ Sur la prise de Motyé, cf. Garbini 1993 et sur le massacre, Bernand 1999, p. 263 ; Eck 2005, p. 88-90 ; Cusumano 2011, p. 122-128.

²⁰⁹ Cf. Diod. 14.46.2-4, sur la cruauté des Carthaginois, qui incite les Siciliotes à s'engager volontiers dans la guerre conduite par Denys et à infliger aux prisonniers les pires traitements par vengeance et par haine.

faire des prisonniers (τὸ μὲν πρῶτον ἀνεῖργε τοὺς στρατιώτας τοῦ φονεύειν τοὺς αἰχμαλώτους) mais ne parvient pas à se faire entendre de ses soldats. Il constate que leur ardeur (ὄρμη, qui exprime un élan violent et impétueux) est incontrôlable (ἀκατάσχετον, qui ne peut être contenu). Il exhorte donc les habitants à se réfugier dans les temples. C'est alors seulement que les soldats s'arrêtent d'eux-mêmes de massacrer pour se livrer au pillage (οὐ γενηθέντος οἱ μὲν στρατιώται τοῦ φονεύειν ἔληγον, ἐπὶ δὲ τὴν τῶν κτήσεων διαρπαγὴν ὥρμησαν). Là où Hannibal a réussi (mettre un terme au massacre pour faire des prisonniers, **M56**, dont il décide ensuite du sort, **M74**), Denys paraît donc avoir échoué²¹⁰.

Le deuxième cas de figure d'un massacre qui échappe au commandement est celui où le commandement en chef est vacant. En règle générale, lorsqu'une *anarchia* se produit sur le champ de bataille en raison le plus souvent de la mort du chef, les troupes sont défaites ou se retirent²¹¹. Dans les récits des conquêtes d'Alexandre, un phénomène inverse se produit. Les blessures d'Alexandre, qui le conduisent à se retirer des combats, stimulent l'ardeur de ses hommes.

Lors du massacre des fuyards de l'armée scythe (**M43**), Alexandre est blessé, il s'acharne à poursuivre les ennemis, à bout de forces, il donne l'ordre aux soldats de talonner les fuyards jusqu'à la tombée de la nuit (*suis praecepit ut, donec lucis aliquid superesset, fugientium tergis inhaererent*) et se retire. Mais les soldats portés par la colère vont bien au-delà (*sed Macedonas ira longius prouexit*). Ce n'est plus l'ordre d'Alexandre mais la fureur qui les anime qui les conduit par-delà les bornes de Bacchus (*transierant iam Liberi patris terminos*), franchissant une frontière à la fois géographique et symbolique. Et c'est seulement vers le milieu de la nuit qu'ils reviennent au camp après avoir tué beaucoup d'ennemis et fait encore plus de prisonniers (*quippe media fere nocte in castra redierunt multis interfectis, pluribus captis*).

La même colère inspirée aux soldats par leur chef blessé ou tenu pour mort apparaît de façon encore plus explicite dans les descriptions de la prise de la capitale des Malled chez Diodore, Quinte-Curce et Arrien (**M67**)²¹². Sous le coup de la colère et de la crainte inspirées par la blessure du roi (διὰ τὸν ὑπὲρ τοῦ βασιλέως θυμὸν, Diod. ; *iustae irae*, QC ; ὑπὸ σπουδῆς τε καὶ φόβου, Arrien), les Macédoniens se livrent au massacre indistinct de la population tandis que le corps d'Alexandre est porté à l'écart des combats :

Terruisset alios, quod illos incitavit. [...] irrupere in urbem, Indosque plures fugientes quam congregi ausos ceciderunt. 20. Non senibus, non feminis, non infantibus parcitur: quisquis occurrerat, ab illo vulneratum regem esse credebant; tandemque internecone hostium iustae irae parentatum est.

Ce qui aurait affolé d'autres hommes, les exalta. [...] ils firent irruption dans la ville, et ils massacrèrent les Indiens, plus nombreux à fuir qu'à oser se mesurer avec eux. 20. On n'épargna ni vieillards, ni femmes, ni enfants : ils se figuraient que tout individu qu'ils rencontraient avait blessé leur roi ; enfin, l'anéantissement des ennemis apaisa leur légitime colère. (Quinte-Curce, *Histoires*, 9.5.19-20, trad. H. Bardon)

²¹⁰ Par la suite, il fait mettre en croix Daïménès et quelques Grecs pour s'être alliés avec les Carthaginois (14.53.4).

²¹¹ **M34**, 37.

²¹² Cf. Ducrey 1999, p.166. La blessure d'Alexandre chez les Malled est mentionnée également par Plutarque, *Sur la fortune et la vertu d'Alexandre*, 341c et Strabon 15.33 (687).

Précédemment, dans le récit de la prise d'une ville des Aspasiens (**M104**), Arrien a appliqué le même schéma, expliquant le massacre de la population en fuite par la colère des soldats suscitée par les blessures d'Alexandre : « ceux que les Macédoniens prirent vivants, ils les passèrent tous par les armes dans leur rage de voir Alexandre blessé par eux »²¹³, ὅσους δὲ ζῶντας ἔλαβον αὐτῶν, ξύμπαντας ἀποκτείνουσιν οἱ Μακεδόνες, ὅτι ἐτρώθη ὑπ' αὐτῶν Ἀλέξανδρος ὀργιζόμενοι. Cependant, dans le récit de Quinte-Curce de la prise de la ville, c'est Alexandre qui a donné l'ordre de ne faire grâce à personne (**M64**)²¹⁴.

Ainsi, que le commandement en chef soit défaillant ou vacant, lorsque l'initiative propre des soldats apparaît, c'est essentiellement sous la forme d'un élan intérieur nourri par la colère ou la crainte qu'elle est représentée (ὄρμη, θυμός, ὀργή, σπουδή, φόβος, *incito*, *ira*). Dans le quatrième et dernier cas de figure, tant la figure du chef que celle des soldats tendent à disparaître de la représentation.

Le massacre est représenté comme une action sans agent [34].

Le dernier cas de figure correspond à la représentation du massacre par une tournure passive sans complément d'agent (« ils étaient massacrés »), par un verbe signifiant « périr » (ἀποθνήσκω, ἀπόλλυμαι) ou par l'emploi de noms verbaux exprimant l'action de massacrer ou le fait de mourir²¹⁵.

Ce type de formulation apparaît dans plusieurs cas de figure : d'une part, lorsque l'auteur mentionne indirectement le massacre en présentant le bilan des morts ou lorsqu'il le mentionne de façon très succincte, d'autre part, dans les descriptions plus développées, le plus souvent en corrélation avec des tournures personnelles actives ou la mention d'un ordre explicite dont elle présente les conséquences. Elle permet en effet de focaliser l'attention du lecteur sur les victimes du massacre et le spectacle de son résultat, comme peuvent l'illustrer les menaces proférées par Alexandre à l'encontre des Mardes chez Diodore (**M96**) : τήν τε χώραν εἰς τέλος ὄψονται κατεφθαρμένην τούς

²¹³ Trad. P. Savinel.

²¹⁴ Dans le récit d'Arrien, il s'agit de la ville prise avant celle d'Andaka, dans le récit de Quinte-Curce de la ville prise avant celle de Nysa.

²¹⁵ **M12** (Aigos Potamos, Plu., πρώτος ἐπὶ τὴν σφαγὴν ἤγειτο τοῖς πολιταῖς), **M30** (bataille d'Himère, Diod., πολλὸς ἐγένετο φόνος τῶν φευγόντων), **M34** (Étolie, πᾶσα τε ἰδέα κατέστη τῆς φυγῆς καὶ τοῦ ὀλέθρου τῷ στρατοπέδῳ τῶν Ἀθηναίων), **M37** (bataille de Cronion, Diod., τοσοῦτος δ' ἐγένετο φόμος), **M38** (bataille du Crocos, πολλὸς ἐγένετο φόμος τῶν Φωκέων), **M40** (Halicarnasse, Arrien, φόμος ταύτη οὐκ ὀλίγος ἐγένετο... ὁ πλεῖστος δὲ φόμος περὶ ταῖς πύλαις αὐταῖς ξυνέβη), **M54** (Mycalessos, Thuc., ἰδέα πᾶσα καθεστῆκει ὀλέθρου), **M59** (Thèbes, Diod., πολλοῦ δὲ φόμου γενομένου καὶ τῆς πόλεως κατὰ πάντα τόπον νεκρῶν πληρουμένης ; Arrien, ὁ φόμος <ὁ> πολὺς), **M60** (Tyr, Arrien, φόμος ἦν πολὺς), **M61** (Persépolis, Plu., φόνον μὲν οὖν ἐναυῖθα πολὺν τῶν ἄλισκομένων γενέσθαι συνέπεσε), **M67** (capitale des Malls, QC, *internecione hostium*), **M71** (Skionè, Isoc., τὸν Σκιωναίων ὀλεθρον), **M98** (Orites, Diod., πολλῶν φόνων... Τῆ δὲ τῶν ἔθνων τούτων ἀπωλεία...), **M102** (Ariens, QC, *varia igitur caede consumpti sunt*), **M105** (Aspasiens, Arrien, φόμος πολὺς γίγνεται τῶν βαρβάρων).

τ' ἐνοικούντας πανδημῆι κατεσφαγμένους, « ils verraient leur territoire complètement dévasté et les habitants égorgés en masse »²¹⁶.

Elle se trouve employée en particulier dans les descriptions de massacres de soldats en déroute²¹⁷ et de massacres indistincts²¹⁸. Les auteurs des violences, chefs et soldats, sont sous-entendus et tendent à disparaître de la représentation, qui donne l'impression d'un massacre qui se déroule de lui-même²¹⁹, quand les victimes ne deviennent pas elles-mêmes les agents de leur propre perte, en terrain ouvert, par la chute dans des précipices²²⁰ ou acculés dans un espace resserré, se jetant du haut des remparts²²¹ ou

²¹⁶ La même tournure peut être observée dans la peinture du malheur des Thébains (M59) par Eschine dans le *Contre Ctésiphon*, 157, introduite également par le verbe ὄρω suivi d'une énumération de participes à la voix passive.

²¹⁷ Soldats surpris au repos qui tentent de fuir : M25 (Arrien, τοὺς μὲν ἔτι ἐν ταῖς εὐναῖς κατέκτεινον, τοὺς δὲ φεύγοντας εὐμαρῶς αἰρούντες, ὥστε πολλοὶ μὲν αὐτοῦ ἐγκατελήφθησαν καὶ ἀπέθανον, πολλοὶ δὲ ἐν τῇ ἀποχωρήσει ἀτάκτῳ καὶ φοβερᾷ γενομένη, « ils tuaient les uns encore dans leur lit, les autres tandis qu'ils fuyaient en les saisissant facilement, de sorte que beaucoup furent pris et périrent sur place, beaucoup dans une retraite survenue dans le désordre et la panique ») ; soldats réfugiés dans un espace sacré : M26 (dans la réécriture de Pausanias, ἀπώλοντο) et M27 (ἀπώλοντο, ζώντας καταφλεχθῆναι) ; soldats en déroute : M28, 30, 34-43.

²¹⁸ M49, 54, 58-62, 64, 66, 67, 96, 98, 102, 103, 105, 106, 108.

²¹⁹ Ces tournures ne sont guère employées pour les exécutions de prisonniers. Dans le cas des prisonniers thébains exécutés par les Platéens (ἀπέκτειναν τοὺς ἀνδρας, M45), la tournure passive permet de traduire le spectacle qui s'offre aux yeux du héraut envoyé par les Athéniens (ὁ δὲ κῆρυξ ἀφικόμενος ἤδρε τοὺς ἀνδρας διεφθαρμένους). Dans le *Contre Nééra*, 103, l'emploi du passif pour décrire le massacre des hommes en âge de combattre et l'asservissement des femmes et des enfants (ἀπεσφάγησαν πάντες οἱ ἡβώντες, παῖδες δὲ καὶ γυναῖκες ἐξηδραποδίσθησαν, M88) participe de la construction de leur statut de victime dans un discours qui vise à souligner le malheur des Platéens, en centrant le récit du siège sur leurs actions désespérées au moment où la ville est sur le point d'être prise puis sur le traitement subi par ceux qui y sont demeurés. Hormis cet exemple, dans les mentions d'exécutions des hommes en âge de combattre, seul Quinte-Curce emploie des tournures passives ou de sens passif (M80, *crucibus adfixi... pependunt*, M81, *signoque ut puberes interficerentur dato*, M83, *puberes interfecti sunt*, M90, *crucibus iussit adfigi*, M100, *interfici puberes iussit*), le plus souvent comme complément d'un ordre donné (aussi Polyen, M89, προσετάξε συναρπασθέντας ἀποσφαγῆναι, et Arrien, M92, τοῦτον κρεμάσαι κελεύει).

²²⁰ On trouve ce motif dans la description du massacre de soldats en déroute chez Thucydide : M34, ἐσπίπτοντες ἔς τε χαράδρας ἀνεκβάτους καὶ χωρία ὧν οὐκ ἦσαν ἔμπειροὶ διεφθείροντο ; Arrien : M41, πολλοὶ δὲ καὶ κατὰ τὴν ὁδὸν κρημνῶδη οὖσαν ; M42, κατὰ τῶν κρημνῶν αὐτοὺς ῥίψαντες ἀπώλοντο (associé à la mention de la panique) ainsi que dans la description du massacre de populations en fuite qui cherchent refuge dans des terrains escarpés et impraticables dans le contexte des conquêtes d'Alexandre, chez Quinte-Curce et Arrien : M102, *alii petris praecipitauerunt se* ; M106, κατὰ τῶν κρημνῶν ῥίψαντες σφᾶς ἀπέθανον (associé à la mention de la panique). La frontière entre chute involontaire d'une hauteur dans un élan de panique et choix délibéré du suicide est parfois mince. Sur la chute dans un précipice comme mode d'exécution, cf. M14, et n. 64 p. 21 *supra*.

²²¹ Cf. M52, les Athéniens qui se jettent d'eux-mêmes par-dessus les remparts de l'Acropole assiégée par les Perses (οἱ μὲν ἐρρίπτεον ἑωυτοὺς κατὰ τοῦ τείχεος κάτω καὶ διεφθείροντο, Hér. 8.53) ; ou encore les Thébains poursuivis dans Platées qui montés sur les remparts périrent en se jetant à l'extérieur (M45, οἱ μὲν τινες αὐτῶν ἐπὶ τὸ τεῖχος ἀναβάντες ἔρριψαν ἔς τὸ ἕξω σφᾶς αὐτοὺς καὶ διεφθάρησαν οἱ πλείους, Thuc. 2.4.4) ; et les Argiens qui sautent du rempart après avoir escaladé des échelles (M36, οἱ μὲν κατὰ τὰς κλίμακας ἀναβαίνοντες ἤλλοντο κατὰ τοῦ τείχεος καὶ διεφθείροντο).

piétinées par les soldats de leur propre camp²²². L'horreur du massacre est déployée sous les yeux du lecteur au travers de la diversité des formes de morts qui sont évoquées²²³. Ainsi, dans le récit de Quinte-Curce de la prise de Persépolis (M61) :

6. Neque avaritia solum, sed etiam crudelitas in capta urbe grassata est: auro argentoque onusti vilia captivorum corpora trucidabant, passimque obvii caedebantur, quos antea pretiosissima vestium induti e muris semetipsos cum coniugibus ac liberis in praeceps iacientes. Quidam ignes, quod paulo post facturus hostis videbatur, subiecerant aedibus, ut cum suis vivi cremarentur.

6. Outre la cupidité, la cruauté aussi foula la ville prise : pliant sous l'or et l'argent, [ils] assassinaient les prisonniers, êtres sans valeur marchande ; de-ci, de-là, [étaient massacrés] au petit bonheur des gens qu'auparavant eût sauvés le prix de la rançon. 7. Beaucoup devancèrent le bras de l'ennemi en se donnant la mort ; ils revêtaient leurs plus précieux atours, et, du haut des murs, se jetaient dans le vide avec leurs femmes et leurs enfants. Quelques-uns, prévenant de peu ce que l'ennemi allait faire, avaient mis le feu à leurs demeures, afin de s'y brûler vif avec les leurs. (Quinte-Curce, *Histoires*, 5.6.6-7, trad. H. Bardon, modifiée)

La description du massacre se déploie au travers de deux propositions successives dont la première a pour thème les acteurs du massacre (*auro argentoque onusti... trucidabant*) et la seconde les victimes (*passimque obvii caedebantur*). Elle est introduite par une première proposition fondée sur la personnification des deux émotions qui animent les agresseurs et qui sont élevées au rang d'agent à part entière (*grassata est*) : la cupidité (*avaritia*) et la cruauté (*crudelitas*). Cette tournure est dans le corpus étudié propre à Quinte-Curce. On la retrouve dans le récit de la crucifixion des prisonniers tyriens pour introduire le spectacle (*spectaculum*) du massacre accompli (M80) :

Triste deinde spectaculum victoribus ira praebeuit regis: duo milia, in quibus occidendis defecerat rabies, crucibus adfixi per ingens litoris spatium pependerunt.

Ensuite la colère du roi offrit aux vainqueurs un spectacle funèbre : deux mille hommes, que la rage lassée des Macédoniens avait épargnés, [mis en croix, restèrent] pendus tout au long de l'immense littoral. (Quinte-Curce, *Histoires*, 4.4.17, trad. H. Bardon, modifiée)

Pour conclure, le commandement d'un massacre est un processus souvent bien plus complexe que ne le laissent apparaître les sources, qui privilégient trois grands

²²² Cf. M35, lors de la déroute de l'Assinaros, les soldats tombaient les uns sur les autres et se piétinaient (*ἐπέπιπτόν τε ἀλλήλοις καὶ κατεπάτου*, Thuc.) et M36, sous les murs de Corinthe, « d'autres aussi, comme ils se piétinaient les uns les autres, périsaient étouffés » (*οἱ δὲ καὶ καταπατούμενοι ὑπ' ἀλλήλων ἀπεπνίγοντο*, Xén.). Ce motif est repris par Arrien dans la description du massacre des soldats en déroute sous les murs d'Halicarnasse, M40, *στενοτέρας τε ἢ κατὰ τὸ πλῆθος αὐτῶν τῆς παραδου οὔσης*, « le passage étant trop étroit pour le nombre qu'ils étaient », 1.22.3, *τοὺς μὲν ὑπὸ σφῶν καταπατηθέντας διαφθαρήναι*, « les uns périrent piétinés par les leurs », 1.22.5. Cf. Hanson 1990, p. 240, 242, pour les exemples de soldats d'un même camp qui dans la confusion du combat s'entretuent ou se piétinent.

²²³ Le motif des morts variées, fréquent dans la représentation des massacres en contexte de *stasis* ou des suicides collectifs, apparaît dans la description d'un massacre indistinct en contexte obsidional chez Thucydide (*ἰδέα πᾶσα καθειστῆκει δλέθρου*, M54 Mycalessos), dans le cas du massacre indistinct des mercenaires indiens à Massaga chez Diodore (*παντοῖαι διαθέσεις θανάτων καὶ τραυμάτων*, M49) et dans le récit du massacre d'une population en fuite chez Quinte-Curce (*varia igitur caede consumpti sunt*, M102 Ariens).

types de représentations (le massacre comme action individuelle du chef de guerre, le massacre comme action collective d'un peuple et le massacre comme action sans agent). L'expression explicite de la décision ou de l'ordre du chef de guerre commandant un massacre est rare tout comme celle d'une délibération collective, qu'elle soit celle d'une cité, d'une coalition de cités ou d'un état-major. Pourtant dans la plus grande majorité des cas, les massacres obéissent bel et bien au commandement, ils relèvent d'une volonté préméditée, motivée et sont ordonnés en tant que tels.

Dans le contexte de batailles rangées, les massacres de prisonniers sont décidés par le commandement dans la suite immédiate des combats. Ils sont le plus souvent représentés comme des actions collectives sauf dans les cas où les sources entendent mettre en valeur l'action ou souligner la responsabilité d'un chef de guerre en particulier. Ils ont eu lieu en grande majorité dans la deuxième moitié du V^e siècle, en particulier dans le contexte de la guerre du Péloponnèse, principalement à la suite de batailles navales, auxquelles il convient d'ajouter les exécutions de prisonniers à l'issue de l'assaut d'un fortin. À la suite de batailles terrestres et d'opérations de maraudage, les massacres de prisonniers attestés ont eu lieu principalement dans le contexte de la troisième guerre sacrée et sont très souvent inscrits explicitement dans une logique de représailles. Les massacres de soldats surpris au repos ou réfugiés dans un espace sacré correspondent à la mise en œuvre d'une stratégie décidée en amont par le commandement ou pendant les combats en fonction des opportunités du terrain. Enfin, les massacres de soldats en déroute, depuis les guerres médiques jusqu'aux conquêtes d'Alexandre, s'inscrivent dans une stratégie de la poursuite qui vise à anéantir le plus grand nombre possible d'ennemis. S'ils sont parfois décrits comme l'action collective des poursuivants, ils sont très souvent représentés sous la forme d'une action sans agent, mettant en relief l'ampleur du désastre et le malheur des vaincus.

En contexte obsidional, les massacres indistincts de populations assiégées attestés dans les sources sont en majorité perpétrés par des peuples non grecs (Perses, Thraces, Carthaginois), notamment dans le contexte des guerres médiques et de la deuxième guerre gréco-punique, et par les Macédoniens, dans le contexte des conquêtes d'Alexandre. Le massacre est accompli le plus souvent après la prise de la ville dans la continuité des combats sous la direction générale du commandement. S'ils sont tantôt représentés comme une action collective et spontanée, mettant l'accent sur la violence des soldats à laquelle est donné libre cours, tantôt comme une action sans agent, donnant à voir le malheur des vaincus, les sources font également mention de l'ordre explicite donné par le chef de guerre. Le massacre de tous les hommes en âge de combattre (associé à l'asservissement des femmes et des enfants) ou bien de tous les ennemis tenus pour responsables est majoritairement le fait des Grecs à l'encontre d'autres Grecs dans la seconde moitié du V^e siècle et la première moitié du IV^e siècle, puis des Macédoniens à l'encontre de peuples non grecs durant les conquêtes d'Alexandre. Ils font l'objet d'une délibération en amont ou à l'issue du siège de la cité et sont exécutés de sang froid. Ils sont représentés comme l'action collective des cités ou comme l'action personnelle du chef de guerre. La décision extrême de massacrer les combattants et d'asservir les femmes et les enfants est très souvent expliquée dans

les sources par les sentiments de colère ou de haine ancienne qui animent les vainqueurs. Ces massacres s'inscrivent dans une logique de domination et de représailles et visent à abattre durablement, voire à anéantir, la communauté politique vaincue, tout en démontrant la toute-puissance du vainqueur.

Dans le cadre d'incursions en territoire ennemi, les massacres attestés dans les sources s'inscrivent principalement dans le contexte des conquêtes d'Alexandre en Haute-Asie et en Inde. Ils sont perpétrés à l'encontre de populations indigènes attaquées à l'improviste sur leur territoire ou durant leur fuite et massacrées indistinctement, même si les catégories de victimes sont très rarement indiquées. Ils prennent parfois spécifiquement pour cible les hommes en âge de combattre ou les ennemis tenus pour responsables en s'inscrivant plus explicitement dans une logique de représailles. Ils sont accomplis dans le cadre de stratégies dûment élaborées visant à terroriser et assujettir durablement les populations vaincues.

La violence du massacre, aussi extrême qu'elle puisse paraître, se déploie dans le cadre globalement défini par le commandement et répond le plus souvent à des considérations d'ordre politique et militaire en s'inscrivant dans une logique de domination, d'extermination, de terreur ou de représailles. Dans le cas des massacres indistincts et des massacres de soldats en déroute, motivés par la colère ou la haine, l'autorisation du massacre donnée par le chef de guerre ouvre la porte au déploiement de la violence spontanée et collective des soldats portée par un élan qui peut échapper à tout contrôle.

Bibliographie

- AMPOLO C. (1996), « Tra Greci e tra "barbari" e Greci: cronache di massacre e tipologia dell' eccidio nel mondo ellenico », *QS*, 22, 44, 1996, p. 5-28.
- ANDO V. (2010), « Cannibalismo e antropopoesi nella poesia iliadica », dans Ando V., Cusumano N., *Come bestie? Forme e paradossi della violenza tra mondo antico e disagio contemporaneo*, Roma, Salvatore Sciascia Editore, p. 1-18.
- BARRANDON N. (2018a), « Les massacres de la République romaine : de l'exemplum à l'objet d'histoire (XVI^e-XXI^e siècles) », *Anabases*, 28, p. 13-45.
- BARRANDON N. (2018b), *Les massacres de la République romaine*, Paris, Fayard.
- BARRANDON N. (2021a), « Quelques réflexions sur le massacre, l'extermination et la transgression dans l'Antiquité », Séminaire du 15.10.2021, MSH Ange Guépin, *Les Mots pour le dire... « massacre », « violence extrême » et « transgression » dans les mondes grec et romain* (<https://www.parabaino.com/2022/03/29/seminaire-3-parabaino-conference-de-n-barrandon/>)
- BARRANDON N. (2021b), « *Hostis* et/ou *inimicus* : réflexions sur le "eux ou nous" dans la guerre romaine », dans Marco Simon F., Pina Polo F., Remesal Rodriguez J. (dir.), *Enemistad y odio en el mundo antiguo*, Barcelona, Universitat de Barcelona Edicions, p. 83-93.
- BARRANDON N., PIMOUGUET-PÉDARROS I. (dir.) (2021), *La transgression en temps de guerre de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- BELTRAMETTI A. (2004), « Pensare, raccontare e rappresentare la violenza. Anche questo abbiamo imparato dai Greci? », *QS*, 30, 60, p. 5-45.
- BERNARD A. (1999), *Guerre et violence dans la Grèce antique*, Paris, Hachette.

- BERNARD N. (2000), *À l'épreuve de la guerre : guerre et société dans le monde grec, V^e et IV^e siècles avant notre ère*, Paris, S. Arslan.
- BERNARD N. (2023), *Être vieux dans le monde grec. De Solon à Philopoemen, VI^e-II^e siècles a.C.*, Bordeaux, Ausonius.
- BICKERMANN E. (1934), « Alexandre le Grand et les villes d'Asie », *REG*, 47-222, p. 346-374.
- BIELMAN A. (1994), *Retour à la liberté. Libération et sauvetage des prisonniers en Grèce ancienne*, Athènes, École française d'Athènes.
- BIELMAN SANCHEZ A. (2012), « À propos de la guerre en Grèce ancienne : quelques non-dits éloquents », dans Ariffin Y., Bielman A., *Qu'est-ce que la guerre ?*, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, p. 121-134.
- BOËLDIEU-TREVET J. (1999), « Commandement et institutions dans les cités grecques à l'époque classique », *Pallas*, 51, p. 81-104.
- BOËLDIEU-TREVET J. (2007), *Commander dans le monde grec au V^e siècle avant notre ère*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- BOËLDIEU-TREVET J. (2012), « Platées trois fois châtiée (480, 429-427, 373 av. n. è.) », dans Gilli P., Guilhembet J.-P. (dir.), *Le châtiement des villes dans les espaces méditerranéens (Antiquité, Moyen Âge, Époque moderne)*, Turnhout, Brepols, p. 35-48.
- BOËLDIEU-TREVET J. (2015), « Le sauvagement en soi : violences extrêmes en temps de guerre dans le monde grec (V^e-IV^e siècles) », *Cahiers des études anciennes*, 52, p. 149-172.
- BOËLDIEU-TREVET J. (2016), « Les commandements alliés dans le monde grec de la deuxième guerre médique à la bataille de Chéronée », *DHA*, Suppl. 16, p. 67-95.
- BOËLDIEU-TREVET J. (2020), « 335 avant notre ère : Thèbes "arrachée en un jour du sol de la Grèce" (Eschine, *Contre Ctésiphon*, 133) », conférence du 25 septembre 2020, SHD à Vincennes, journée d'étude, « Violences de masse, violences extrêmes : mise en perspective », programme PARABAINO (N°ANR-19-FGEN-0002-02), www.parabaino.fr
- BONNARD J.-B. (2014), « Le traitement du corps des ennemis vaincus chez Hérodote », dans Allély A. (dir.), *Corps au supplice et violences de guerre dans l'Antiquité. Actes de la journée d'études à l'université du Maine*, Bordeaux, Ausonius, p. 16-25.
- BONNARD J.-B. (2023), « Violences de masse et violences extrêmes en contexte de guerre dans l'Antiquité : introduction au dossier thématique », *Kentron*, 37, p. 17-34.
- BRENEZ I. (2004), « Ambiguïté du massacre, faillite de la morale : les silences du corpus alexandrin au IV^e siècle », dans Nauroy G. (dir.), *L'écriture du massacre en littérature entre histoire et mythe. Des mondes antiques à l'aube du XXI^e siècle*, Berne, Peter Lang.
- BRETTON Ph. (2015), *Une brève histoire de la violence*, Paris, J.C. Béhar.
- BUCKLER J. (1989), *Philip II and the Sacred War*, Leiden, E.J. Brill.
- CAHANIER S. (2022), « L'armée meurtrière : défaite des armées romaines et violences extrêmes pendant les guerres d'Hispanie (219-133 av. J.-C.) », *Kentron*, 37, p. 111-148.
- CANFORA L. (1992), *Tucidide e l'impero: la presa di Melo*, Roma-Bari, Laterza.
- CARLTON E. (1994), *Massacres: An Historical Perspective*, Aldershot, Scolar press.
- CARTLEDGE P. (1979), *Sparta and Lakonia: A Regional History, 1300-362 B.C.*, London-Boston (Mass.)-Henley, Routledge & Kegan Paul.
- COMPENOLLE R. Van (1983), « Femmes indigènes et colonisateur », dans *Modes de contacts et processus de transformation dans les sociétés anciennes*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 67, p. 1033-1049.
- COUVENHES J.-C. (2005), « *De disciplina graecorum* : les relations de violence entre les chefs militaires grecs et leurs soldats », dans Bertrand J.-M. (dir.), *La violence dans les mondes grec et romain*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 431-454.
- COUVENHES J.-C. (2011), « Le décret des mains coupées et la mutilation des extrémités sur les prisonniers de guerre », dans Bodiou L., Mehl V., Soria M. (dir.), *Corps outragés, corps ravagés de l'Antiquité au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, p. 419-434.
- COUVENHES J.-C. (2014), « L'exposition d'un condamné afin que mort s'ensuive : *apotympanismos* et *anastausis* dans le domaine militaire grec antique », dans Allély A. (dir.), *Corps au supplice et*

- violences de guerre dans l'Antiquité. Actes de la journée d'études à l'université du Maine*, Bordeaux, Ausonius, p. 27-39.
- CROWLEY J. (2020), « Surviving Defeat: Battlefield Surrender in Classical Greece », *Ancient History*, 8/1, p. 1-29.
- CUMIN D. (2007), « Qui est combattant ? », *Inflexions*, 5/1, p. 151-165.
- CUSUMANO N. (2005), « Il massacro dei Selinuntini nel 409: alcune osservazioni », dans Spanò Giammellaro A. (dir.), *Atti del V congresso internazionale di studi fenici e punici, Palermo-Marsala*, vol. 2, Palermo, p. 823-828.
- CUSUMANO N. (2011), « Gérer la haine, fabriquer l'ennemi. Grecs et Carthaginois en Sicile entre les v^e et iv^e siècles av. J.-C. », *DHA*, Suppl. 6, *Diodore d'Agyrion et l'histoire de la Sicile*, p. 113-135 [trad. de « La passione dell'odio e la violenza correttiva: Greci e Cartaginesi in Sicilia (409-396 a.C.) »], dans Ando V., Cusumano N., *Come bestie? Forme e paradossi della violenza tra mondo antico e disagio contemporaneo*, Roma, Salvatore Sciascia Editore].
- DÉTIENNE M. (1972), « Entre bêtes et dieux », *Nouvelle revue de psychanalyse*, 6, p. 231-246.
- D'HUYS V. (1987), « How to Describe Violence in Historical Narrative: Reflections of the Ancient Greek Historians and Their Ancient Critics », *Ancient Society*, 18, p. 209-250.
- DUCREY P. (1968), « Aspects juridiques de la victoire et du traitement des vaincus », dans Vernant J.-P. (dir.), *Problèmes de la guerre en Grèce ancienne*, Paris, EHESS, p. 231-243 (republié dans *Polemica*).
- DUCREY P. (1985), *Guerres et guerriers dans la Grèce antique*, Fribourg, Office du livre.
- DUCREY P. (1999), *Le traitement des prisonniers de guerre dans la Grèce antique, des origines à la conquête romaine*, Athènes, École française d'Athènes, Paris, de Boccard.
- DUCREY P. (2002), « Armée et pouvoir dans la Grèce antique, d'Agamemnon à Alexandre », dans Chaniotis A., Ducrey P. (dir.), *Army and power in the Ancient World*, Stuttgart, F. Steiner, p. 51-60 (republié dans *Polemica*).
- DUCREY P. (2019), *Polemica. Études sur la guerre et les armées dans la Grèce ancienne*, Paris, Les Belles Lettres.
- ECK B. (2005), « Typologie des massacres en Grèce classique », dans El Kenz D. (dir.), *Le massacre, objet d'histoire*, Paris, Gallimard, p. 72-120.
- ECK B. (2017), « Philippe de Macédoine a-t-il jeté à la mer trois mille prisonniers de l'armée phocidienne ? Remarques sur l'historiographie de la bataille du Champ de Crocus (353) », *Erga-Logoi*, 5, p. 7-27.
- EL KENZ D. (2005), « Présentation », dans El Kenz D. (dir.), *Le massacre, objet d'histoire*, Paris, Gallimard, p. 7-24.
- FACHARD S., HARRIS E. (2021), *The Destruction of Cities in the Ancient Greek World, Integrating the Archaeological and Literary Evidence*, Cambridge, Cambridge University Press.
- FERNANDEZ NIETO F. J. (1990), « La competencia penal de los estragos », dans Nenci G., Thür G. (dir.), *Akten der Gesellschaft für griechische und hellenistische Rechtsgeschichte. Symposium*, Cologne-Vienne, Böhlau Verlag, p. 111-122.
- FOULON E. (2008), « La critique du tragique en histoire par Polybe », dans Auger D., Peigney J. (dir.), *Phileuripidés. Mélanges offerts à François Jouan*, Paris, Presses universitaires de Paris 10, p. 687-701.
- FRÖHLICH P. (1999), « Les magistrats de la guerre », dans Prost F. (dir.), *Armées et sociétés de la Grèce classique. Aspects sociaux et politiques de la guerre aux v^e et iv^e siècles av. J.-C.*, Paris, Errance, p. 108-136.
- FRÖHLICH P. (2008), « Les magistrats militaires des cités grecques au iv^e siècle a.C. », *RÉA*, 110/1, p. 39-55 ; 110/2, p. 423-441.
- FROMENTIN V. (2001), « L'histoire tragique a-t-elle existé ? », dans Billault A., Mauduit C. (dir.), *Lectures antiques de la tragédie classique*, Lyon-Paris, de Boccard, p. 77-92.
- GAILLARD-GOUKOWSKY D., GOUKOWSKY P. (éd.) (2023), *Arrien, Anabase d'Alexandre, II, livres III-V*, Paris, Les Belles Lettres.
- GARBINI G. (1993), « La caduta di Mozia », dans *Studi sulla Sicilia Occidentale in onore di Vincenzo Tusa*, Padova, Aldo Ausilio, p. 67-72.
- GARLAN Y. (1999), *La guerre dans l'Antiquité*, Paris, Nathan [3^e éd. revue et augmentée].
- GIOVANNINI A. (2007), *Les relations entre États dans la Grèce antique : du temps d'Homère à l'intervention romaine (ca. 700-200 av. J.-C.)*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag.

- GOMME A. W. (1963), *A Historical Commentary on Thucydides*, Oxford, Clarendon Press.
- GRAHAM A. J. (1980-1981), « Religion, Women and Greek Colonization », *Atti CeRDAC*, 11, p. 294-314.
- GRANGÉ N. (2022), « Penser / représenter le massacre : un tabou philosophique depuis l'Antiquité ? », *Kentron*, 37, p. 173-196.
- GUILHEMBET J.-P. (2012), « Plutarque et le châtement des villes dans les *Vies parallèles* », dans *Le châtement des villes dans les espaces méditerranéens (Antiquité, Moyen Âge, Époque moderne)*, Studies in European Urban History (1100-1800), 26, Turnhout, Brepols, p. 67-86.
- HAMEL D. (1998), *The Athenian Generals: Military Authority in the Classical Period*, Mnemosyne Suppl. 182, Leyde, Brill.
- HANSEN M. H., NIELSEN T. H. (2004), *An Inventory of Archaic and Classical Poleis*, Oxford, Oxford University Press.
- HANSON V. D. (1990), *Le modèle occidental de la guerre*, Paris, Les Belles Lettres.
- HUNT P. (1998), *Slaves, Warfare, and Ideology in the Greek Historians*, Cambridge, Cambridge University Press.
- HUNT P. (2006), « Arming Slaves and Helots in Classical Greece », dans Brown Ch. L., Morgan Ph. D. (dir.), *Arming Slaves, From Classical Times to Modern Ages*, New Haven (Conn.), Yale University Press, p. 14-39.
- HUTCHINSON G. (2000), *Xenophon and the Art of Command*, Londres, Greenhill Books.
- JOUANNO C. (1993), « Un épisode embarrassant de l'histoire d'Alexandre : la prise de Thèbes », *Ktèma*, 18, p. 245-258.
- KONIJNENDIJK R. (2018), *Classical Greek Tactics. A Cultural History*, Leiden-Boston, Brill.
- KONSTAN D. (2007), « Anger, Hatred, and Genocide in Ancient Greece », *Common Knowledge*, 13/1, p. 170-187.
- KRENTZ P. (1985), « Casualties in Hoplite Battles », *GRBS*, 26, p. 13-20.
- LAFFON A. (2016), *L'ἀναρχία (anarchia) dans la Grèce antique*, vol. 2, *L'ἀναρχία : de l'absence d'ἄρχων à l'anarchie*, thèse de doctorat, université Paris IV-Sorbonne.
- LAFFON A. (2023), « Ne pas trahir sa patrie : la résistance héroïque des Abydiens, Polybe, XVI, 28-34 », dans Engerbeaud M., Millot R. (dir.), *Livrer sa patrie à l'ennemi : les leçons d'une trahison dans l'Antiquité*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, p. 41-56.
- LAFFON A. (2024), « La représentation des tueries de soldats en déroute dans le monde grec (VI^e-IV^e siècles) », *Kentron*, 39, p. 19-40.
- LANNI A. (2008), « The Laws of War in Ancient Greece », *Law and History Review*, 26/3, p. 469-489.
- LENGAUER W. (1979), *Greek Commanders in the 5th and the 4th Centuries B.C. Politics and Ideology: A Study in Militarism*, Varsovie, Wydawnictwa Uniwersytetu Warszawskiego.
- LOHMANN H. (2021), « Miletus After the Disaster of 494 B.C. Refoundation or Recovery? », dans Fachard S., Harris E., *The Destruction of Cities in the Ancient Greek World, Integrating the Archeological and Literary Evidence*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 50-69.
- LONGO O. (1986), « Strage a Micalesso (e altrove) », dans *Studi in onore di A. Barigazzi*, I, Roma, Edizioni dell'Ateneo, p. 363-377.
- LONIS R. (1969), *Les usages de la guerre entre Grecs et Barbares : des guerres médiques au milieu du IV^e s. avant J.-C.*, Paris, Les Belles Lettres.
- MAFFRE F. (2012), « Les châtements collectifs achéménides à l'encontre des cités, structures urbaines ou ethnies dans les satrapies occidentales (VI^e siècle-IV^e siècle a.C.) », dans *Le châtement des villes dans les espaces méditerranéens (Antiquité, Moyen Âge, Époque moderne)*, Studies in European Urban History (1100-1800), 26, Turnhout, Brepols, p. 253-278.
- MARCINKOWSKI A. (2011), « Pratique de la tête coupée en Grèce ancienne », dans Bodiou L., Mehl V., Soria M. (dir.), *Corps outragés, corps ravagés de l'Antiquité au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, p. 435-456.
- MARCONI C. (2021), « The Carthaginian Conquest and Destruction of Selinus in 409 B.C. Diodorus and Archaeology », dans Fachard S., Harris E., *The Destruction of Cities in the Ancient Greek World, Integrating the Archeological and Literary Evidence*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 85-107.
- MARIAUD O. (2012), « Châtiments de villes en Grèce orientale à l'époque archaïque (700-500 av. n. è.) : "choc de civilisation" ou conflit de voisinage ? », dans *Le châtement des villes dans les espaces méditerranéens*

- (*Antiquité, Moyen Âge, Époque moderne*), *Studies in European Urban History (1100-1800)*, 26, Turnhout, Brepols, p. 233-252.
- MAUDUIT C. (2006), *La sauvagerie dans la poésie grecque d'Homère à Eschyle*, Paris, Les Belles Lettres.
- McKESSON CAMP J. (2021), « The Persian Destruction of Athens. Sources and Archaeology », dans Fachard S., Harris E., *The Destruction of Cities in the Ancient Greek World, Integrating the Archeological and Literary Evidence*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 70-84.
- MULLER Y. (2014), « La mutilation de l'ennemi en Grèce classique : pratique barbare ou préjugé grec ? », dans Allély A. (dir.), *Corps au supplice et violences de guerre dans l'Antiquité. Actes de la journée d'études à l'université du Maine*, Bordeaux, Ausonius, p. 41-72.
- OLIVEIRA GOMES C. de (2012), « Juste châtement ou bourreau des cités ? Le tyran grec archaïque entre deux interprétations », dans Gilli P., Guilhemmet J.-P. (dir.), *Le châtement des villes dans les espaces méditerranéens (Antiquité, Moyen Âge, Époque moderne)*, *Studies in European Urban History (1100-1800)*, 26, Turnhout, Brepols, p. 25-34.
- PATTERSON O. (1982), *Slavery and Social Death, A Comparative Study*, Cambridge-London, Harvard University Press.
- PAYEN P. (2004), « Femmes, armées civiques et fonction combattante en Grèce ancienne (VII^e-IV^e siècle avant J.-C.) », *Clio*, 20, p. 15-41.
- PAYEN P. (2005), « Le deuil des vaincues. Femmes captives dans la tragédie grecque », *Les Études Classiques*, 73, p. 3-26.
- PAYEN P. (2012), *Les revers de la guerre en Grèce ancienne : histoire et historiographie*, Paris, Belin.
- PAYEN P. (2018), *La guerre dans le monde grec, VIII^e-I^{er} siècles avant J.-C.*, Malakoff, Armand Colin.
- PILLOT W. (2012), « Les Carthaginois dans la *Bibliothèque Historique* de Diodore de Sicile », *Τεχμήρια*, 11, p. 51-71.
- PIMOUGUET-PÉDARROS I. (2021a), « Guerres, normes et transgressions dans le monde grec », dans Barrandon N., Pimouguet-Pédarros I. (dir.), *La transgression en temps de guerre de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, PUR, p. 65-82.
- PIMOUGUET-PÉDARROS I. (2021b), « Guerre de siège, genre et représentations dans le monde grec antique (Alexandre et la période hellénistique) », *HiMA*, 10, p. 145-176.
- PIMOUGUET-PÉDARROS I. (2021c), « Guerre de siège, paroxysme et transgressions (Alexandre et les monarchies hellénistiques) », dans Barrandon N., Pimouguet-Pédarros I. (dir.), *La transgression en temps de guerre de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, PUR, p. 137-156.
- PIMOUGUET-PÉDARROS I. (2022), « Des violences de masse et des femmes : enquête au temps des campagnes d'Alexandre en Grèce et en Orient », *Kentron*, 37, 2022, p. 59-109.
- PRITCHETT K. W. (1991), *The Greek State at War*, V, Berkeley (Calif.)-Los Angeles-Oxford, University of California Press.
- PRITCHETT K. W. (1994), *Essays in Greek History*, Amsterdam, J.C. Gieben.
- QUINN T. J. (1995), « Thucydides and the Massacre at Mycalessus », *Mnemosyne*, 48/5, p. 571-574.
- RADET G. (1927), « Notes sur l'histoire d'Alexandre. VII. La prise de Persépolis », *RÉA*, 29/1, p. 5-34.
- RAINA G. (2006), *Dissimulazioni della violenza nella Grecia antica*, Pavia, Ibis.
- RIPOLL F. (2009), « La prise du rocher d'Aornos chez Quinte-Curce (VIII, 11) : déformation historique, transposition épique, démonstration morale », *Vita Latina*, 180, p. 11-23.
- SAOU R. (2021), *Les modèles grecs de la guerre : violence et pratiques combattantes dans l'espace égéen entre le début du IV^e et la fin du I^{er} s. a.C.*, Thèse de doctorat, université Michel de Montaigne-Bordeaux III.
- SCHAPS D. (1982), « The Women of Greece in Wartime », *Classical Philology*, 77/3, p. 193-213.
- SÉMELIN J. (2000), « Du crime de masse », dans Ferenczi T. (dir.), *Faut-il s'accommoder de la violence ?*, Bruxelles, Complexe, p. 375-391.
- SÉMELIN J. (2005), *Purifier et détruire : usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Seuil.
- TAMIOLAKI M. (2010), *Liberté et esclavage chez les historiens grecs classiques*, Paris, PUPS.

- VASSALLO S. (2018), « Le sepolture dei cittadini imeresi vittime della strage del 409 a.C. », dans Nizzo V. (dir.), *Antropologia e archeologia a confronto: archeologia e antropologia della morte. 1. La regola dell'eccezione*, Rome, Laura Pasquali Editorial Service System, p. 199-215.
- WEES H. van (2004), *Greek Warfare: Myths and Realities*, London, Duckworth.
- WEES H. van (2010), « Genocide in the Ancient World », dans Bloxham D., Dirk Moses A. (dir.), *The Oxford Handbook of Genocide Studies*, Oxford, Oxford University Press, p. 239-258.
- WEES H. van (2011), « Defeat and Destruction: The Ethics of Ancient Greek Warfare », dans Linder M., Tausend L. (dir.), « Böser Krieg ». *Exzessive Gewalt in der antiken Kriegsführung und Strategien zu deren Vermeidung*, Graz, Grazer Universitätsverlag, p. 69-110.
- WEES H. van (2016), « Genocide in Archaic and Classical Greece », dans Caston V., Weineck S.-M. (dir.), *Our Ancient Wars: Rethinking War through the Classics*, Ann Arbor (MI), University of Michigan Press, p. 19-37.
- WHEELER E. L. (1991), « The General as Hoplite », dans Hanson V. D. (dir.), *Hoplites. The Classical Greek Battle Experience*, Londres, Routledge, p. 121-170.
- WOOD N. (1964), « Xenophon's Theory of Leadership », *C&M*, 25, p. 33-64.

Annexe : typologie des massacres (VI^e-IV^e siècles avant J.-C.)

Bataille rangée [49]

Massacre de prisonniers dans le cadre d'opérations navales [12]

	Agresseurs	Victimes	Contexte	Sources	Vocabulaire	Ampleur du massacre	Temporalité et décision
M1	Étrusques (Agylléens) [punition divine, cérémonies expiatoires]	Phocéens	bataille d'Alalia, ca 540-535	Hér. 1.167	κατάλευω	πολλὸν πλείστους, le plus grand nombre de prisonniers, attribué par le sort aux Agylléens	après le combat partage des prisonniers sort différencié
M2	Histiéens [représailles par les Athéniens]	Athéniens	ca 446	Plu. <i>Phé</i> : 23,4	ἀποκτείνω	ἄνῳ Ἀρτιήνῳ αἰχμαλώτων λαβόντες ἀπέκτειναν τοὺς ἄνδρας, les hommes d'une trière	après le combat
M3	Périétes* Athéniens [πολλὴν ἀμέτητά]	Samiens	439	Plu. <i>Phé</i> : 28,2-3	ἀναμείω	τοὺς τριηράρχους καὶ τοὺς ἐπιβήτας τῶν Σαμίων, les triérarques et les hoplites embarqués	après le combat prisonniers conduits sur l'agora de Milet [ordre explicite]
M4	Corcyréens	Épidamniens et alliés des Corinthiens	bataille au cap Leucimne, 435	Thuc. 1.30.1 Diod. 12.31	ἀποκτείνω	τοὺς μὲν ἄλλους οὐκ ἐλάβον αἰχμαλώτους, Thuc., les Corinthiens sont gardés en captivité	après le combat une fois le trophée dressé sort différencié
M5	Corinthiens [volonté d'ancantissement]	Corcyréens, Athéniens	bataille de Sybota, 433	Thuc. 1.50.1	φονεύω κτείνω	πρὸς δὲ τοὺς ἀνθρώπους ἐπάπτοντο φονεύειν διεκπέλοντες μάλλον ἢ ἕσπετον [confusion entre ennemis et alliés]	pendant la déroute (τῆς δὲ προπῆς γενομένης)
M6	Lacédémoniens	Athéniens	bataille de Naupacte, 429	Thuc. 2.90.5	ἀποκτείνω	οἱοὶ μὴ ἐξένευσαν αὐτῶν, tous ceux qui ne s'enfuirent pas à la nage (9 trières)	pendant le combat (trière en fuite)
M7	Athéniens	Lacédémoniens	bataille de Naupacte, 429	Thuc. 2.92.2	ἀποκτείνω	ἄνδρας τε τοὺς μὲν ἀπέκτειναν, τινὰς δὲ καὶ ἐξώγησαν (6 trières)	dans la suite immédiate sort différencié
M8	Alcidas, navarque spartiate*	prisonniers	contexte du soulèvement de Mytilène, 427	Thuc. 3.32.1	ἀποσφάζω διαφείρω	τοὺς πολλοὺς, la plupart des hommes capturés durant la navigation, ἄνδρας	après la capture

M9 ²²⁴	Syracusains et leurs alliés	Athéniens	3 ^e bataille de Syracuse, 413	Thuc. 7.53.3	ἀποκτείνω (18 tritères)	τοὺς ἀνδρας πάντας, tous les hommes	dans la suite immédiate
M10	Péloponnésiens	Athéniens	411, bataille en avant du port d'Érétrie	Thuc. 8.95.7	ἀποκτείνω	ἀνδρας τοὺς μὲν ἀποκτείνωντες, τοὺς δὲ ζωηρήσαντες (22 tritères)	dans la suite immédiate, avant de dresser le trophée sort différencié
M11	Philoclès* Athéniens	Corinthe, Andros	avant 405	Xén. 2.1.31-32	διαφείρω κατασφηνίζω	τοὺς ἀνδρας ἐξ αὐτῶν πάντας, tous les hommes de 2 tritères	après la capture
M12	Lysandre*, Lacédémoniens et leurs alliés	Athéniens	bataille d'Aigos Potamos, 405	Xén. 2.1.31-32 Plu. <i>Lys.</i> 13.1-2 Plu. <i>Alc.</i> 37.4 Paus. 9.32.9	ἀποκτείνω ἀποσφάζω σφραγή	τῶν ἀιχμαλώτων ὅσοι ἦσαν Ἀθηναῖοι (Xén.), tous les Athéniens faits prisonniers (au nombre de 3 000, Plu., ou 4 000, Paus.) (sauf Adimante)	après le combat délibération des alliés sort différencié représailles

Crédits/sources : A. Laffon

Massacre de prisonniers dans le cadre d'opérations terrestres [9]

Bataille rangée

	Agresseurs	Victimes	Contexte	Sources	Vocabulaire	Ampleur du massacre	Temporalité et décision
M13	Éléens	Éléens exilés alliés à Pylos	365	Xén. 7.4.26	ἀποσφάζω	ὅσοι δὲ φυγάδες, tous les exilés éléens faits prisonniers, les étrangers sont vendus comme esclaves (total de 200 prisonniers)	après le combat sort différencié représailles
M14	Philomélos, stratège des Phocidiens*	Locriens d'Amphissa	3 ^e guerre sacrée, 354	Diod. 16.28.3	κατὰ τῆς πέτρας... κατασφηνίζω	πολλοὺς μὲν ἀνέλε τῶν πολεμίων, οὐκ ὀλίγους δ' ἐλόγησε, τινὲς δὲ...	après le combat sort différencié représailles
M15	Éléens	mercenaires de l'armée phocidienne	ca 342	Diod. 16.63.5	ἀποσφάζω	environ 4000 prisonniers partagés entre Arcadiens et Éléens, qui mettent à mort les leurs	après le combat sort différencié représailles (διὰ τὴν εἰς τὸ μωρεῖον παρασημαίαν)
(M16) ²²⁵	Lucaniens	mercenaires du roi de Sparte Archidamos	ca 338	Diod. 16.63.2	κατακοντίζω	après la mort du roi de Sparte qui s'est porté au secours de Tarente, ses mercenaires ont été tués à coups de javelots	après le combat (?) représailles (μετεσχηκότες τῆς τοῦ μωρεῖου στυλίσσεως)

Crédits/sources : A. Laffon

²²⁴ Le sort des équipages syracusains faits prisonniers par les Athéniens n'est pas indiqué par Thucydide (7.23.4, 7.25.4, 7.41.3).

²²⁵ Le récit de Diodore ne permet pas de préciser les circonstances de leur mort. Après la mention de la mort au combat d'Archidamos III (ca 338), il indique que par la suite (ἐπειτα) ses mercenaires ont été criblés de coups de javelots par les Lucaniens avant de rapporter la mort de Phalaicos en Crète (ca 342) et de ses mercenaires dans le Péloponnèse (M15).

Maraudage

	Agresseurs	Victimes	Contexte	Sources	Vocabulaire	Ampleur du massacre	Temporalité et décision
M17	Amphictons, Béotiens	mercenaires des Phocidiens	3 ^e guerre sacrée, 354	Diod. 16.31.1	θανάτων κολλήζω κατακοντίζω	έπαντας, tous les mercenaires capturés en grand nombre (οὐκ ὀλίγους) sans exception	après le combat représailles (στρατευομένους μετὰ τῶν ἑρροσύλων)
M18	Philomélos, stratège des Phocidiens* [παροξυνθέντες]	Béotiens	3 ^e guerre sacrée, 354	Diod. 16.31.2	κατακοντίζω	πολλοὺς... οὓς ἔπαντας, absolument tous les ennemis capturés en grand nombre	après le combat représailles (à la demande des mercenaires)

Crédits/sources : A. Laffon

Assaut d'un fortin

	Agresseurs	Victimes	Contexte	Sources	Vocabulaire	Ampleur du massacre	Temporalité et décision
M19	Pachès, stratège athénien*	mercenaires arcadiens et barbares	assaut d'un poste fortifié à Notion, port de Colophon, 427	Thuc. 3.34.3	διαφέερω καταποξέω	τοὺς τε Ἀρκάδας καὶ τῶν βαρβάρων ὅσοι ἐνήσαν, les Arcadiens et tous les Barbares qui étaient à l'intérieur	attaque surprise (ἐξερπύλιος καὶ οὐ προσδεχόμενων) après la prise du fortin
M20	Brasidas, général spartiate*	Athéniens et leurs partisans	assaut du fortin de Lécythos près de Toroné, 424	Thuc. 4.116.1	διαφέερω	ὅσους ἐγκατέλαβεν, tous les ennemis pris à l'intérieur	après la prise du fortin où les ennemis se sont retranchés
M21	Gylippe, général spartiate*	Athéniens	assaut du fortin de Labdalon, 414/3	Thuc. 7.3.4	ἀποκτείνω	ὅσους ἔλαβεν ἐν αὐτῷ πύργῳ, tous les ennemis pris à l'intérieur	après la prise du fortin aux abords de Syracuse

Crédits/sources : A. Laffon

Massacre de soldats surpris au repos [4]

	Agresseurs	Victimes	Contexte	Sources	Vocabulaire	Ampleur du massacre	Temporalité et décision
M22	Cléomène, roi de Sparte* Lacédémoniens	Argiens	bataille de Sépéia, ca 494	Hér. 6.78.2 Polyen 1.14	φονεύω ἀποκτείνω	πολλοὺς, Héér., un grand nombre	attaque à l'improviste au moment du repas pendant le combat
M23	Cléomène, roi de Sparte*	Argiens	bataille de Sépéia, ca 494	Pli. <i>Apopht. Lac.</i> 22.3a-b	ἀποκτείνω	κοιμωμένοις... τοὺς μὲν ἀπέκτεινε, τοὺς δ' αἰχμαλώτους ἔλαβεν	attaque de nuit pendant une période de trêve
M24	Athéniens	Lacédémoniens	bataille de Sphaectérie, 425	Thuc. 4.32.1	διαφέερω	τοὺς μὲν πρώτους φύλακας, les hommes du premier poste encore dans leur lit	attaque de nuit de la garnison en avant-poste (λαθόντες τὴν ἀπόβασιν) pendant le combat

M25 ²²⁶	Macédoniens	Illyriens	bataille à proximité de Pélion, 335	Arrien 1.6.10	κατακτείνω ἐπιπονήσκω	πολλοί, un grand nombre de soldats encore dans leur lit ou tentant de fuir capturés et tués sur place	attaque de nuit du campement (ἀπροσδόκητοί) pendant le combat
--------------------	-------------	-----------	-------------------------------------	------------------	--------------------------	---	---

Credits/sources : A. Laffon

Massacre de soldats réfugiés dans un espace sacré [2]

Agresseurs	Victimes	Contexte	Sources	Vocabulaire	Ampleur du massacre	Temporalité et décision
M26 Cléomène, roi de Sparte* [ἐν ἀλογίῃ, Hécat. ἐξορμῆται γὰρ τὰ πολλὰ ἐκ τοῦ νόου, Paus.] [punition divine, folie furieuse, mort atroce]	Argiens	bataille de Sépéia, ca 494	Héc. 6.75, 79-80 Paus. 2.20.8 3-4.1	κατακόπτω κτείνω ἐπιτιμωρημ διαφθερῶ συγκρατακάζω	les 50 Argiens sortis du bois sacré qui se sont rendus et tous ceux qui sont réfugiés à l'intérieur (6 000 morts au total, Hécat. 7.148), ὅσοι δὲ ἐς τὸ ἄλσος τοῦ Ἀργίου κατέφυγον (Paus.), οἱ ἰκέται, au nombre de 5 000 (Paus.)	après le combat (détourne) [ordre explicite]
M27 Béotiens	Phocidiens	3 ^e guerre sacrée, ca 347	Diod. 16.58.4 Paus. 10.35.3	ἀπόλλυμαι καταφλέγω πύρ	500 soldats réfugiés dans le temple d'Apollon à Abai brûlés vifs, Φοικέων ἀνδράς... αὐτοὺς τε... τοὺς ἰκέτας καὶ τὸ ἱερόν (Paus.)	après le combat (détourne) représailles (ἑρσοῦλοις, Diod.)

Credits/sources : A. Laffon

Massacre de soldats en déroute [16]

Agresseurs	Victimes	Contexte	Sources	Vocabulaire	Ampleur du massacre	Temporalité et décision
M28 Crotoniates [διὰ τὴν ὄρηγὴν ζωγρεῖν μὲν μηρένα βουληθέντων]	Sybarites	511/10	Diod. 12.10.1	ἀποκτείνω κατακόπτω κατεκτόησαν	πάντας δὲ κατὰ τὴν φυγὴν τοὺς ὑποπεσόντας ἀποκτενόντων, οἱ πλείους κατεκτόησαν	durant la retraite (κατὰ τὴν φυγὴν)
M29 Athéniens	Perses	bataille de Marathon, 490	Héc. 6.113	κόπτω πύρ	...καὶ ἐνίκων Ἀθηναῖοι. Φεύγουσι δὲ τοῖσι Πέρσησι εἶποντο κόπτοντές...	après la victoire
M30 Gélon de Syracuse [τοῦ δὲ Γέλωνος παραγγελιέντος μηρένα ζωγρεῖν]	Carthaginois	bataille d'Himère, 480	Diod. 11.22.3-4 et 23.3 13.59.5	φόνος κατακόπτω ἀπόλλυμαι ἀναρέω	πολὺς ἐγένετο φόνος τῶν φευγόντων, 150 000 hommes tués, dont Hamilcar, et pas moins de 150 000 prisonniers	durant la retraite [καταπλεγέντες καὶ τὴν νίκην ἀπογόντες πρὸς φυγὴν ἐπράτησαν] [ordre explicite]

226 [Massacre de soldats en déroute, M39]

M31	Grecs	Perses	Bataille de Platées, 479	Hér. 9.68-70	φονεύω	Οἱ μὲν δὴ νικῶντες ἔφροντο τοὺς Ξέρξεω δυνάστες τε καὶ φονεύοντες ; πολλὰ μυριάδες, 3 000 survivants sur une armée de 300 000 hommes (40 000 hommes en fuite)	après la victoire sur le champ de bataille et l'assaut du campement perse [πεφθρημένοι]
M32	Grecs	Perses	Bataille du cap Mycale, 479	Hér. 9.106	κατεργάζομαι ἐμπύπρημι	τοὺς πολλοὺς, τοὺς μὲν μισχομένους, τοὺς δὲ καὶ φεύγοντας, la plupart dans le combat et aussi dans la fuite	après la victoire
M33	Athéniens	Corinthiens	Bataille en Mégaride, 458	Thuc. 1.106	καταλεύω	τι ἀπὸ τῶν μέρους οὐκ ὀλίγων, un groupe assez conséquent de soldats en fuite qui se sont égarés et réfugiés dans une propriété privée, cernés, tous ceux qui sont entrés sont lapidés (πάντας τοὺς ἐσελθόντας). Le gros des troupes rentre dans ses foyers	après la victoire, durant la retraite (οἱ δὲ νικώμενοι ὑπεχώρον)
M34	Éoliens	Athéniens et leurs alliés	combats en Érolic, 426	Thuc. 3.98	διαφθείρω εἰσακοντίζω πύρ περιτύπρημι θλεθρός	πολλοὺς μὲν αὐτοῦ ἐν τῇ τροπῇ κατὰ πόδας ἀφούντες... τοὺς δὲ πλείους, beaucoup sont tués dans leur fuite... la plupart périssent dans les flammes	durant la retraite dans les ravins et la forêt (οὕτω δὴ τραπόμενοι ἔφευγον) (ἐν τῇ τροπῇ)
M35	Syracusains, Péloponnésiens [Plu. πρὸς ὑβριν καὶ μετ' ὀργῆς ; ἀμόστας]	Athéniens et leurs alliés (Nicias)	4 ^e bataille dans la rade de Syracuse, 413	Thuc. 7.84-85 Plu. Nic. 27	βάλλω κατακοντίζω διαφθείρω σφάζω κείμαι φονεύω ἀποθνήσκω φόνος	Thuc., νεκρῶν τε πολλῶν ἐπ' ἀλλήλους ἤδη κειμένων ἐν τῷ στραπέω καὶ διεφθαρμένον τοῦ στρατεύματος... Μέρος δὲ τι οὐκ ὀλίγον καὶ ἀπέθανεν· πλείστος γὰρ δὴ φόνος οὗτος... ; Plu., πλείστος ἐνταῦθα φόνος ἦν καὶ ὀμώτατος ; πολλῶν τῶν φονευθέντων ἐλάττονες οἱ διασωθέντες	durant la retraite, après plusieurs jours de marche harcelés par l'ennemi, dans le plus grand dénuement, lors de la traversée du fleuve Assinaros (beaucoup de prisonniers sont dérobés par les soldats, beaucoup réussissent à s'échapper)
M36	Lacédémoniens, Corinthiens exilés	Argiens	combats autour de Corinthe, 392	Xén. 4.4.1-12	διαφθείρω ἀποθνήσκω ἀποτρίνω ἀποκτείνω ἀπόλλυμι πίπτω	πολλοὶ, un grand nombre d'ennemis en déroute	durant la retraite vers la ville (πρὸς τὴν πόλιν ἀπεχώρον) [πολέμων πλήθος πεφθρημένων ἐκπεπληγμένων]

M37	Carthaginois [παρφήγγελλον ἀλλήλους μηδένα ζωγρεῖν ; μνησικακούντων]	Grecs de Si- cile (Darys)	bataille de Cronion, 383/2	Diod. 15.17.3-4	ἀναρέω φόνος	ἀναρέω φόνος κατακείτω κρεμάννυμι σταυρώω καταπονήζω caedes	πέντων τῶν περικαταλαμβάνομένων ἐναιρουμένων, πᾶς ὁ πλησίον τόπος νεκρῶν ἐπιπρόσθη. Τσοῦτος δ' ἐγένετο φόνος... (14 000 morts)	ἀναιρουμένων, πᾶς ὁ πλησίον τόπος νεκρῶν ἐπιπρόσθη. Τσοῦτος δ' ἐγένετο φόνος... (14 000 morts)	durant la retraite (τροπῆς δὲ πᾶντελοῦς γενομένης) [κατεπλάγησαν]
M38	Philippe II, roi des Macédoniens*	Phocidiens et mercenaires	bataille du Crocos en Thessalie, ca 353/2	Dém. <i>Amb.</i> 319 Diod. 16.35.5-6, 61.2 Justin 8.2	διαφείρω, φόνος ἀναρέω κατακείτω κρεμάννυμι σταυρώω καταπονήζω caedes	πολύς... φόνος, Diod., un grand mas- sacre d'ennemis en détoute (Onomar- chos est à la tête de 20 000 fantassins et 500 cavaliers, 6 000 ennemis tués en tout, 3 000 faits prisonniers, Diod.)	après la victoire (ἐνίκησεν ὁ Φίλιππος, Diod.), durant la fuite vers la mer, aban- don des armes (οἱ γὰρ φεύγοντες βίβαντες τὰς πανοπλίας, Diod. ; <i>territi abiectis armis fugam capessunt</i> , Justin) représailles ²²⁷ (ὡς ἱερσούλους, Diod.)	après la victoire (ἐνίκησεν ὁ Φίλιππος, Diod.), durant la fuite vers la mer, aban- don des armes (οἱ γὰρ φεύγοντες βίβαντες τὰς πανοπλίας, Diod. ; <i>territi abiectis armis fugam capessunt</i> , Justin) représailles ²²⁷ (ὡς ἱερσούλους, Diod.)	
M39 ²²⁸	Macédoniens	Illyriens	attaque près de Pélion, 335	Arrien 1.6.10	ἐποθήσκω	πολλοί, un grand nombre de soldats capturés dans leur fuite	attaque à l'improvisiste, fuite immédiate (ἐν τῇ ἀποχωρήσει ἀτάκτω καὶ φοβερῇ γενομένῃ)	attaque à l'improvisiste, fuite immédiate (ἐν τῇ ἀποχωρήσει ἀτάκτω καὶ φοβερῇ γενομένῃ)	
M40	Macédoniens	Perses, mercenaires grecs	sortie lors du siège d' Halicarnasse, 334	Arrien 1.22.3-6	φόνος ἐποθήσκω διαφείρω καταπατέω βέλλω	φόνος οὐκ ὀλίγος... πολλοὺς... ὁ πλείστος δὲ φόνος... πολλοὺς... un grand massacre d'ennemis en détoute sous les remparts (1 000 ennemis tués en tout)	durant la retraite vers la ville (ἐφυγον ἐς τὴν πόλιν... ἐν τῇ ἀποχωρήσει)	durant la retraite vers la ville (ἐφυγον ἐς τὴν πόλιν... ἐν τῇ ἀποχωρήσει)	
M41	Alexandre, Cra- tère, Macédoniens	Uxiens	combats contre les Uxiens, 330	Arrien 3.17.5	ἐποθήσκω ἀπόδλωμι	οἱ μὲν... πολλοὶ δὲ... οἱ πλείστοι δὲ, un grand nombre de soldats en détoute	fuite immédiate (ἐπ'αλαγέντες... ἐφυγον οὐδὲ εἰς χεῖρας ἐλθόντες)	fuite immédiate (ἐπ'αλαγέντες... ἐφυγον οὐδὲ εἰς χεῖρας ἐλθόντες)	
M42	Macédoniens	troupes perses Ario- barzanes	combats aux Portes per- siques, 330	Arrien 3.18.8-9	ἀπόδλωμι	οἱ μὲν πλείστοι... la plupart sont tués en combatant, οἱ δὲ καί... d'autres aussi périssent dans leur fuite	fuite immédiate (οὐδὲ εἰς χεῖρας ἐλθόντες ἐφυγον ; ἐν τῇ φυγῇ φοβερῇ γενομένῃ)	fuite immédiate (οὐδὲ εἰς χεῖρας ἐλθόντες ἐφυγον ; ἐν τῇ φυγῇ φοβερῇ γενομένῃ)	
M43	Alexandre, Macé- doniens [iuz]	Scythes	combats sur les rives du Tanais, 329	QC 7.9	interficio	<i>multis interfectis, pluribus captis</i> , beau- coup de soldats sont tués, encore plus faits prisonniers	durant la retraite (<i>capessunt fugam</i>)	durant la retraite (<i>capessunt fugam</i>)	

Credits/sources : A. Laffon

²²⁷ Voir Eck 2017, p. 16-17 et la défaite subie peu auparavant par Philippe face à Onomarchos (Diod. 16.35.2 ; Polyen 2.38.2).

²²⁸ [Massacre de soldats surpris au repos, M25].

Massacres en marge des combats [6]

	Agresseurs	Victimes	Contexte	Sources	Vocabulaire	Ampleur du massacre	Temporalité et décision
M44	Perses [ἀφειδέως]	Grecs	attaque d'un convoi de vivres pris en embuscade, 479	Hér. 9.39	φονεύω κτείνω	οὐ φειδόμενοι οὐτε ἐπιζήγιον οὐδενός οὐτε ἀνθρώπου, n' épargnant ni bête ni homme	ordre de Mardonios sur les conseils du Thébain Timagénidas
M45	Platéens	Thébains	attaque surprise des Thébains à Platéens en temps de paix, 431	Thuc. 2.5-6, 3.56, 3.66 Dém. 59,101 Polyen 6.19.1	ἐπιπικτείνω διαφθέρω κτείνω θάνωτος	τοὺς ἄνδρας, les 180 prisonniers pris dans Platéens (Thuc.) ; τοὺς ἄνδρας οὐς ἔλαβον αὐτῶν ἐν τῇ μάχῃ, Dém. ; τοὺς αἰχμαλώτους, Polyen	décision prise par les Platéens au sein de la cité après reddition représentées
M46	Lacédémoniens [représailles par les Athéniens]	Athéniens, alliés, neutres	début de la guerre du Péloponnèse	Thuc. 2.67.4	ἐπιπικτείνω ἐξ φάραγγος εἰσβαλλῶ διαφθέρω	τοὺς ἐμπόρους οὐς ἔλαβον, ... ὅσους λάβωεν ἐν τῇ θαλάσσει ὡς πολέμοις, tous ceux qu'ils prenaient en mer	capture des équipages des navires marchands qui contournent le Péloponnèse
M47	Arsace, commandant perse*	Déliens habitant Atarnyrteton	attaque surprise contre des alliés, ca 411	Thuc. 8.108.4	κατακοντίζω	les meilleurs des Déliens (αὐτῶν τοὺς βέλτεστοις) partis en campagne en qualité d'amis et alliés d'Arsace	traîtrise, cernés au moment du déjeuner (ἀριστοποιημένους)
M48	Mémacéniens	Macédoniens	massacre de cavaliers accueillis en hôtes, 329	QC 7.6.17-18	interficiō	les 50 cavaliers	traîtrise, cavaliers assaillis et massacrés en pleine nuit
M49	Alexandre* (Macédoniens) [τὴν ἀλλοστρίστηα, Diod.]	mercenaires indiens à Massaga	attaque surprise d'un camp de mercenaires en dépit d'une convention, 326	Diod. 17.84.1-6 Plu..Alex. 59.6-7 Arrien 4.27.4	φόνος, παντοῖα διαθέσεις θανάτων κατακρίπτω ἀποκτείνω	πολὺν... φόνον..., πάντες μετὰ τῶν γυναικῶν, Diod. ; ἅπαντας, Plu., tous sans exception	traîtrise, mercenaires attaqués par surprise (ἀφνω, Diod.), encerclés de nuit (περιστήσας τῆς νυκτός, Arrien)

Credits/sources : A. Laffon

Prise de ville [43]

Massacre indistinct de la population – hommes, femmes, enfants, vieillards, suppliants, animaux... [18]

	Agresseurs	Vicimes	Date	Sources	Vocabulaire	Ampleur du massacre	Temporalité et décision
M50	Otanés*, Perses [maladie, songe, remplacement de l'île]	Samiens	ca 519	Hér. 3.147	κτείνω	πάντα τὸν ἄν Ἀδάβοσι καὶ ἄνδρα καὶ παῖδα ὁμοίως... πάντα τὸν ἐμποδὸν γινόμενον ὁμοίως ἐν τῷ καὶ ἐξω ἴσθμῳ, tout individu	pendant la prise de la ville [ordre explicite] représailles
M51	Hippocrate, tyran de Géla* [ἀδελφός]	Ergétiens	ca 495	Polyen 5.6	κτείνω	ἀδελφός Εργετινῶν ἁπάντας, absolument tous les Ergétiens sans restriction	pendant la prise de la ville attaquée par surprise [ordre explicite]
M52	Perses	Athéniens	480	Hér. 8.53	ρίπτω διαφείρω φονεύω καταστρώννυμι	τοὺς ἰκέτας... πάντας, tous les suppliants réfugiés sur l'Acropole	après la prise de la ville abandonnée, lors de l'assaut de l'Acropole
M53	Arabaze, commandant perse*	Bottiéens habitant Olynthe	479	Hér. 8.127	κατασφάζω	Βοττωῖται	après la prise de la ville (ἐπεὶ δὲ σφέας εἶλε πολιορέων)
M54	Thraçes (stratège athénien Ditiéphès) [γένος...φονικώτατον]	Mycaléssos	413	Thuc. 7.29.4-5 Paus. 1.22.3	φονεύω κτείνω διεθρος κατασφάπτω ἀποκτείνω	φειδόμενοι οὐτε πρεσβυτέρως οὐτε νεωτέρως ἡλικίας, ἀλλὰ πάντας ἕξῃς, ὅτω ἐντόχουσι, καὶ παῖδας καὶ γυναῖκας, tout individu confondu, καὶ ὑπόζυγια καὶ ὅσα ἀλλὰ ἐμύνηξα, tout être vivant, πάντας, tous les enfants d'une école, Thuc. ; οὐ μόνον τὸ μάχησιν... ἀλλὰ καὶ γυναῖκας... καὶ παῖδας... Μυκαλησίοις...πάσιν, Paus.	pendant la prise de la ville attaquée par surprise (ἀίρει ἀφρὺλάκτοις τε ἐπιπεσῶν καὶ ἀπροσδοκίτοις, Thuc.)
M55	Carthaginois [οὐδέμιαν συμμάχους]	Sélinonte	409	Diod. 13.57	σφάζω συγκατακτείνω φονεύω	τῶν δὲ ἐγκαταληθέντων σωμάτων... οὐ διαφρίνοντες οὐτε φύσιν οὐθ' ἡλικίαν, ἀλλ' ὁμοίως παῖδας νηπίους, γυναῖκας, πρεσβυτάς, tout individu confondu, πᾶς δ' ἦν τόπος αἰμάτος καὶ νεκρῶν πλήρης (16 000 morts, 5 000 esclaves, 2 600 rescapés trouvent refuge à Agrigente)	après la prise de la ville et le massacre de tous les combattants sur l'agora
M56	Carthaginois [ἀντιμαθήους]	Himère	409	Diod. 13.62.3	φονεύω φόνος	πάντας... τοὺς καταλαμβάνομένους, tous les ennemis pris dans la ville	après la prise de la ville (κατὰ κρήτους οὐκ ἀλόουσις τῆς πόλεως) représentées (M30)

M57	Carthaginois, Imilcar*	Agrigente	406	Diod. 13.90	ἀναιρέω	σχεδόν ἅπαντας τοὺς ἐγκαταλειφθέντας, presque tous les habitants laissés dans la ville, τοὺς ἐν τοῖς ναοῖς καταπεφυγότας, même ceux réfugiés dans les temples	après la prise de la ville abandonnée
M58	Siciliotes (Denys de Syracuse) [ὀμότιγτι ; ὀριμὴν ἀικιατάχρον]	Moryé, colonie carthaginoise	397	Diod. 14.53.1-4	ἀναιρέω φονεῖω	πάς τόπος ἐγγυε τῶν ἀναιρουμένων... πάντως ἔβη... ἀπλώς οὐ παιδός, οὐ γυναικός, οὐ πρεσβύτου φειδόμενοι, tout individu	après la prise de la ville et plusieurs jours de combats acharnés repris-salles
M59	Macédoniens et alliés grecs [περιωλήης, ὑπερβαλλουσαν ὀργήν, ἀποθηριωθεῖς τὴν ψυχὴν, 17.9.6 ; ἀφαιδός ; πικρότερον ἢ πολεμικώτερον ; τὴν οἰσότηα ; τῶν ἀλλοτριῶς διακειμένων ; τὴν ἰδίαν ἔχθραν ; ἀνγλεώς, Diod.] [ὀργή ; παλαιάς ἀπεχθείας, Arrien] [τὸν θυμὸν ; οἰμοπάτω καὶ σκυθρωποτάτω, Plu. Alex. 13.2]	Thèbes	335	Diod. 17.13-5-6 Arrien 1.8, 1.9.6	φόνος κτείνω ἀναιρέω φονεῖω	πολλοὺ δὲ φόνου γενομένου καὶ τῆς πόλεως κατὰ πάντα τόπον νεκρῶν παρηρουμένων, Diod. (plus de 6 000 morts et 30 000 prisonniers vendus, Diod., Plu. Alex. 11.12, Ael. 13.7) ; οὐδὲν κόσμω... τοὺς δὲ καὶ πρὸς ἱερούς τεκτείνοντας, οὐτε γυναικῶν οὐτε παιδῶν φειδόμενοι..., ὁ φόνος <ὁ> πολλός, Arrien (Hégésias de Magnésie, FGH 142F15 Jacoby, 10 000 morts)	après la prise de la ville (τῆς δὲ πόλεως... καταλειφθνομένης, Diod. ; ἐς τοσόνδε ἢ φυγὴ φοβερὰ ἐγένετο, Arrien) repris-salles
M60	Alexandre, Macédoniens [ῥάβης] [ὀργή ; ἀχθόμενοι] [χαλεπῶς ἐνέγκαντος, Diod. 17.40.3]	Tyr (7 mois de siège)	332	QC 4.4.13-17 Arrien 2.24	interficio ἰσθίς φόνος χαρῶω	οἴμας, QC ; φόνος πολλός... ἐπὶ πᾶσι, Arrien (7 000 Tyriens tombés en combattant, Diod. 17.46.3 ; 6 000 combattants tués à l'intérieur des murs, QC ; 8 000 morts, Arrien)	après la prise de la ville (ἐχόντων ἠφ' ἣν τὴν πόλιν) [ordre explicite, QC] repris-salles
M61	Alexandre, Macédoniens [crudelitas]	Persépolis	330	Diod. 17.70 QC 5.6.6-8 Plu. Alex. 37.3	φονεῖω trucidō caedo φόνος ἀποφάξω	τοὺς μὲν ἀνδράς πάντας, tous les hommes, Diod., capitivum corpora, passimque obvii, tout individu qui se présente, QC, φόνον...πολὸν τῶν ἀλισκομένων..., τοὺς ἀνθρόπους, Plu.	après la reddition (la ville a été livrée par Tiridate) [ordre explicite, Plu.] repris-salles
M62	Alexandre (Macédoniens) [crudelitas]	Branchides	329?	QC 7.5.32-33	caedo trucidō	ad unum... inermes passim, tout invidu indistinctement	pendant la prise de la ville attaquée par surprise [ordre explicite] repris-salles

M63 ²²⁹	Alexandre*	ville de Sogdiane	329	Arrien 4.3.5	ἀποκτείνω κτείνω	Aristobule : πάντας τοὺς κατὰληφθέντας ἐν αὐτῇ· τοὺς ἐνθρόνους, les habitants sont emmenés enchaînés hors de la région avant d'être exécutés afin de ne laisser derrière aucun des artisans de la révolte (τῶν τὴν ἀπόστασιν παράξοντων)	après la prise de la ville au premier assaut (reddition selon Prolémée ; aussi prise de vive force, βία καὶ τῶν τὴν ἐξήλω, selon Aristobule) [ordre explicite] représailles
M64 ²³⁰	Alexandre (Macédoniens) [<i>sævium est</i>]	ville des Aspiasiens	326	QC 8.10.5-6	trucidō	ne cui pareretur... omnibus incolas, tous les habitants sans épargner personne	après la prise de la ville (<i>cepit tamen oppidum</i>) [ordre explicite]
M65	Alexandre* [διὰ τὴν ὄργην]	ville des Agalassiens	326	Diod. 17.96.5	συγκατακάω	τοὺς πλείστους (τῶν ἐγγυρίων/τῶν Ἴνδων), la plupart des habitants du pays	après la prise de la ville (κατὰ κράτος ἐβλε)
M66	(Alexandre, Macédoniens)	citadelle des Mallés	326/5	Arrien 6.6.5	ἀποθνήσκω	οἱ ἐξυμνηθέντες ἐς αὐτὴν πάντες, tous ceux qui se sont réfugiés dans la citadelle après la prise de la ville – au nombre de 2 000 environ	après la prise de la ville (ἤ τε ἀκρα κατὰ κράτος ἐβλώ)
M67	Macédoniens [διὰ τὸν ὄλεθ τοῦ βασιλέως θυμὸν, Diod.] [<i>incantavit ; iustae irae, QC</i>] [ὑπὸ σπουδῆς τε καὶ φόβου, Arrien]	capitale des Mallés	326/5	Diod. 17.99.4 QC 9.5.19-20 Arrien 6.11	ἀναμέω ἀποκτείνω cado <i>internecione hostium</i>	πάντας τοὺς περιτυχόντας... τὴν πλὴν νεκρῶν ἐβλήρωσαν, Diod. ; <i>Indisique plures fugientes... non senibus, non feminis, non infantibus parcutur, QC</i> ; τοὺς ἠδούς...γε πάντας οὐδὲ γυναῖκα ἢ παῖδα ὑπέκλειποντο, Arrien	après la prise de la ville (τῆς δὲ πλόεως ἀλλοσῆς κατὰ κράτος, Diod.)

Credits/sources : A. Laffon

Massacre de tous les hommes en âge de combattre et asservissement des femmes et des enfants [16]

	Agresseurs	Vicimes	Date	Sources	Vocabulaire	Ampleur du massacre	Temporalité et décision
M68	Perse	Milet	494	Hér. 6.19	κτείνω	ἄδρες μὲν οἱ πλεονέες... γυναῖκες δὲ καὶ τέκνα	après la prise de la ville
M69	Athéniens [ὑπὸ ὄργης ; ὀργῆς]	Mytilène	427	Thuc. 3.36.2	ἀποκτείνω διαφθείρω	τῶν ἀνδρῶν... τοὺς ἀπαντας Μυτιληναίους ὄσοι ἦβουσι, παῖδας δὲ καὶ γυναῖκας	après la prise de la ville, délibération civique (décret annulé) représailles

²²⁹ Il pourrait s'agir de la ville des Mémacéniens mentionnée par Quinte-Curce : Alexandre, furieux (*infestus*) de la traîtrise des Mémacéniens (M48), blessé durant le siège et animé par la colère (*ira*), prend la ville de vive force et ordonne sa destruction (*victorique urbem dirui iussit*), 7.6.21-23. Cependant cette ville n'est pas prise au premier assaut comme chez Arrien mais au terme d'un siège long et difficile (cf. *munitionem quam ut primo impetu capi posset, 6.6.19, fortius obsidionem tulit, 22*).

²³⁰ [M104 Massacre indistinct d'une population en fuite].

M70	Athéniens [διὰ τὴν προτέραν αἰτίαν ποτε ἔχθραν]	Thyreá habitée par les Égimètes	424	Thuc. 4.57.3-4	ἀποκτείνω	τοὺς τε Αἰγυπῆτας, ὅσοι μὴ ἐν χερσὶ διεφάρμασαν... Αἰγυπῆτας... πάντας, ὅσα ἐάλωσαν	après la prise de la ville, prisonniers conduits à Athènes, délibération civique, sort différencié, représailles
M71	Athéniens [ὄργην ποιούμενοι ; ὄργασθέντες, Thuc.] [παροξυνθέντες, Diod.]	Skionè	421	Thuc. 4.122.5-6, 5.32.1 Diod. 12.72.7, 76.3 Isoc. 4, 100	ἀποκτείνω ἀποσφάζω κατασφάζω διέθρονον	Σκιωναίους ; τοὺς ἡβώντας, παῖδας δὲ καὶ γυναῖκας, Thuc. ; τὸν Σκιωναίων διέθρονον, Isoc. ; πάντας τοὺς Σκιωναίους, ὅταν ἐλώσιν, ἡβρόν..., πάντας ἡβρόν, παῖδας μὲν καὶ γυναῖκας, Diod.	après la prise de la ville, délibération civique, représailles
M72	Lacédémoniens et leurs alliés	Hysiai χωρῖον, Thuc., Diod. φρόρπον, Diod.	417/6	Thuc. 5.83.2 Diod. 12.81.1	ἀποκτείνω	τοὺς ἐλευθέρους ἄπαντας οὓς ἐλάβον, Thuc. ; τοὺς ἐνακοινύτας, Diod.	après la prise de la ville (Ἰτιάς χωρῖον τῆς Ἀργείας λαβόντες, Thuc.), sur place
M73	Athéniens	Mélos	415	Thuc. 5.116.4 Diod. 12.80.5 Plu. Alc. 16.6	ἀποκτείνω ἀποσφάζω	Μηρίων ὅσους ἡβώντας ἐλάβον, παῖδας δὲ καὶ γυναῖκας, Thuc. ; ἡβρόν..., παῖδας δὲ καὶ γυναῖκας, Diod. ; τοὺς Μηρίλους ἡβρόν, Plu.	après la prise de la ville, délibération civique, ps-And., C. Alc., 22
M74	Hannibal* (Carthaginois)	Himète	409	Diod. 13.62.4	κατασφάζω	τῶν δ' αἰχμαλώτων γυναῖκας καὶ παῖδας..., τῶν δ' ἀνδρῶν τοὺς ἐλώντας... πάντας (au nombre de 3 000)	après la prise de la ville, représailles (M30)
M75	Lysandre, général spartiate*	Iasos ²³¹	405	Diod. 13.104.7	ἀποσφάζω	τοὺς μὲν ἡβώντας (au nombre de 800)...., παῖδας δὲ καὶ γυναῖκας	après la prise de la ville (κατὰ κράτος αὐτὴν εἶλε Ἀθηναῖοις συμμαχοῦσαν)
M76	Archidamos, roi de Sparte*	Caryai	367	Xén. 7.1.28	ἀποσφάζω	ὅσους ζῶντας ἐλάβεν, tous ceux qu'il prit vivants	après la prise de la ville (Καρύδας μὲν ἔχειρεῖ κατὰ κράτος)
M77	Alexandre de Phères, tyran thessalien*	Scoroussa Μελίβε ²³²	367/6	Diod. 15.75.1 Plu. Pél. 29.7 Paus. 6.5.2-3	ἀποσφάζω κατακοντίζω καταφονεύω	ἄπαντας, tous les citoyens à l'assemblée sans exception, Diod., Paus. ; τὸ ἄλλο ὅσον ἐν ἡλικίαι..., γυναῖκας δὲ... καὶ παῖδας, tout le reste en âge de combattre, Paus. ; ἡβρόν, Plu.	pendant et après la prise de la ville ataquée par surprise en temps de paix

²³¹ Iasos avait déjà été prise, pillée et remise entre les mains de Tissapherne par les Péloponnésiens en 412 (Thuc. 8.28-29).

²³² Μελίβεια a subi le même sort selon Plutarque, qui est le seul à la mentionner.

M78	Thebains [ἐκ παλαιῶν γὰρ χρόνων... ἀλλοτρίως διέκριντο]	Orchomène	364	Diod. 15.79.6	ἀποκρένω	τοὺς μὲν ἀνδρας... τέκνα δὲ καὶ γυναῖκας	après la prise de la ville, délibération civique ²³³ , représailles
M79	Chariès, stratège athénien*	Sestos	353/2	Diod. 16.34.3	ἀποσφάζω	τοὺς μὲν ἡβώντας... τοὺς δ' ἄλλους	après la prise de la ville (Σηστόν πόλιν ἔλδον)
M80	Alexandre* [in regis, QC]	Tyr	332	Diod. 17.46.4 QC 4.4.17 Justin 18.3.18	κρεμάνωμι crucibus adfigo pendo	τέκνα μὲν καὶ γυναῖκας... τοὺς δὲ νέους πάντας, au nombre de 2000 au moins; Diod. (plus de 13 000 prisonniers); duo milia in quibus occidendis defecerat rabies, QC; omnes qui proelio superfuert, Justin (Arrien, 2.24.5, 30 000 Tyriens vendus et des étrangers)	après la prise de la ville, représailles (une grande partie de la population a été transportée à Carthage, Diod.)
M81	Alexandre, Macédoniens	villes de Sogdiane (Gaza)	329	QC 7.6.16 Arrien 4.2.4	ἀποκρένω interficio	πυρρες... ῥηλικί, QC, τοὺς μὲν δὴ ἀνδρας πάντας... γυναῖκας δὲ καὶ παῖδας, Arrien (à Gaza et dans la ville suivante)	après la prise de la ville [ordre explicite, QC, Arrien] représailles
M82 ²³⁴	Alexandre* [φήμη ποιηρὰ... φονικῶς καὶ βαρβαρικῶς πολεμούντος]	Sangala (Cathéens)	326	Polyen 4.3.30	κρένω	Καθαίσιος... ἡβρόν (QC 9.1.17, 8 000 morts dans le combat qui précède le siège; Arrien 5.24.5, 17 000 Indiens tués durant la prise de la ville, 70 000 faits prisonniers)	(?)
M83	(Alexandre, Macédoniens)	villes des Agalasiens	326	QC 9.4.5	interficio	puberes... ceteri	après la prise de la ville

Credits/sources : A. Laffon

Massacre des prisonniers tenus pour responsables ou des opposants politiques [9]

Agresseurs	Victimes	Date	Sources	Vocabulaire	Ampleur du massacre	Temporalité et décision
M84 Phérimène, reine de Cyrène* [mort épouvantable, punition divine]	Barcéens	ca 512	Hér. 4.202	ἀνασκομισίω	τοὺς μὲν αἰτιωτάτους τῶν Βαρκαίων, les Barcéens les plus coupables	après la prise de la ville, représailles
M85 Pausanias, régent de Sparte*	Thebains	479	Hér. 9.88	διαφείρω	principaux partisans des Perses livrés aux Lacédémoniens et leurs alliés en contrepartie de la levée du siège	après le siège, otages conduits à Corinthe

²³³ Apparaissant les cavaliers d'Orchomène suspectés d'ourdir une sédition ont été arrêtés et les Thebains ont décidé de les exécuter (ἀποσφάζω), de réduire les Orchoméniens en esclavage et de raser leur cité.

²³⁴ [M107 Massacre indistinct d'une population en fuite].

M86 ²³⁵	Périclès, stratège athénien*	Samiens	439	Diod. 12.28	κολάζω	τους αἰτίους, les responsables de la défection	après le siège de plus de 8 mois (κύριος ἐγένετο τῆς Σάμου) après la prise de la ville, prisonniers conduits à Athènes, délibération civique
M87	Athéniens	Mytiléniens	427	Thuc. 3.35.1, 3.36.1-2, 3.49.4, 3.50.1	ἀποστρένω διαφθείρω διαγράμμαι	εἴ τις ἄλλος αὐτῶ ἀπίος ἔδοναι εἶναι τῆς ἀποστάσεως... τοὺς δ' ἄλλους ἀνόδας οὓς ὁ Πλάχης ἀπέπειπεν ὡς αἰτιωτάτους ὄντας τῆς ἀποστάσεως, les responsables de la défection, un peu plus de 1 000	
M88	Lacédémoniens Thébains	Platéens	427	Thuc. 3.68.2 Dém. 59, 103 Isoc. 12.93 Diod. 12.56 Arrien, 1.9.7	ἀποστρένω διαφθείρω καταργήσω θάνατον ἀνατρέω σφραγῆ ἀποσφάζω	pas moins de 200 Platéens et 25 Athéniens, ὃ ἐννεπολυκοῦντο- γυναικας δέ... Thuc. ; πάντας οἱ ἡβώντες, παῖδες δὲ καὶ γυναικας... Dém. ; ἅπαντας... πλὴν τῶν ἀποδράσωνι δυνήθων, Isoc. ; πάντων, tous les Platéens, τοὺς ἐγκαταλείφθοντας ἅπαντας, tous ceux restés dans la ville sans exception, Diod. ; τοῦ πωντελούς ἀνδροποδοσιμῶ τῆς πόλεως τῶν παραδόντων σφῆς Λακεδαιμονίους, ceux qui se sont rendus, Arrien	après reddition des assiégés, condamnés un à un par un tribunal de 5 juges lacédémoniens (Thuc.) après la prise de la ville (ἄλοσσης τῆς πόλεως κατὰ κρέτος, Dém. ; ἐκπολορησαντες, Isoc.) (au cours d'une trêve, Arrien) représailles
M89 ²³⁶	Lysandre, général spartiate	Thasiens	405	Polyen, 1.45.4	ἀποσφάζω	ἀτυχεῖόντες πολλοί, les nombreux partisans des Athéniens (démasqués par ruse)	après la prise de la ville (ἐκράτησε Θυσίων) [ordre explicite]
M90	Alexandre [Arimazi superbiae infensus]	Sogdiens	328	QC 7.11.28	crucibus adfigo	Ariamazes... cum propinquis nobilissimisque gentibus, Arimaze et ses proches	siège de la roche d'Arimate, après reddition [ordre explicite]
M91 ²³⁷	Alexandre*	Brahmanes	325	Diod. 17.102.7 Plu., Alex. 59.8, 64.1 Arrien 6.16.5	κολάζω ἀποστρένω κρεμάννυμι	τοὺς αἰτιωτάτους, les principaux responsables, après la reddition des survivants avec des rameaux de suppliants, Diod. ; πολλοὺς, beaucoup de Brahmanes, Plu. ; τῶν Βραχμάνων... ὅσοι αἰτίοι τῆς ἀποστάσεως, tous les Brahmanes responsables de la défection, après la prise d'une des villes qui a fait défection, Arrien	après la mise à sac du royaume de Sambos représailles

²³⁵ [M3 Massacre des prisonniers à l'issue d'une bataille navale].

²³⁶ Le texte de Cornélius Népos, *Lysandre* (VI), 2.2-3, est lacunaire.

²³⁷ Le royaume de Sambos a été mis à sac, la population réduite en esclavage, les villes prises et détruites. Diodore, 17.102.6 et Quinte-Curce (d'après Clitarque), 9.8.15, donnent le chiffre de 80 000 Indiens tués ; [Massacre indistinct].

M92 ²³⁸	Alexandre	Brahmanes	325	Arrien 6.17.2	κρημίνονμι	Musicanos et tous les responsables de la défection, τῶν Βραχμάνων ὄσοι αἴτιοι τῆς ἀποστάσεως	après la soumission du royaume de Musicanos [ordre explicite] représailles
--------------------	-----------	-----------	-----	---------------	------------	--	--

Crédits/sources : A. Laffon

Incursion en territoire ennemi [19]

Massacre de colons [1]

	Agresseurs	Victimes	Date	Sources	Vocabulaire	Ampleur du massacre	Temporalité et décision
M93	Thracés	Athéniens et alliés, colonie d'Ennea Hodoi	464	Thuc. 1.100.3, 4.102.2	διαφέρω	10 000 colons	durant une expédition à l'intérieur des terres près de Drabescos en pays édlone

Crédits/sources : A. Laffon

Massacre indistinct de la population indigène [5]

	Agresseurs	Victimes	Date	Sources	Vocabulaire	Ampleur du massacre	Temporalité et décision
M94	Chalcédoniens, Byzantins, Thraces [πράξεις ὁμότητι διαφερούσας]	Bitlynie	416	Diod. 12.82	ἀποσφάζω	πολλῶν γὰρ ἀγαλῶτων... ἀνδρῶν τε καὶ γυναικῶν καὶ παίδων ἅπαντας, tous les nombreux prisonniers indistinctement	après les combats, la dévastation du territoire et la prise de nombreuses petites villes
M95	Alexandre*	Uxiens	330	Arrien 3.17.3	κατακτείνω	πολλοὺς, des Uxiens en grand nombre	durant l'attaque surprise des villages de nuit (ἔτι ἐν ταῖς εὐναῖς)
M96	Alexandre* [ὁ δ' ἤνεγκεν οὐ μετρίως, Plu.] [δυσφορήσας, Diod.] [ira simul ac dolore stimulatius, QC]	Mardes	330	Diod. 17.76.5-8 QC 6.5.19 Plu. Alex. 44.3-5 Arrien 5.19.6	ἀποκτείνω κατασφάζω	τούς τ' ἐνοικοῦντάς παρῶν, Diod., les habitants en masse ; <i>neminum esse victurum</i> (aucun survivant), QC ; πάντας... μετὰ τέκνων καὶ γυναικῶν, Plu., tous avec femmes et enfants ; πάντας Οὐξίωνας, tous les Uxiens, Arrien	menaces de représailles après la capture de son cheval, Bucéphale, chez les Mardes en Hycarmanie (Diod., Plu.), chez les Uxiens (Arrien), mises à exécution chez Diod.

²³⁸ Diodore 17.102.5, et Quinte-Curce 9.8.16, évoquent plus brièvement la répression de la défection de Musicanos confiée à Pithon, la soumission de son royaume et l'exécution du roi remis par Pithon entre les mains d'Alexandre.

M97	Alexandre*	Malles	326	Arrien 6.6.3	ἀποκτείνω	τοὺς μὲν πολλοὺς... αὐτῶν οὐδὲ ἐξ ἑλκινῶν οἷα δὴ ἀνόπλιτους προπέντας, des Malles en grand nombre	durant l'attaque surprise (οὐ προσδοκῆσαν) des habitants, qui se trouvent pour la plupart (οἱ πολλοὶ) sans armes (ἀνοπλοὶ) hors de la ville
M98	Macédoniens	Orites	325	Diod. 17.104.6-7	φόνος ἀναμάρω ἀπώλεια	πολλῶν φόνων... τῶν δ' ἀναμάρτων σωματίων ἀριθμὸς ἐγένετο πολλῶν μυριάδων (plusieurs dizaines de milliers).... τῇ δὲ τῶν ἐθνῶν τοῦτων ἀπώλειᾳ	durant la dévastation du territoire pillé et incendié dans sa totalité

Credits/sources : A. Laffon

Massacre des hommes en âge de combattre [3]

	Agresseurs	Victimes	Date	Sources	Vocabulaire	Ampleur du massacre	Temporalité et décision
M99	Scuthés II, roi thrace* (soldats grecs) [ἀφαιδώς]	Thynes	400	Xén. An. 7.4.6	κατακονιζῶ	ὄσους δὲ ἐλαβε, tous les combattants faits prisonniers	Temporalité et décision fuite immédiate de la plupart des combattants à l'arrivée des ennemis dans les villages au lever du jour
M100	Alexandre*, Macédoniens	Sogdiens	329	QC 7.9.22 Arrien 4.6.5	interficio κτείνω	ῥυβεραι, QC, τοὺς ἐς τὰ ἐρύματα καταπεφονγύτας τῶν βαββάρων, Arrien	expédition de représailles après la défaite du Polytimète, dévastation générale du territoire [ordre explicite, QC]
M101	Alexandre* (Ptolémée)	Cossécens	324	Plu. Alex. 72.4 Arrien 7.15.3	ἀποσφάζω ἐξαμάρω	πάντας ἤβηδον, tous les hommes en âge de combattre, Plu., τὸ ἔθνος, le peuple des Cossécens, Plu., Arrien	expédition de représailles après la mort d'Héphaestion [τοῦ δὲ πένηςος παραγορίᾳ τῷ πολέμῳ χρώμενος, Plu.]

Credits/sources : A. Laffon

Massacre indistinct d'une population en fuite [10]

	Agresseurs	Victimes	Date	Sources	Vocabulaire	Ampleur du massacre	Temporalité et décision
M102	Alexandre*	Ariens	330	Arrien 3.25.7 QC 6.6.22	ignis caedes praecepito se ἀποκτείνω	multitudinem inbellium, une multitude de non-combattants, XIII milia armata, 13 000 hommes armés, QC ὄσους ξονατικούς τῆς ἀποστάσεως..., τοὺς μὲν..., τοὺς δὲ..., poursuite acharnée de tous ceux qui ont pris part à la révolte, les uns sont massacrés, les autres asservis, Arrien	Temporalité et décision durant la fuite attaque surprise répression de la révolte de Satbarzanés représailles

M103	(Macedoniens)	Sogdiens	329	Arrien 4.2.5-6	κατακόπτω	(τους ἀνθρώπους τους ἔνδον : οἱ τὰς δύο τὰς οὐπῶ ἐλώκυκίας πόλεις ἔχοντες τῶν βέρβαρων) οἱ πλείστοι, la plupart des fuyards	durant la fuite (deux villes voisines abandonnées à l'approche de l'ennemi)
M104 ²³⁹	Macedoniens [ἀργεῖοι μὲνοι]	Aspiens	326	Arrien 4.23.4-5	ἀποθνήσκω ἀποκτείνω	οἱ βέρβαροι... οἱ μὲν ἐν τῇ φυγῇ... ὅσους δὲ ζῶντας ἐλάβον αὐτῶν, ἔξιπταντάς, tous les fuyards pris vivants (la plupart parvient à s'échapper, οἱ πολλοί)	durant la fuite (hors de la ville prise)
M105	(Alexandre, Macedoniens)	Aspiens	326	Arrien 4.24.2	φόνος	φόνος πολλὸς... τῶν βερβαρων (un certain nombre parvient à s'échapper)	durant la fuite (ville abandonnée à l'approche de l'ennemi)
M106	Macedoniens (Alexandre)	Assacènes	printemps 326	Arrien 4.30.4	ἀποκτείνω κατὰ τῶν κρημνῶν ῥίπτω ἀποθνήσκω	(οἱ Ἴνδοι) τοὺς ἀποχωροῦντας τῶν βερβαρων... πολλοὺς μὲν αὐτῶν ἐν τῇ φυγῇ..., οἱ δὲ καὶ πεφθαρμένους ἀποχωροῦντες...	durant la fuite (évacuation du rocher d'Aornos assiégé) [πεφθαρμένους ἀποχωροῦντες]
M107 ²⁴⁰	Macedoniens Alexandre Prolémée	Cathéens (Sangala)	326	Arrien 5.23.4-24.3	κατακόπτω κατακτείνω	(οἱ Ἴνδοι) la plupart des assiégés (οἱ πολλοὶ αὐτῶν) sortent précipitamment, les premiers sont massacrés par la cavalerie (οἱ μὲν πρόωτοι αὐτῶν), le reste se replie : (οἱ βέρβαροι) la nuit suivante, ils tentent de rejoindre le lac et sont assaillis par les troupes de Prolémée, ils se replient à nouveau, 500 tués dans la retraite	durant la fuite (deux tentatives nocturnes d'évacuation de la ville assiégée) [φέρβαροι γενόμενοι]
M108	(Macedoniens)	Cathéens (villes voisines)	326	Arrien 5.24.6-8	ἀποθνήσκω	(τοὺς ἔχουσι τὰς πόλεις) la plupart ont eu le temps de fuir excepté ὅσοι δὲ κατὰ τὴν ἀποχώρησιν ἀσθενεῖα ὑπελείποντο, tous ceux qui trop faibles ont été abandonnés dans la retraite au nombre de 500 environ	fuite des habitants des villes voisines de Sangala
M109	Perdiccas*	Malles	hiver 326/5	Arrien 6.6.6	κατακόπτω	οἱ ἐνοικοῦντες... τῶν φερόντων... ὅσοι γὰρ μὴ ἔφθασαν ἐς τὰ ἔλη ἔξιπτανόντες, tous ceux qui ne réussissent pas à s'échapper	durant la fuite (ville abandonnée à l'approche de l'ennemi)
M110	Alexandre*	Malles	hiver 326/5	Arrien 6.7.1-2	διαφθείρω ἀποκτείνω	τῶν Μαλλῶν... πολλοὺς μὲν, beaucoup sont tués durant et après la traversée (τοὺς δὲ, d'autres sont pris vivants, la plupart parvient à s'échapper, οἱ πλείους δὲ)	durant la fuite (traversée du fleuve Hydrasotes)
M111	Alexandre, Macédoniens Pithon et Démétrios	Malles	hiver 326/5	Arrien 6.8.3	κτείνω ἀποκτείνω	εἴ τισι περιτυγγάσιεν τῶν ἐς τὰς ἑλίας ἔξιπτανόντων... ὅσοι μὴ ἐβελονταὶ σφάζε ἐνδιδοῖεν, tous ceux qui ne veulent pas se rendre, πολλοὺς, beaucoup sont tués	durant la fuite (villes abandonnées à l'approche de l'ennemi) [ordre explicite]

Credits/sources : A. Laffon

²³⁹ [M64, massacre indistinct de la population en contexte obsidional]. Gaillard-Goukowsky, Goukowsky 2023, note *ad loc.*, il pourrait s'agir de la ville de Silice mentionnée par l'*Épitomé de Metz*, 35, qui évoque le massacre de tous les hommes en âge de combattre (*oppidum expugnavit puberesque omnes, ut metum inciret, occidit*).

²⁴⁰ [M82, massacre des hommes en âge de combattre].

